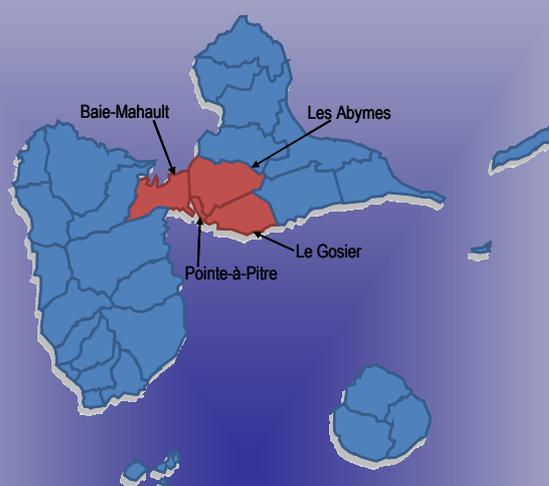


SIVU – PLH

SIVU pour l'élaboration et la mise en œuvre du
Programme Local de l'Habitat de l'agglomération Centre Guadeloupe

LES ABYMES – BAIE-MAHAULT – LE GOSIER – POINTE-A-PITRE



ANALYSE DES BESOINS DES PERSONNES ÂGÉES DANS LE CADRE DE L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE DU PLH DE L'AGGLOMÉRATION CENTRE GUADELOUPE



PHASE 1/2
Diagnostic – Enquêtes

Septembre 2008



KARUKERA LOGEMENT



HABITAT
DEVELOPPEMENT



Habitat et Développement OCEAN

KARUKERA LOGEMENT - Fédération Nationale HABITAT ET DEVELOPPEMENT - Habitat et Développement OCEAN

SOMMAIRE

PREAMBULE	P	3
1 – LES ENJEUX EN TERME DE POPULATION	P	5
11 – Un contexte de forte croissance de la population.....	P	6
12 – Une population âgée en très fort développement dans les 20 ans à venir	P	7
2 – L’OFFRE DE LOGEMENTS	P	13
21 – Caractéristiques du parc de logements	P	14
22 – Confort du parc de logements	P	20
23 – Une baisse du nombre moyen de personnes par ménage	P	23
24 – Autant de propriétaires occupants que de locataires.....	P	24
25 – Les logements HLM : parc existant et demande locative	P	25
26 – L’hébergement spécialisé pour les personnes âgées	P	31
27 – Les familles d’accueil	P	39
28 – Une offre de logements pour personnes âgées à développer et à diversifier.....	P	40
3 – L’OFFRE DE SERVICES	P	42
31 – Les services de santé	P	43
32 – L’offre de services à domicile aux personnes âgées.....	P	48
33 – L’offre de services aux personnes handicapées.....	P	52
34 – Le point de vue des usagers	P	53
35 – Le point de vue des autres experts	P	54
36 – Le schéma gérontologique de la Guadeloupe.....	P	55
37 – Quel contexte à minima permettant l’épanouissement des personnes Âgées faut-il cibler ?	P	60

4 – L'enquête des 400 ménages de personnes âgées	P 64
41 – Caractéristiques de l'échantillon de population recensée	P 65
42 – Caractéristiques sociales de la population âgée	P 77
43 – Les logements	P 86
44 – Synthèse de l'enquête des 400 ménages	P 100
5 – Les dispositifs d'aides existants pour l'habitat privé	P 103
51 – Les dispositifs d'aides existants pour l'amélioration du logement d'une personne âgée de 60 ans et plus	P 104
52 – Les dispositifs d'aides existants et leurs limites	P 107
53 – Les procédures d'aides en cours pour l'habitat privé	P 108
6 – Les orientations : vers la définition d'une politique globale en faveur des aînés	P 110
- Orientation n°1 : le logement	P 112
- Orientation n°2 : l'hébergement spécifique	P 114
- Orientation n°3 : les services, les loisirs, les transports	P 116
- Orientation n°4 : la coordination, l'organisation, l'information	P 118
Annexe	P 120
- Questionnaire	P 121
- Mot de remerciements	P 127
- Liste des partenaires contactés pour la réalisation de l'étude	P 128

PRÉAMBULE

L'étude du Programme Local de l'Habitat a permis de révéler un double phénomène sur l'Agglomération Centre Guadeloupe :

- un accroissement important de la population de plus de 60 ans,
- et une baisse des solidarités familiales, qui induisent un isolement plus important de ses populations vieillissantes.

Ce double phénomène n'est pas unique sur l'agglomération Centre Guadeloupe : il est constaté sur la Guadeloupe toute entière mais aussi sur la majeure partie de la métropole.

Dans ce contexte, les enjeux sont multiples :

- favoriser l'accès et le maintien des personnes âgées dans le logement ;
- pallier au déficit de logements spécifiques à destination des personnes âgées ;
- favoriser et soutenir la réhabilitation des logements existants sur l'agglomération Centre Guadeloupe ;
- atténuer les effets du phénomène de décohabitation.

Le SIVU-PLH, dans le cadre de l'action 21 du PLH « permettre le maintien des personnes âgées dans le logement », a donc décidé de la mise en place d'une étude avec les objectifs suivants :

- favoriser la création de logements adaptés aux personnes âgées dans le cadre des opérations de construction en neuf et ou réhabilitation du parc existant (privé ou public) ;
- établir un dispositif de mise en priorité des publics âgés dans le cadre d'attribution de logements sociaux en rez-de-chaussée ou dans les immeubles munis d'ascenseurs ;
- expérimenter des systèmes d'habitat partagé.

L'étude qui suit se propose successivement d'analyser, d'étudier les thèmes suivants :

1. Les enjeux en terme de population.
2. L'offre actuelle de logements pour personnes âgées.
3. L'offre de services.
4. L'analyse des 400 enquêtes auprès de la population âgée de l'agglomération Centre Guadeloupe.
5. Les dispositifs d'aides existants.

Un dernier chapitre permettra de synthétiser les analyses, base de définition d'une politique pour les aînés, en faveur du logement, des services et des transports.

Cette première partie « diagnostic et enquêtes » sera suivi d'un deuxième document reprenant les « orientations et le programme d'actions ».

1. LES ENJEUX EN TERME DE POPULATION

11 – Un contexte de forte croissance de la population

L'agglomération Centre Guadeloupe regroupait, en 1999, 132 751 habitants, soit près du tiers (31.4 %) de la population Guadeloupéenne.

Les 4 communes de l'agglomération Centre Guadeloupe sont relativement homogènes : elles ont toutes plus de 20 000 habitants en 1999, quand la moyenne nationale n'est que de 1 500 habitants.

La Commune des Abymes avec 63 054 habitants en 1999 représente à elle seule 48 % de la population de l'agglomération Centre Guadeloupe.

Globalement les communes connaissent une croissance forte de population entre 1990 et 1999 (+6,75 % en 9 ans). Néanmoins si cette évolution est positive et supérieure à la moyenne nationale (+3,36 %), elle reste plus modérée que pour le reste de l'île (+9,18 % sur la même période) ou pour l'ensemble des Départements d'Outre Mer (+14,22 %).

Evolution de la population depuis 1990 par commune sur l'Agglomération Centre Guadeloupe

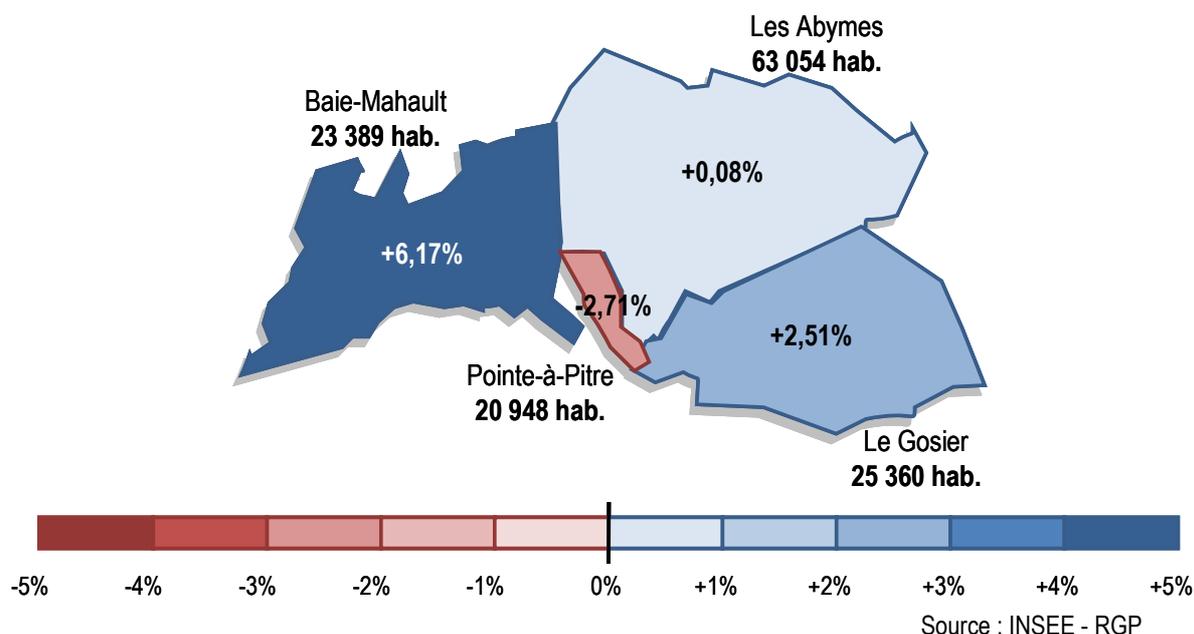
	Population 1990	Population 1999	Evolution 90-99	Evolution moyenne annuelle 90-99
Abymes (les)	62 605	63 054	0,72 %	0,08 %
Baie-Mahault	15 036	23 389	55,55 %	6,17 %
Gosier (le)	20 688	25 360	22,58 %	2,51 %
Pointe-a-Pitre	26 029	20 948	-19,52 %	-2,17 %
Agglomération Centre Guadeloupe	124 358	132 751	6,75 %	0,75 %
Guadeloupe	386 987	422 496	9,18 %	1,02 %
Départements d'Outre Mer	1 459 060	1 666 517	14,22 %	1,29 %
France	56 615 155	58 518 395	3,36 %	0,37 %

Source : INSEE - RGP

Il existe cependant une différenciation importante au sein du territoire, ainsi les communes de Baie-Mahault et du Gosier croissent fortement sur la période intercensitaire (+55,55 % et +22,58 %), alors que dans le même temps Pointe-à-Pitre voit sa population diminuer de 19,52 % et les Abymes stagne avec + 0.72 %.

Il faut toutefois replacer chaque commune dans un contexte plus global, Baie-Mahault est ainsi la commune la plus dynamique des 34 que compte la Guadeloupe, la ville de Pointe-à-Pitre est quant à elle la commune la plus densément peuplée : 7 875 habitants par km² en 1999 (contre 255 hab./km² pour le reste de la Guadeloupe et seulement 108 hab./km² pour l'ensemble du territoire français).

Répartition de la population 1999 et évolution 1990-1999 sur l'Agglomération Centre Guadeloupe

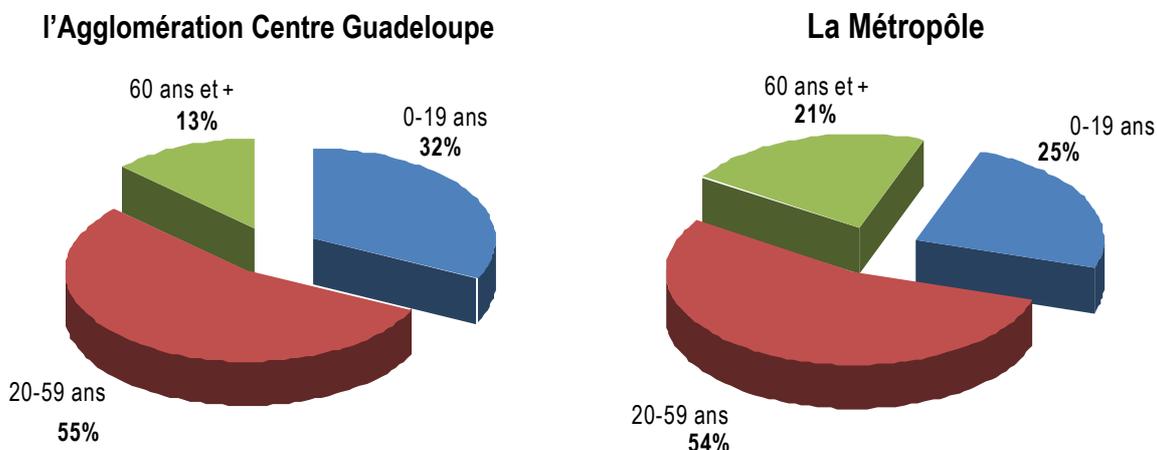


12 – Une population âgée en très fort développement dans les 20 ans à venir

➤ Une population plutôt jeune actuellement

La répartition de la population par groupe d'âge en 2006 révèle une population à caractéristique jeune plutôt qu'âgée sur l'agglomération Centre Guadeloupe : les 0-19 ans représentent en 2006 32 % de la population (25 % sur le territoire français) alors que les 60 ans et plus ne représentent « que » 13 % de la population (contre 21 % sur le territoire français).

Estimation de la répartition de la population totale par groupes d'âge en 2006



Source : INSEE, estimations de population et projections de population 2006

Déjà en 1999, la « jeunesse » de l'agglomération Centre Guadeloupe se manifestait dans les statistiques par une population âgée moins forte.

En 1999, 5 657 personnes âgées de 75 ans et plus résidaient sur le territoire Centre Guadeloupe (soit 4,3 % de la population de l'agglomération, contre 4,7 % pour le reste de l'île, 5,5 % en Martinique et 7,7 % pour l'ensemble du territoire français).

Le vieillissement de la population n'est pas aussi prononcé que sur d'autres territoires. Ainsi, l'indice de vieillissement est de 29,9 % (proportion des plus de 65 ans par rapport au moins de 20 ans) contre 32,9 % pour le reste de l'île ou 62,9 % pour l'ensemble de la France.

Mais, dans les autres Départements d'Outre Mer (DOM), les plus de 75 ans représentent seulement 3,8 % ; à la Réunion cette proportion chute à 2,8 % ou en Guyane à 1,7 %.

➤ Une population âgée plus développée à Pointe à Pitre

Si le taux moyen de personnes de plus de 60 ans de l'agglomération centre Guadeloupe était de 12,9 % en 1999 (contre 13 % en 2006), les écarts suivant les communes sont importants. Pointe à Pitre atteignait ainsi près de 17 % de personnes de plus de 60 ans alors qu'à l'opposé, Baie-Mahault n'en comptait que 8,5 % soit deux fois moins en valeur relative.

Baie-Mahault est ainsi la commune guadeloupéenne qui vieillit le moins, du fait de l'attractivité de ce territoire, lié principalement à son dynamisme économique.

Les deux autres communes – Les Abymes et Le Gosier – se situaient quant à elles dans la moyenne de 13 %.

**Part de la population âgée par commune en 1999
sur l'Agglomération Centre Guadeloupe**

	Population	Population 60 ans et +	Part des 60 ans et plus	Population 75 ans et +	Part des 75 ans et plus
Abymes (les)	63 054	8 346	13,2 %	2 708	4,3 %
Baie-Mahault	23 389	1 983	8,5 %	569	2,4 %
Gosier (le)	25 360	3 238	12,8 %	1 020	4,0 %
Pointe-a-Pitre	20 948	3 533	16,9 %	1 360	6,5 %
Agglomération Centre Guadeloupe	132 751	17 100	12,9 %	5 657	4,3 %
Guadeloupe	422 496	59 094	14,0 %	19 663	4,7 %
Départements d'Outre Mer	1 666 517	202 470	12,1 %	62 990	3,8 %
France	58 518 395	12 478 127	21,3 %	4 504 911	7,7 %

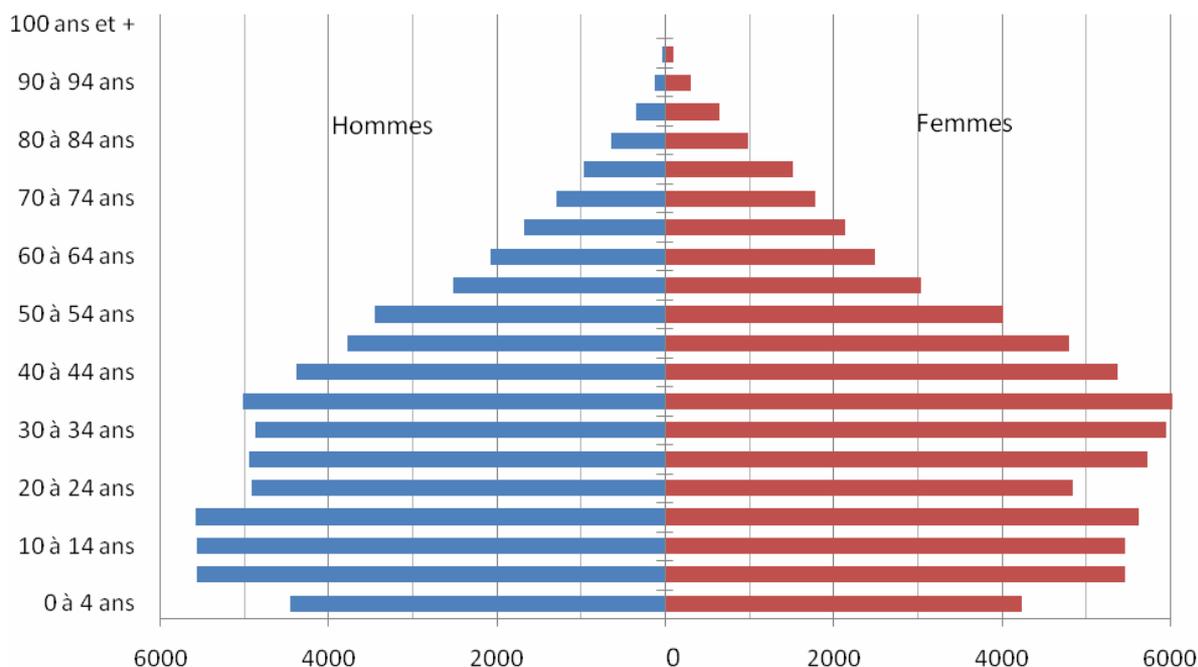
Source : INSEE - RGP

➤ **Une structure de la population qui porte en elle une forte augmentation à venir des plus de 60 ans.**

L'examen des pyramides des âges suivantes montre les évolutions à venir de la structure de la population.

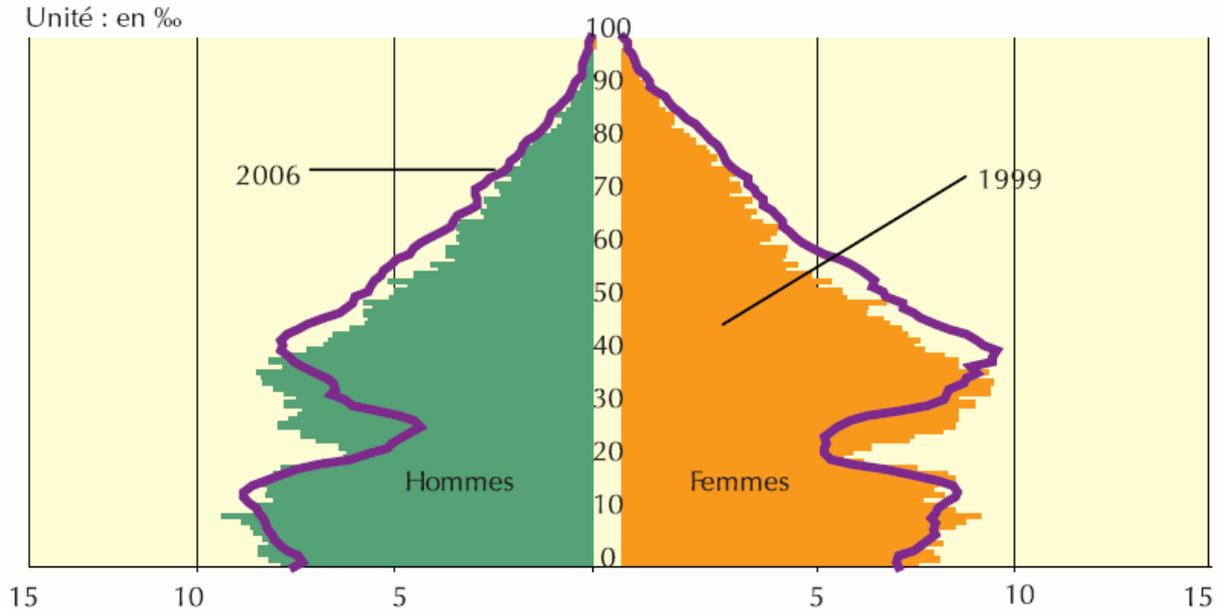
- la population jeune était liée à un solde naturel fort, résultat d'un bon taux de fécondité et de l'allongement de la durée de la vie. Or, on assiste depuis une dizaine d'années à un recul des naissances, dû au départ des classes jeunes en âge de travailler, dans la tranche des 20-30 ans principalement. Le phénomène est un peu moins fort sur l'agglomération Centre Guadeloupe qui avec son dynamisme économique a réussi à mieux retenir « ses jeunes » que sur le reste de la Guadeloupe. Cependant, la part des 0-19 ans va se réduire dans les années à venir.
- Au sommet de la pyramide, arrivent depuis une dizaine d'années des classes d'âge plus nombreuses : en valeur absolue, les plus de 60 ans sont bien en augmentation. Entre la baisse des moins de 20 ans et la hausse des plus de 60 ans, la structure de la population va vite évoluer. La part des plus de 60 ans est déjà passée de 13 % en 1999 à près de 15 % en 2008.

**Pyramide des âges en effectif de la population en 1999
sur l'Agglomération Centre Guadeloupe**



Source : INSEE, Recensement de la population 1999

Pyramide des âges en effectif de la population de la Guadeloupe 1999 et 2006



Source : INSEE, Recensement de la population 1999, Estimation de la population 2006

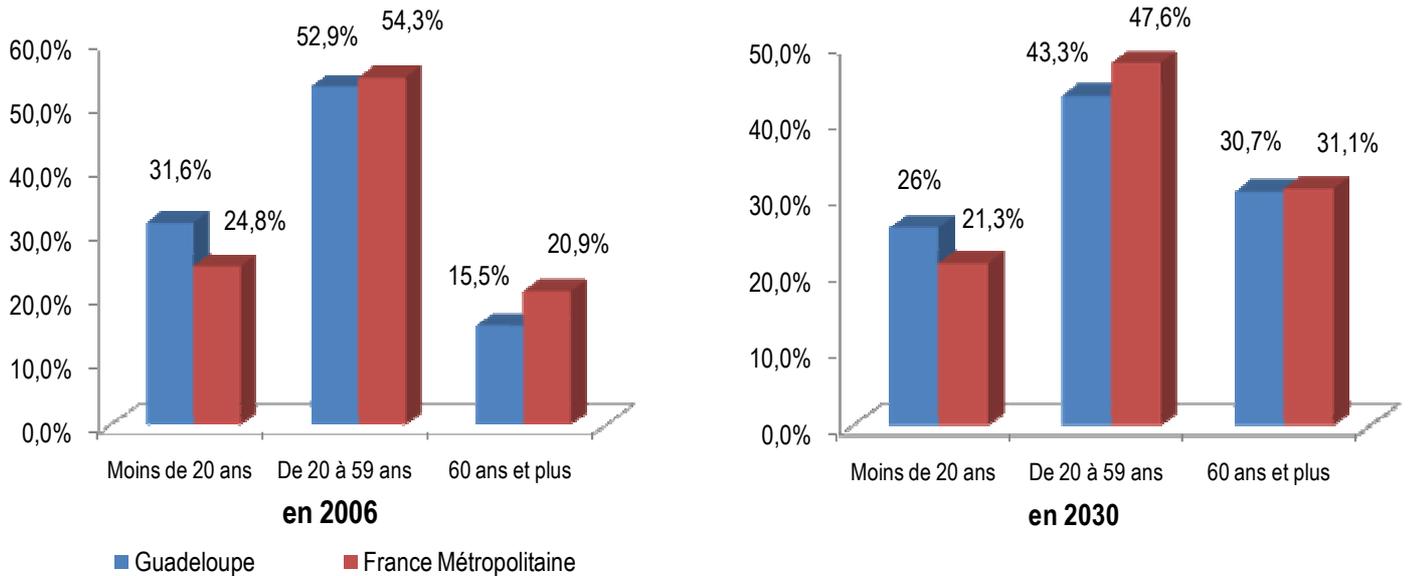
➤ Une prospective de croissance des plus de 60 ans exponentielle !

La dernière prospective de l'INSEE concernant l'évolution de la population par tranche d'âge date de décembre 2007. Elle prévoit une évolution sans précédent de la structure d'âge de la Guadeloupe qui se rapprocherait fortement de la structure d'âge de la France Métropolitaine. Ainsi, les 60 ans et plus passeraient de 15,5 % de la population guadeloupéenne en 2006 à 30,7 % en 2030 !

Les moins de 20 ans et surtout les 20 à 59 ans verraient leur part baisser très sérieusement.

Population par tranche d'âge en 2006 et projection en 2030

	Guadeloupe		France Métropolitaine	
	2006	2030	2006	2030
Moins de 20 ans	31.6 %	26 %	24.8 %	21.3 %
De 20 à 59 ans	52.9 %	43.3 %	54.3 %	47.6 %
Part des 60 ans et plus	15.5 %	30.7 %	20.9 %	31.1 %



Certes, l'agglomération Centre Guadeloupe a, on l'a vu, un dynamisme économique et une vitalité propre qui devraient lui permettre d'être un peu en dessous de ce scénario.

Il n'empêche, il faut s'attendre à une très forte augmentation de la population des plus de 60 ans dans les 20 ans à venir et notamment des personnes âgées de plus de 75 ans ! Cela justifie donc pleinement l'opportunité d'une action en faveur des personnes âgées et s'il n'y a pas eu de retard pris, il y a intérêt à anticiper un mouvement de très forte ampleur.

➤ Des répercussions inégales suivant les communes

En suivant les projections de population de l'INSEE à l'horizon 2030 (projection Omphale – scénario central) et en fixant pour l'Agglomération Centre Guadeloupe une croissance démographique inférieure à la Guadeloupe, comme au cours des dernières années, on arrive à 50 000 personnes âgées de plus de 60 ans en 2030, soit 3 fois plus qu'en 1999.

La part des plus de 75 ans passerait quant à elle de 5657 en 1999 à 18 000 en 2030 soit plus du triple, toujours sur l'Agglomération Centre Guadeloupe.

Projection de la population en 2030

	1999			2030		
	population totale	plus de 60 ans	dont plus de 75 ans	population totale	plus de 60 ans	dont plus de 75 ans
Agglomération Centre Guadeloupe	132 751	17 100	5 657	162 000	50 000	18 000
	31,4 % de la Guadeloupe	28,9 % de la Guadeloupe	28,8 % de la Guadeloupe	29,6 % de la Guadeloupe	29,8 % de la Guadeloupe	29,5 % de la Guadeloupe
Guadeloupe (Projection Omphale)	422 496	59 094	19 663	548 000	168 000	61 000

Source : INSEE, Recensement de la population 1999, Projection Omphale – scénario central

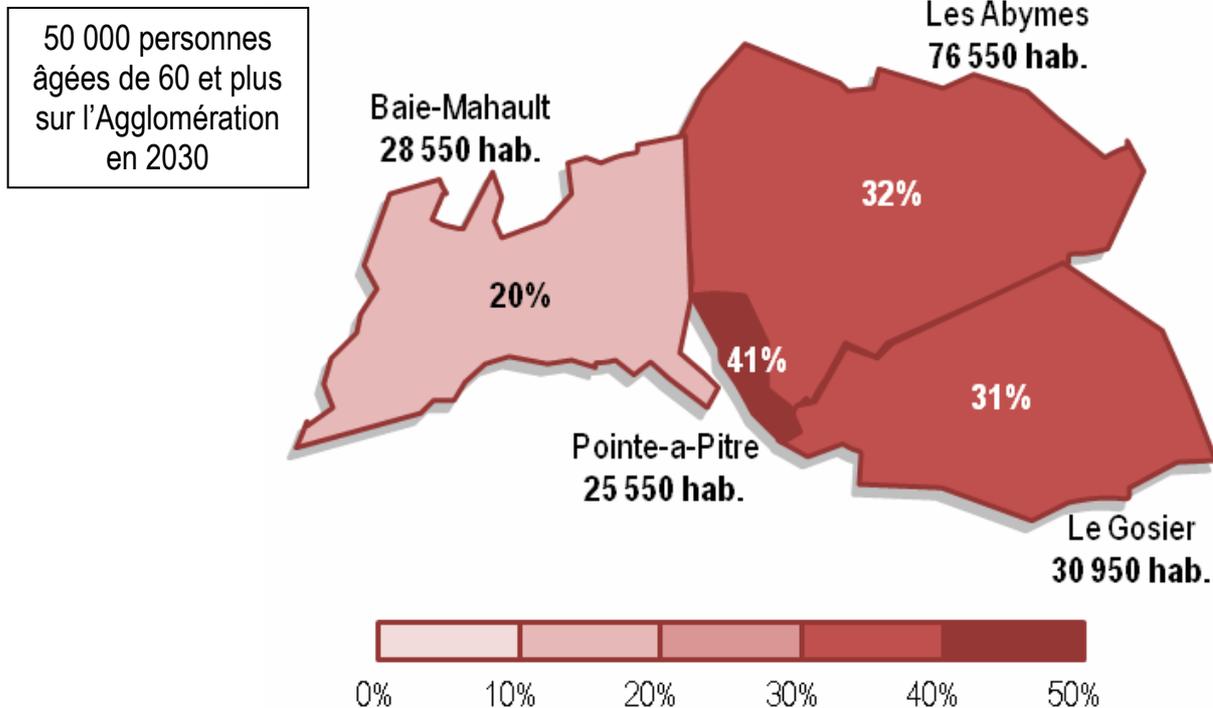
A l'échelle de chaque commune, l'évolution apparaît d'autant plus spectaculaire. Il s'agit là aussi d'une projection linéaire par rapport à la part actuelle de chaque commune dans l'Agglomération Centre Guadeloupe et ces chiffres n'ont qu'une valeur indicative, mais ils illustrent bien l'ampleur du phénomène.

Projection de la population en 2030 par commune sur l'Agglomération Centre Guadeloupe

	1999			2030		
	population totale	plus de 60 ans	plus de 75 ans	population totale	plus de 60 ans	plus de 75 ans
Abymes (les)	63 054	8 346	2 708	76 950	24 400	8 550
Baie-Mahault	23 389	1 983	569	28 550	5 800	3 200
Gosier (le)	25 360	3 238	1 020	30 950	9 450	3 400
Pointe-a-Pitre	20 948	3 533	1 360	25 550	10 350	2 850
Agglomération	132 751	17 100	5 657	162 000	50 000	18 000

Source : INSEE, Recensement de la population 1999, Projection Omphale – scénario central

Estimation de la population en 2030 et part des plus de 60 ans par commune sur l'Agglomération Centre Guadeloupe



Source : INSEE, Projection Omphale – scénario central

2. L'OFFRE DE LOGEMENTS

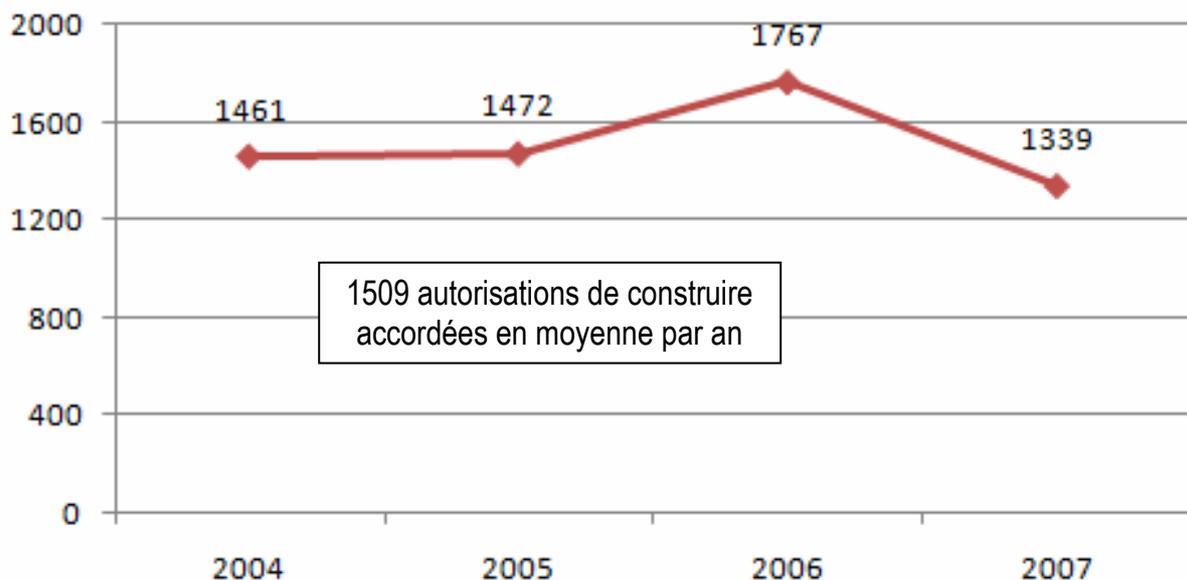
21 – Caractéristiques du parc de logements

➤ Une forte croissance du parc de logements

L'Agglomération compte en 1999, 57 592 logements soit 32 % des résidences guadeloupéennes, ce qui est conforme au poids du territoire. L'évolution 1990-1999 est forte avec + 3,55 % en moyenne par an, l'ensemble de la Guadeloupe étant à + 3,63 % et la France Métropolitaine à seulement + 1,04 %. Les communes de Baie-Mahault et du Gosier progressent le plus rapidement, respectivement + 9,38 % et + 5,21 % par an sur la période intercensitaire. Les données récentes (1999-2005) confirment cette dynamique sur l'ensemble de l'île avec une progression moyenne annuelle de +2,5 %, quand la moyenne des Départements d'Outre Mer est de + 2,4 % par an, laquelle étant deux fois supérieure à celle enregistrée en métropole.

Les statistiques actualisées sur l'agglomération Centre Guadeloupe reflètent le fort dynamisme de la construction neuve. Sur les 4 dernières années (2004-2007) se sont ainsi en moyenne de 1509 autorisations de construire qui ont été accordées par an sur le territoire communautaire, soit une progression du nombre de logement d'environ 2,5 % par an, qui confirme la tendance enregistrée sur le reste de l'île. Cela doit être nuancé cependant avec le nombre de logements ayant réellement eu une déclaration de commencement de travaux : environ 600 par an.

**Evolution du nombre de logements autorisés entre 2004 et 2007
sur l'Agglomération Centre Guadeloupe**

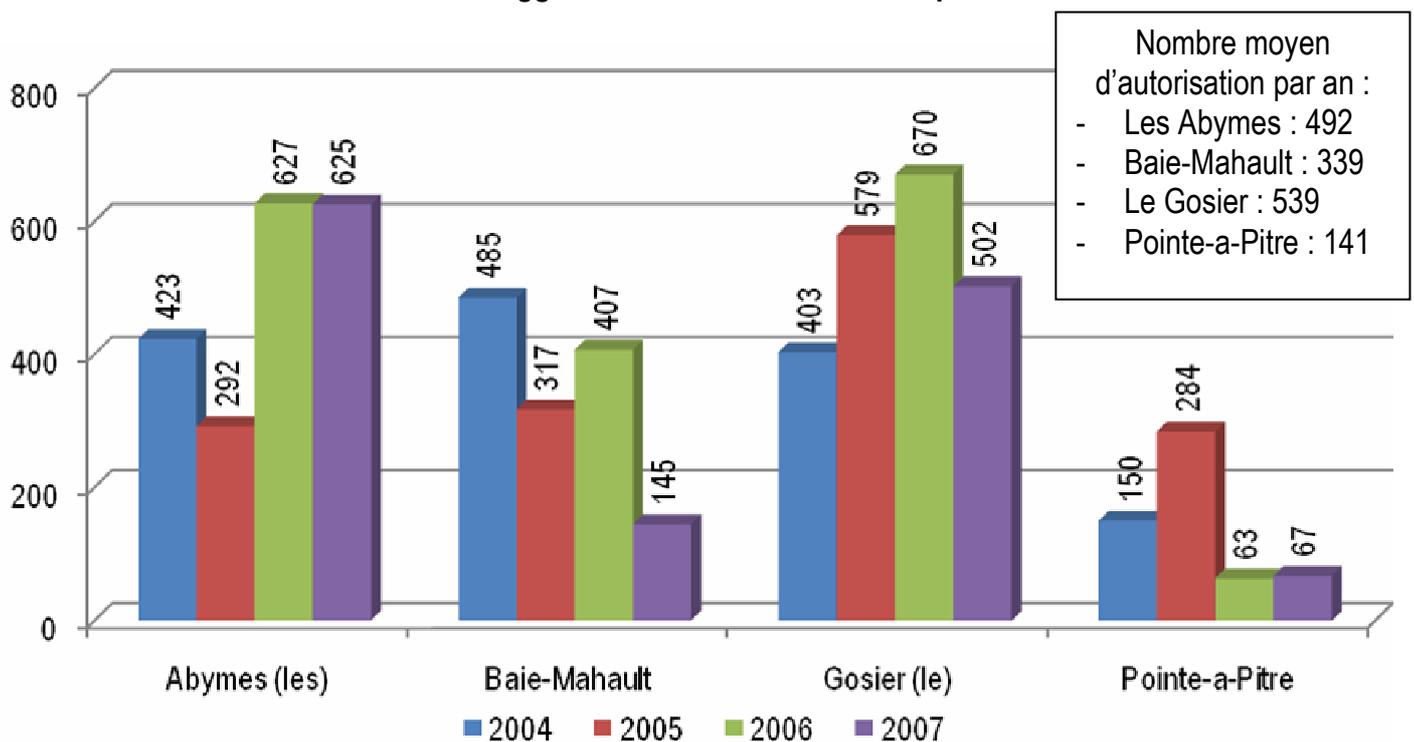


Source : DDE Guadeloupe – Observatoire Stat – SITADEL août 2008

L'analyse par commune des autorisations de construire entre 2004 et 2007, marque deux dynamiques sur l'Agglomération Centre Guadeloupe :

- La commune de Pointe-a-Pitre a autorisé 141 logements par an, soit une progression faible d'environ 0,8 % par an, s'expliquant par le caractère très urbanisé de la commune (même si tous les logements locatifs sociaux ne figurent pas dans cette statistique).
- Les trois communes plus périurbaines ont connu une croissance des autorisations de construire plus forte : les Abymes (+2 % par an), Baie-Mahault (+4 %) et Gosier (+5 %), avec ainsi entre 340 et 540 logements autorisés en moyenne par an sur ces 3 communes.

**Nombre de logements autorisés par commune entre 2004 et 2007
sur l'Agglomération Centre Guadeloupe**



Source : DDE Guadeloupe – Observatoire Stat – SITADEL août 2008

➤ Une part importante de logements collectifs

Les logements relevés sur le secteur Centre Guadeloupe ont une typologie très hétérogène selon les communes, allant de 18 % de logements individuels à Pointe-à-Pitre (ville compacte et très urbaine) à 79 % à Baie-Mahault (commune au développement plus pavillonnaire).

Comme nous l'avons vu précédemment Baie-Mahault progresse très fortement, avec un rééquilibrage possible et progressif du logement collectif, qui a connu une croissance de + 347 % pendant la période intercensitaire, contre +60 % pour le logement individuel.

Répartition des résidences principales par types de logement et par communes en 1999 sur l'agglomération Centre Guadeloupe

	Logements individuels		Logements collectifs		Total RP	
	Nombre	% des RP	Nombre	% des RP	Nombre	% des RP
Abymes (les)	16 459	61 %	10 384	39 %	26 842	100 %
Baie-Mahault	6 860	79 %	1 784	21 %	8 644	100 %
Gosier (le)	8 673	75 %	2 947	25 %	11 620	100 %
Pointe-a-Pitre	1 891	18 %	8 594	82 %	10 485	100 %
Agglomération Centre Guadeloupe	33 883	59 %	23 709	41 %	57 592	100 %
Guadeloupe	133 717	75 %	45 131	25 %	178 848	100 %
France	16 288 778	57 %	12 413 234	43 %	28 702 012	100 %

% des RP : rapport par rapport aux résidences principales
Source : INSEE – RGP logement

Les collectifs sont de deux types :

- ceux comportant moins de 4 étages et qui sont dépourvus d'ascenseur ;
- ceux comportant plus de 4 étages en général sont équipés d'ascenseurs.

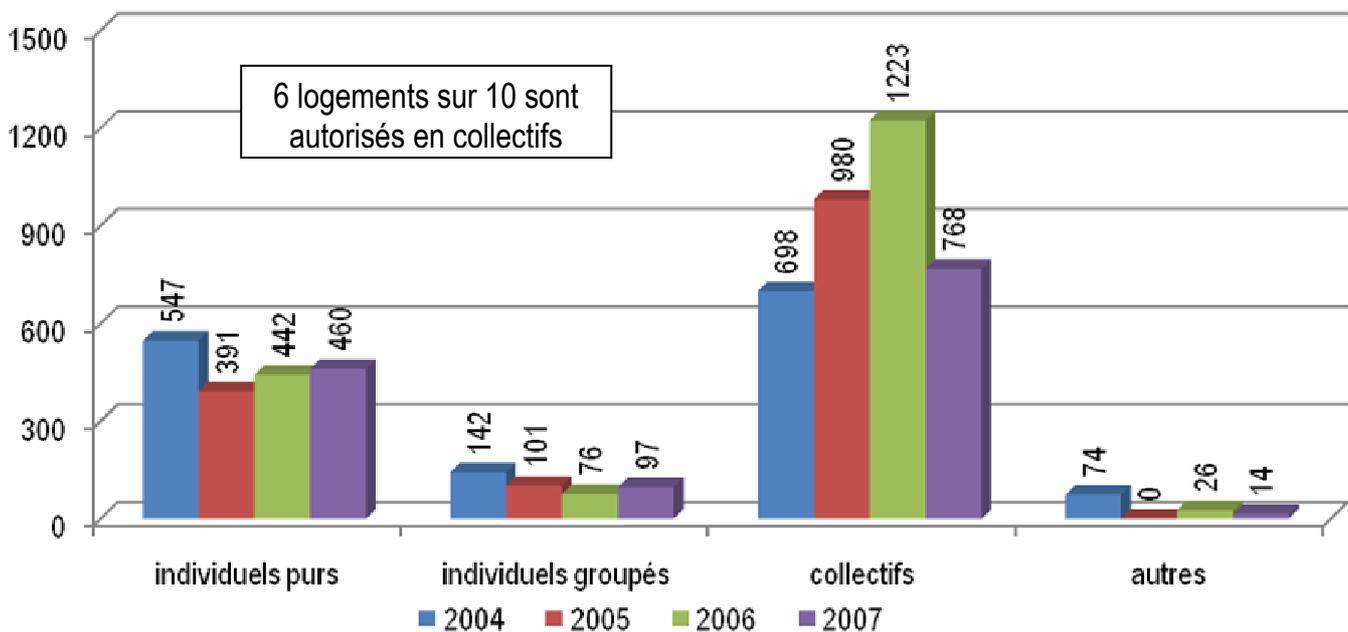


➤ Les types de logements autorisés

Comme explicité précédemment les données récentes sur les autorisations de construire, reflètent le poids important des logements collectifs, qui représentent près de 60 % des logements autorisés entre 2004 et 2007, soit 6039 logements en seulement 4 années.

Le logement individuel reste aussi très présent avec 460 autorisations par an en moyenne sur les 4 dernières années.

**Evolution des types de logements autorisés entre 2004 et 2007
sur l'Agglomération Centre Guadeloupe**



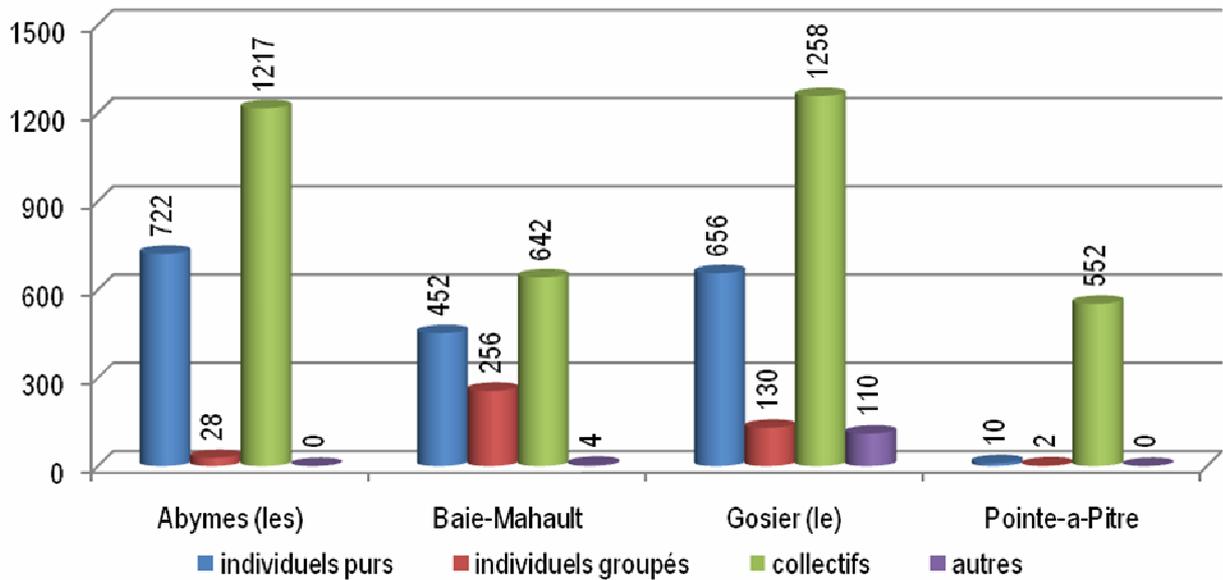
* Autres : résidences de tourisme, résidences étudiants,...

Source : DDE Guadeloupe – Observatoire Stat – SITADEL août 2008

L'examen spécifique des types de logement autorisés reflète des disparités importantes entre les communes. Ainsi à Pointe-à-Pitre sur la période 2004-2007 98 % des autorisations de construire se faisaient au profit des logements collectifs contre 47 % à Baie-Mahault, 58 % au Gosier et 61 % aux Abymes.

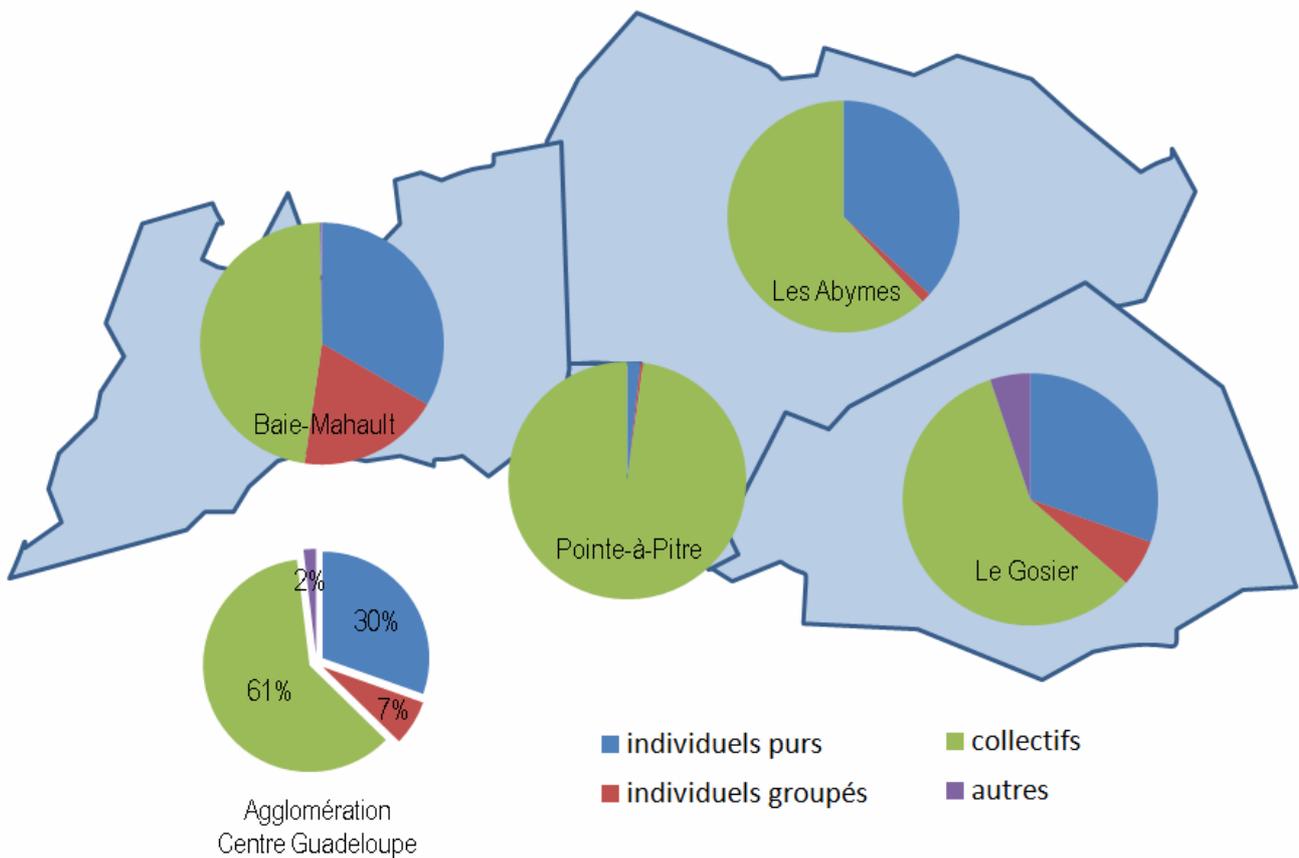
Sur les 4 dernières années, aucune autorisation de construire pour une résidence de personnes âgées n'a été relevée par la DDE sur l'Agglomération Centre Guadeloupe. Cela ne préfigure pas qu'aucun logement autorisé ne soit adapté pour des personnes âgées, mais s'ils peuvent exister individuellement, aucun projet ambitieux n'a été développé sur le secteur.

Nombre de logement autorisés par commune et par type entre 1998 et 2007 sur l'Agglomération Centre Guadeloupe



Source : DDE Guadeloupe – Observatoire Stat – SITADEL août 2008

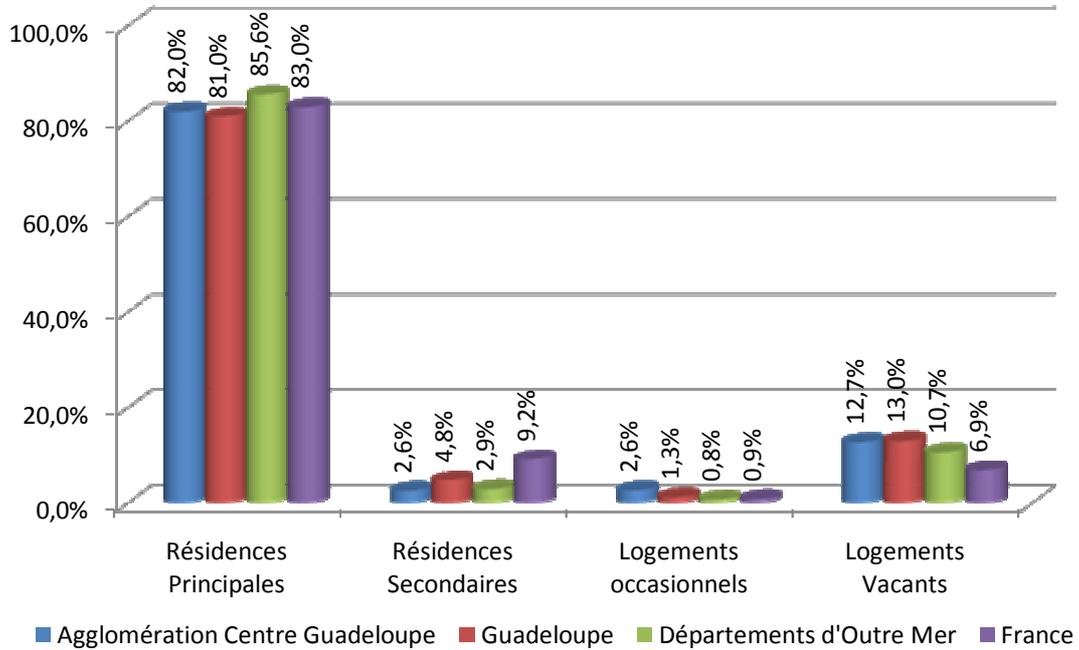
Répartition par type des logements autorisés entre 1998 et 2007 sur l'Agglomération Centre Guadeloupe



Source : DDE Guadeloupe – Observatoire Stat – SITADEL août 2008

➤ Un parc de logements vacants important

La structure du parc de logement en 1999



Source : INSEE – RGP logement

La structure du parc de logement est relativement conforme aux tendances enregistrées sur les territoires englobant, avec une présence forte des résidences principales, supérieure à 80 % sur toutes les communes. Toutefois la caractéristique remarquable et problématique est la présence importante de logements vacants (12,7 % du parc de logement), vacance très supérieure à celle enregistrée dans les autres départements d'Outre Mer ou dans la métropole.



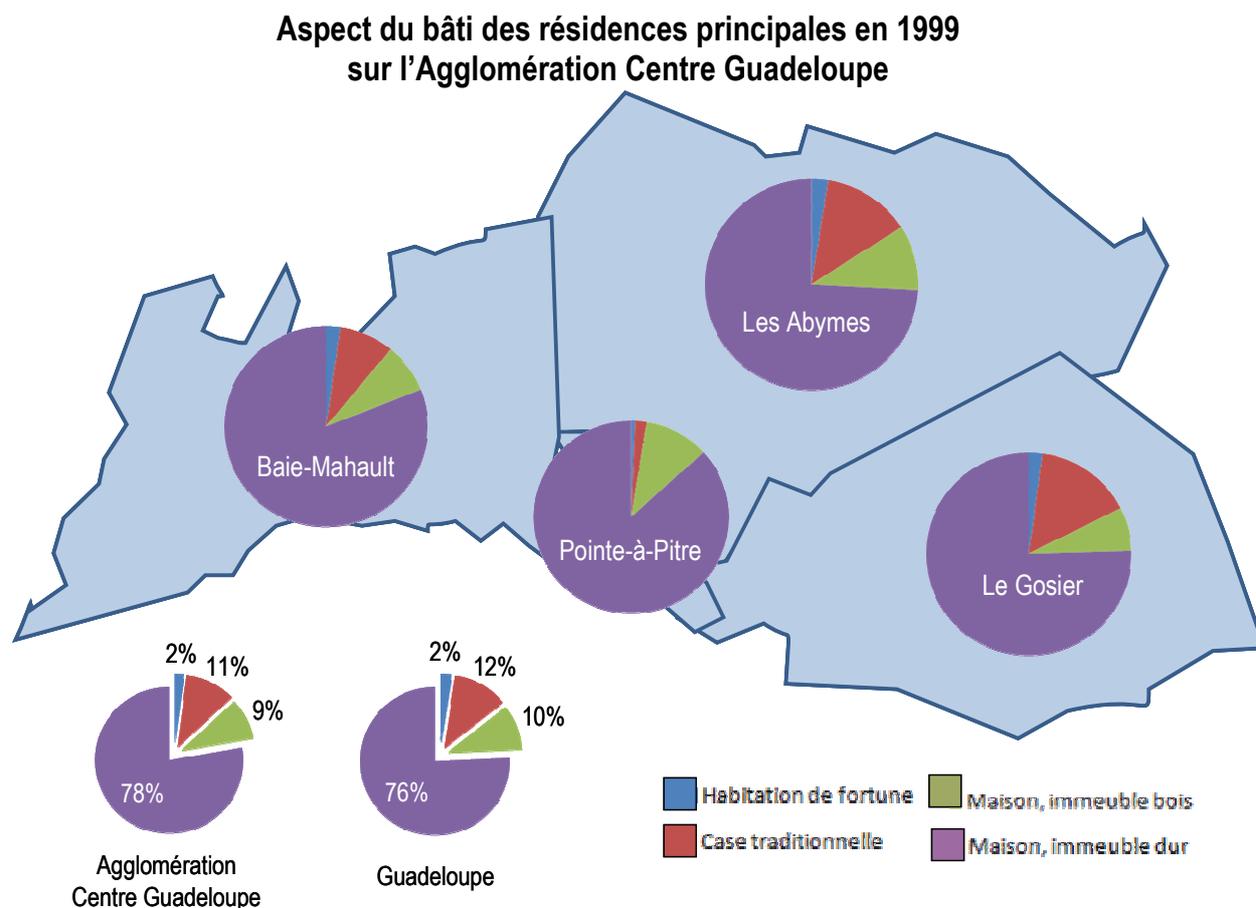
12% de logements vacants

22 – Confort du parc de logements

La vacance précédemment relevée peut s'expliquer par les caractéristiques mêmes du bâti sur l'Agglomération Centre Guadeloupe. L'aspect du bâti reflète ainsi des différences importantes au sein du parc, entre les maisons et immeubles en dur et les habitations de fortune par exemple.

Or l'habitat léger (habitation de fortune et case traditionnelle) représente 13 % des habitations sur l'Agglomération avec des variations importantes entre 2,5 % à Pointe-à-Pitre et 18 % au Gosier.

Toutefois les statistiques récentes (1999-2005) marquent un recul de l'habitat léger, avec 123 000 maisons ou immeuble en dur construits entre 1999 et 2005 sur les DOM et 7 000 habitations de fortune, cases ou immeuble en bois démolis.



La représentation précédente montre que l'habitat de fortune et la case traditionnelle sont encore très implantés sur les communes de Baie-Mahault, des Abymes et du Gosier avec respectivement 11 %, 16 % et 18 % des résidences principales, contre 3 % sur la commune de Pointe-à-Pitre.

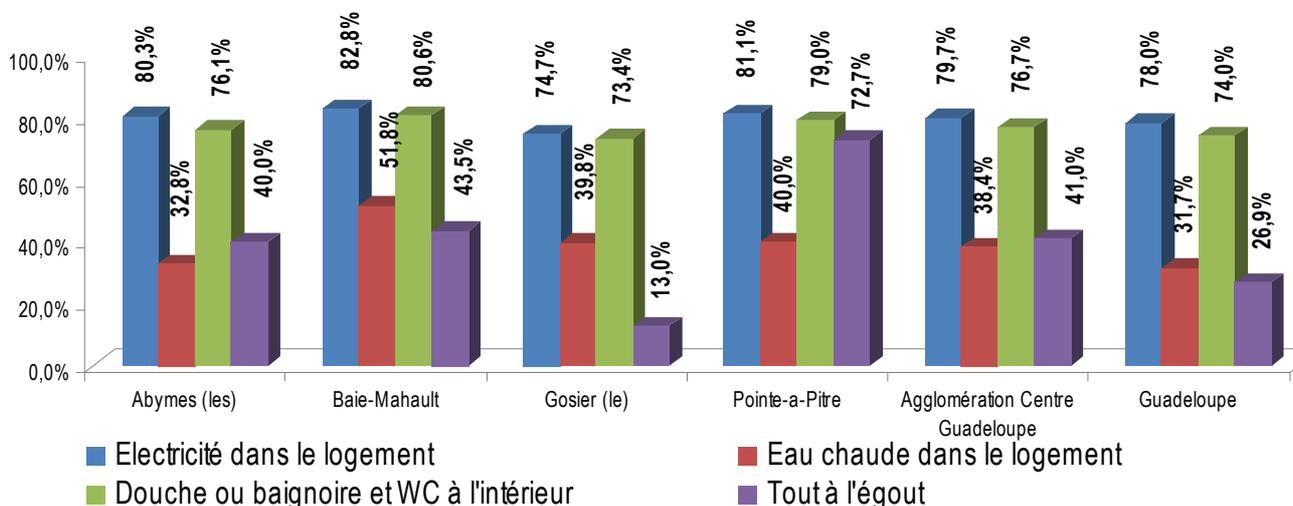
Or ces habitations ne possédant pas tous les éléments de confort peuvent être problématiques dans le cas où elles sont habitées par des familles avec jeunes enfants ou des personnes âgées.

Le particularisme des Départements d'Outre Mer se retrouve aussi dans la taille des logements, car au dernier recensement de 2005 seulement 3 % des maisons individuelles métropolitaines font moins de 40 m², quand elles représentent 11 % des maisons en Martinique et à la Réunion, 17 % en Guadeloupe et 29 % en Guyane : le besoin d'espace bâti est supérieur en métropole du fait du climat notamment.

L'étude du confort des logements soulève des points d'interrogations à relever dans le cas de la mise en place d'une opération spécifique d'amélioration de l'habitat.

Par exemple l'ensemble du territoire connaît un manque important d'installation d'eau chaude (avec 61,6 % des résidences principales non équipées), installations indispensables à la bonne santé des populations. De plus seulement 41 % des logements sont raccordés au tout à l'égout, avec un écart important allant de 13 % au Gosier à 73 % à Pointe-à-Pitre.

Confort des résidences principales en 1999 sur l'Agglomération Centre Guadeloupe



Source : INSEE - RGP logement

Les données récentes (2004-2005) sur le confort des logements marquent une situation relativement saine des logements guadeloupéens. Ainsi l'électricité, l'eau potable et les sanitaires sont présents dans des proportions toujours supérieures aux moyennes des DOM. Toutefois du fait d'une moyenne faussée par le cas particulier de la Guyane, la Guadeloupe doit encore travailler fortement sur cette question primordiale du confort des logements.

Néanmoins l'installation de chauffe-eau solaires et de climatisations semble connaître une montée en puissance sur le territoire guadeloupéen.



Confort des résidences principales en 2004-2005

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	DOM
Sans électricité	2,2 %	12,9 %	1,6 %	1,1 %	2,6 %
Sans point d'eau potable à l'intérieur du logement	1,3 %	19,6 %	0,7 %	0,4 %	2,4 %
Sans WC à l'intérieur du logement	3,0 %	27,5 %	1,9 %	4,3 %	5,4 %
Sans baignoire, ni douche	4,1 %	27,4 %	2,1 %	3,3 %	5,4 %
Avec chauffe-eau solaire	10,1 %	1,1 %	9,8 %	18,4 %	12,6 %
Avec au moins une pièce climatisée	24,6 %	22,5 %	11,1 %	10,4 %	15,4 %

Source : INSEE – enquêtes de recensement 2004-2005

La DDE de son côté, à l'occasion des travaux du Conseil départemental de l'habitat de mai 2003, indique des chiffres plus précis sur les 163 000 résidences principales qu'elle recense sur dix bassins d'habitat. On compterait environ 30 000 logements précaires ou insalubres pour la moitié en centres urbains, le reste en diffus, et 20 000 logements nécessitant des travaux d'amélioration sur l'ensemble de la Guadeloupe.

23 – Une baisse du nombre moyen de personnes par ménage

Le phénomène s'est amorcé depuis de nombreuses années : le nombre moyen de personnes par ménage, et donc par logement diminue en Guadeloupe : on comptait en effet 2.9 occupants en moyenne par logement en 1999 en Guadeloupe contre 2.7 en 2004-2005. Pendant le même temps la métropole passait de 2.4 à 2.3, ce qui traduit un resserrement des écarts.

Nombre de personnes par ménage (en nombre)

Nom	1999	2004-2005
Guadeloupe	2.9	2.7
Guyane	3.3	3.5
Martinique	2.9	2.6
Réunion	3.3	3.0
Métropole	2.4	2.3

Source : INSEE – enquêtes de recensement 2004-2005

Plusieurs évolutions dans les domaines de la santé, de la société sont à l'origine de cette diminution :

- les progrès de la médecine et l'allongement de la durée de la vie font que de plus en plus de logements sont occupés par 2 voire une seule personne ;
- le nombre moyen d'enfants par famille a tendance à diminuer ;
- les divorces contribuent à diminuer le nombre moyen d'occupants par logement ;
- la solidarité intergénérationnelle s'estompe : les logements abritant plusieurs générations sous le même toit sont de plus en plus rares ;
- ...

D'une manière générale, on assiste à une hausse du nombre et de la part des personnes vivant seules dans toutes les tranches d'âge, mais plus particulièrement parmi les 50 ans ou plus.

Personnes seules dans leur logement en Guadeloupe	01/07/2005	1999
Personnes vivant seules (en milliers)	47	35
<i>Parmi les 20 – 29 ans (%)</i>	7.4	5.3
<i>Parmi les 30 – 49 ans (%)</i>	10.9	9.0
<i>Parmi les 50 ans ou plus (%)</i>	24.2	20.8

Source : INSEE – enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007
RP 99- Exploitations principales

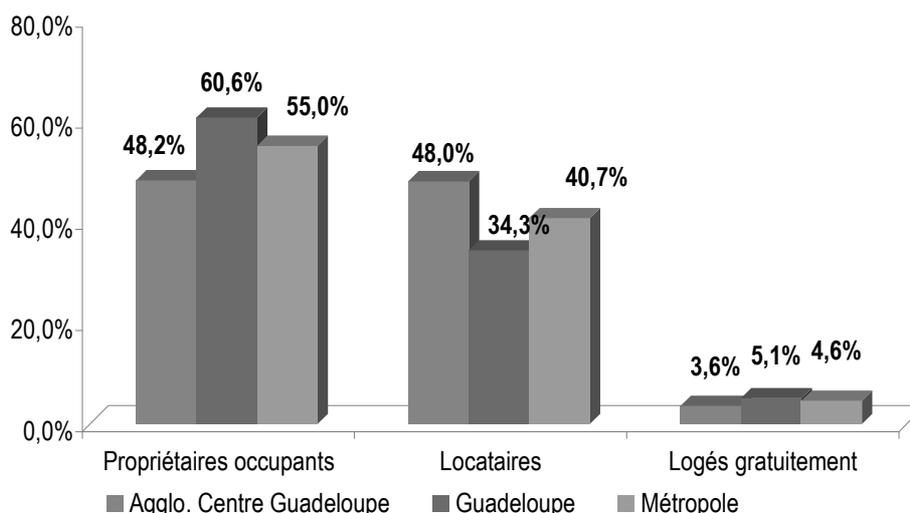
Il y a donc à la fois une baisse du nombre moyen d'occupants par logement (et cette baisse se poursuivra encore) mais aussi, et de manière concomitante, une hausse des besoins en logements pour pallier la baisse évoquée.

24 – Autant de propriétaires occupants que de locataires

L'agglomération Centre Guadeloupe comptait en 1999 autant de locataires (48.2 %) que de propriétaires occupants (48.2 %). Ce résultat est différent de celui obtenu par la Guadeloupe (60.6 % de propriétaires occupants) ou par la métropole (54.7 % de propriétaires occupants).

Les personnes logées gratuitement ont une part plus restreinte dans l'agglomération Centre Guadeloupe (3.6 % contre 5.1 % en Guadeloupe).

Statut d'occupation des logements en 1999



Source : INSEE

Statut d'occupation des logements en 1999

	Propriétaires	Locataires	Logés gratuitement	Nbre de logts	PO (%)	Loc (%)	Gratuits (%)
Les Abymes	11 229	10 226	780	22 235	50.50 %	45.99 %	3.51 %
Baie-Mahault	4 224	2 928	305	7 457	56.64 %	39.27 %	4.09 %
Le Gosier	5 628	2 969	374	8 971	62.74 %	33.10 %	4.17 %
Pointe à Pitre	1 965	6 665	230	8 590	19.73 %	77.59 %	2.68 %
Agglomération Centre Guadeloupe	22 776	22 788	1 689	47 253	48.20 %	48.23 %	3.57 %

Source : INSEE

A l'échelle des communes, les Abymes, Baie-Mahault et le Gosier ont plus de propriétaires occupants que de locataires avec respectivement 50.5 %, 56.6 % et 62.7 % de propriétaires. La commune de Pointe à Pitre se singularise par le fait qu'elle ne compte que 19.7 % de propriétaires occupants et donc en contrepartie 77.6 % de locataires !

25 – Les logements HLM : parc existant et demande locative

251 – Un parc existant important

L'Agglomération Centre Guadeloupe compte 18 907 logements locatifs publics au 1^{er} janvier 2007, soit 60 % des logements sociaux guadeloupéens, pour 32 % de la population. La part du logement social est ainsi d'environ 30 % des résidences pour l'agglomération, contre 16 % pour l'ensemble de l'île, ce qui est considérable au regard du reste du territoire français dépassant timidement la part de 10 % des résidences principales.

Ces logements se localisent essentiellement sur trois communes : les Abymes, Baie-Mahault et Pointe-à-Pitre, avec respectivement 28, 10 et 20 % des logements de l'île.

L'offre de logements sociaux au 1^{er} janvier 2007 sur l'Agglomération Centre Guadeloupe

	Abymes (les)	Baie-Mahault	Gosier (le)	Pointe-à-Pitre	Agglomération	Guadeloupe
SIG	6 411	1 681	162	2 407	10 661	15 957
SAHLM	1 137	560	-	3 339	5 035	6 254
SEMSAMAR	517	745	321	12	1 595	6 229
SPHLM	256	270	-	477	1 003	1 604
SEMAG	458		112	43	613	1 131
SAMIDEG	-	-	-	-	-	282
Total	8 779	3 256	595	6 278	18 907	31 457

SIG : Société immobilière de la Guadeloupe

SAHLM : Société anonyme HLM

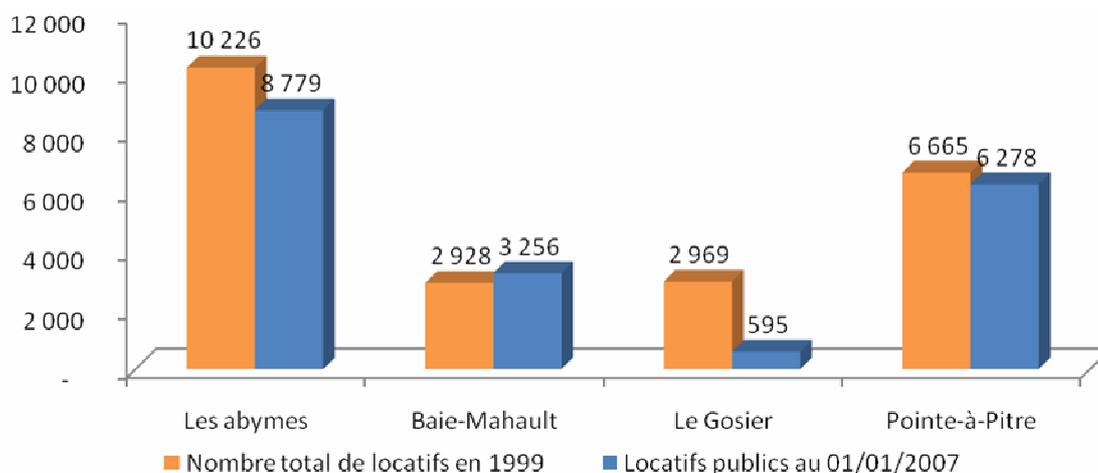
SEMSAMAR : Société d'économie mixte de St-Martin

SPHLM : Société pontoise d'HLM

SEMAG : Société d'aménagement de la Guadeloupe

Source : Union Social pour l'Habitat

Si l'on rapproche ce parc locatif public au 01 janvier 2007 du parc de logements locatifs total des communes au dernier recensement (en 1999), on constate immédiatement la très forte implication des bailleurs publics dans le logement sur l'agglomération Centre Guadeloupe.



Source : INSEE 1999 - USH

Ainsi le logement locatif privé n'a une place importante qu'au Gosier. Sa présence est faible à très faible sur les 3 autres communes.

252 – Une production importante de logements locatifs publics

Sur les 3 dernières années (2005 à 2007), 655 logements locatifs publics ont été financés en moyenne sur les 4 communes du SIVU soit près de 2 000 logements locatifs publics en 3 ans !

Nombre de logements locatifs sociaux financés

	2005	2006	2007
ABYMES	70	505	177
BAIE-MAHAULT	116	159	138
GOSIER	121	0	18
POINTE-À-PITRE	258	58	344
TOTAL	565	722	677

Source : Observatoire de l'habitat de la Guadeloupe

L'observatoire de l'habitat de la Guadeloupe (DDE971) a commenté le financement des logements locatifs sociaux sur les 3 communes du bassin d'habitat :

« si les trois communes de Pointe-à-Pitre, Les Abymes et le Gosier représentent environ 22 % de la population globale du département, elles accueillent également la moitié du parc global de Guadeloupe avec plus de 15 000 logements locatifs sociaux.

C'est également ici que la demande est la plus forte avec près de 40 % des demandes. De nombreux programmes de construction de logements locatifs sociaux représentant environ 2 300 logements ont été financés depuis 2003 et la moitié d'entre-eux seront livrés dans les deux ans à venir. D'autres projets sont à l'étude dans ce secteur.

Ce bassin d'habitat est également directement concerné par les projets de rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre et Abymes dans le cadre desquels environ 3 000 logements sociaux neufs seront reconstruits après démolition. Les premières opérations devant permettre le relogement ont déjà démarré ».

Ainsi, il y a, à travers ces projets futurs, une opportunité réelle et beaucoup moins coûteuse (que celle consistant à installer des ascenseurs dans des immeubles existants) de produire des logements locatifs publics adaptés au vieillissement. Qui plus est, ces opérations de reconstruction après démolition peuvent être l'occasion de recréer de petites unités pour personnes âgées notamment.

253 – Les logements locatifs publics et les personnes âgées : entretien avec les bailleurs publics

Les bailleurs publics n'ont pas défini de politique de l'habitat spécifique aux personnes âgées : leur mission consiste à loger l'ensemble de la population. La part de personnes âgées logées par les bailleurs publics n'a pas été quantifiée par tous :

Pour la SEMSAMAR, les personnes âgées occupent 8.9 % de leur parc locatif sur l'agglomération Centre Guadeloupe soit 115 logements environ.

Pour SIKOA (SAHLM), les personnes âgées occupent 20 % de leur parc public sur l'agglomération, soit 989 logements environ.

Peu de logements sont réellement adaptés et il n'y a pas eu d'inventaire précis en ce domaine. Lorsqu'une personne âgée demande un logement adapté, les bailleurs publics essaient de satisfaire la personne en fonction des logements locatifs qui se libèrent, en rez-de-chaussée ou dans un immeuble équipé d'ascenseur.

Aucun bailleur public n'a de projet de création de structure d'accueil ou d'hébergement spécifique pour les personnes âgées. Des projets ont été parfois élaborés comme à Baie-Mahault avec la S.I.G. mais ils n'ont pas abouti pour des questions financières. En ce qui concerne la réhabilitation et l'adaptation des logements locatifs publics existants, cela n'est pas toujours possible et nécessite un partenariat financier pour financer le surcoût de l'adaptation, d'autant que beaucoup de logements sont dans des bâtiments collectifs, nécessitant un ascenseur et donc un coût important.

Enfin, il y a lieu de bien définir les besoins selon le degré de dépendance des personnes âgées, selon leur âge, leur handicap ...

254 – Une forte demande locative publique

Les trois communes fortement équipées en logements concentrent aussi la plus grande part de la demande locative : ainsi la commune des Abymes recense 7 079 demandeurs en avril 2008, Baie-Mahault 4376 demandeurs et 4 047 à Pointe-à-Pitre.

Au total, plus de 17 000 personnes recherchent un logement locatif public sur l'agglomération Centre Guadeloupe.

➤ Près de 1 500 demandeurs de logements publics ont plus de 60 ans !

Les plus de 60 ans représentent 1 484 demandeurs sur l'Agglomération, soit 8,6 % de la demande, avec un pic à 13,2 % à Pointe-à-Pitre. Il est donc nécessaire d'avoir une approche particulière de ces demandeurs qui n'ont pas les mêmes besoins en logement (logement adapté par exemple).

La demande de logements sociaux sur l'Agglomération Centre Guadeloupe en avril 2008

	Nombre de demandeurs	de 60 ans et +	part des 60 ans et +
Abymes (les)	7 079	573	8,1 %
Baie-Mahault	4 376	223	5,1 %
Gosier (le)	1 844	155	8,4 %
Pointe-a-Pitre	4 047	533	13,2 %
Agglomération Centre Guadeloupe	17 346	1 484	8,6 %

Source : GUIDES – Gestion Unique Informatisée de la Demande Sociale

➤ 2000 logements sociaux nécessaires pour satisfaire la demande des personnes âgées

La DDE estime que 35 000 à 40 000 logements sociaux seront nécessaires sur l'ensemble de la Guadeloupe dans les 10 ans. Cette estimation résulte de la demande actuelle : 24 000 demandes en suspens sur l'ensemble de l'île.

Il en découle un besoin de 2000 logements spécifiquement destinés aux personnes âgées, ce qui rapporté à la population de plus de 60 ans sur l'agglomération, conduit à la création de 600 logements adaptés aux populations âgées pour les 4 communes en 10 ans, voire 1 000 logements si l'on tient compte que le SIVU regroupe la moitié du parc locatif public de la Guadeloupe.



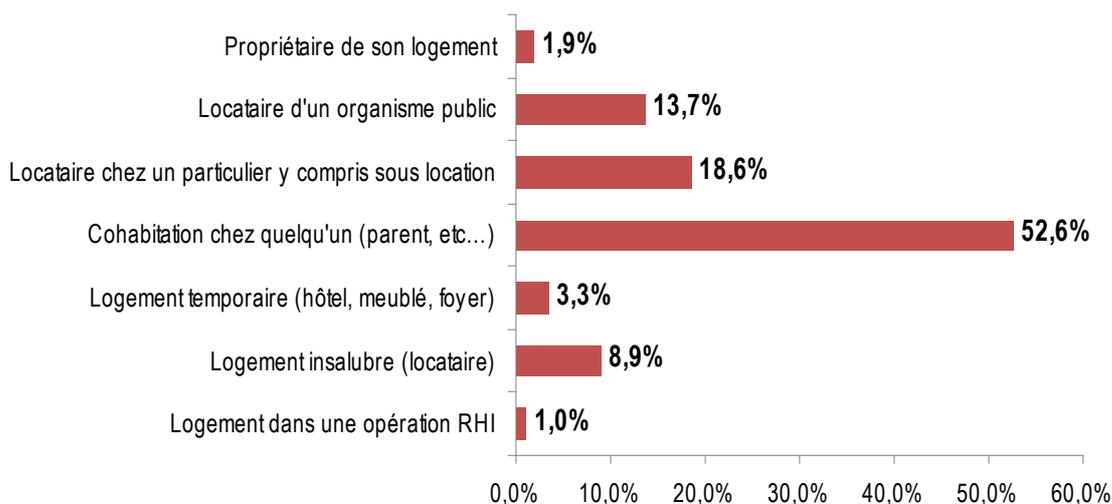
1 500 demandeurs de logements locatifs publics ont plus de 60 ans.

Environ 600 à 1 000 logements sociaux pour personnes âgées à construire sur l'Agglomération en 10

➤ Plus d'un demandeur sur 2 veut décohabiter

Les conditions actuelles de logement des personnes recherchant un logement locatif public sur l'agglomération Centre Guadeloupe sont pour plus d'un sur deux une cohabitation en général chez un parent (52.6 %). Un tiers sont actuellement en location (18.6 % dans un locatif privé et 13.7 % dans un locatif public) et près d'un demandeur sur 10 (8.9 %) est dans un logement insalubre. C'est donc le besoin de décohabitation qui paraît énorme, sans que l'on puisse savoir si ce sont les parents ou les enfants qui souhaitent décohabiter.

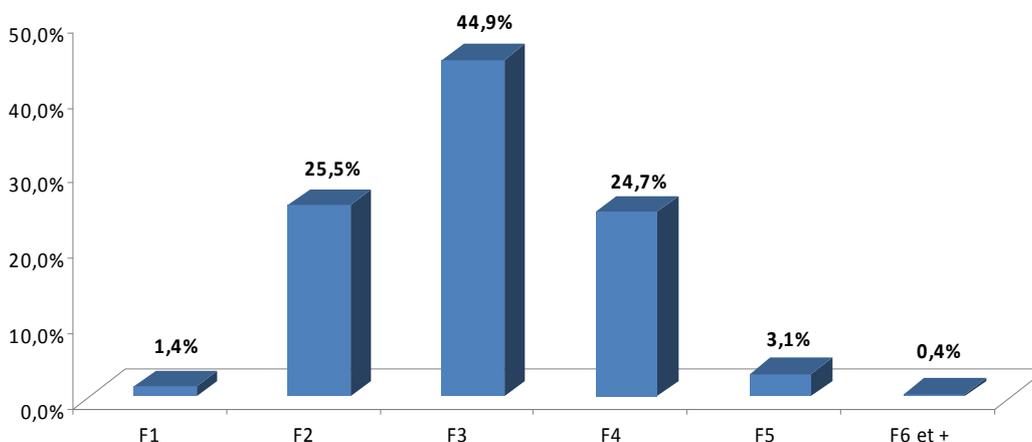
Conditions du logement des demandeurs en avril 2008 sur l'Agglomération Centre Guadeloupe



➤ Une demande importante de F3 puis de F2 et de F4.

45 % des demandeurs de logements locatifs souhaitent un F3. Les F2 et les F4 représentent chacun 25 % des demandeurs, les autres types de logements étant très peu demandés.

Les types de logement recherchés par les demandeurs en avril 2008 sur l'Agglomération Centre Guadeloupe

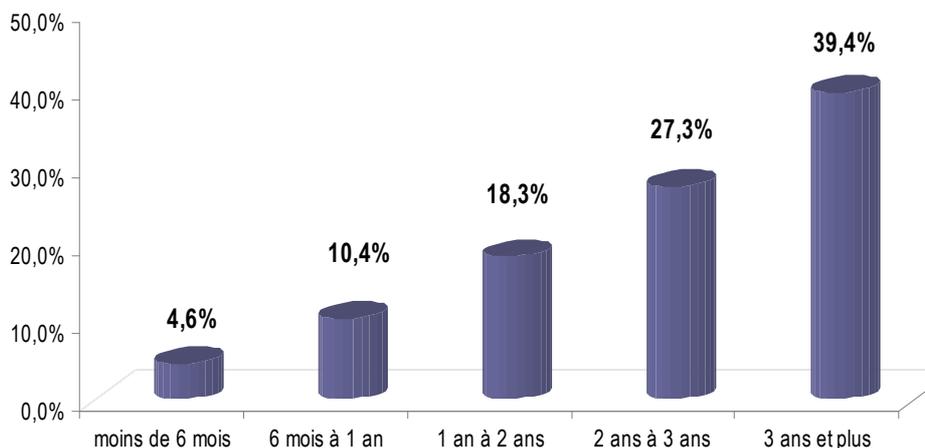


La demande des personnes de plus de 60 ans porte quant à elle essentiellement sur des F2 et des F3.

➤ **Une demande locative publique ancienne.**

2/3 des demandes HLM ont plus de 2 ans.

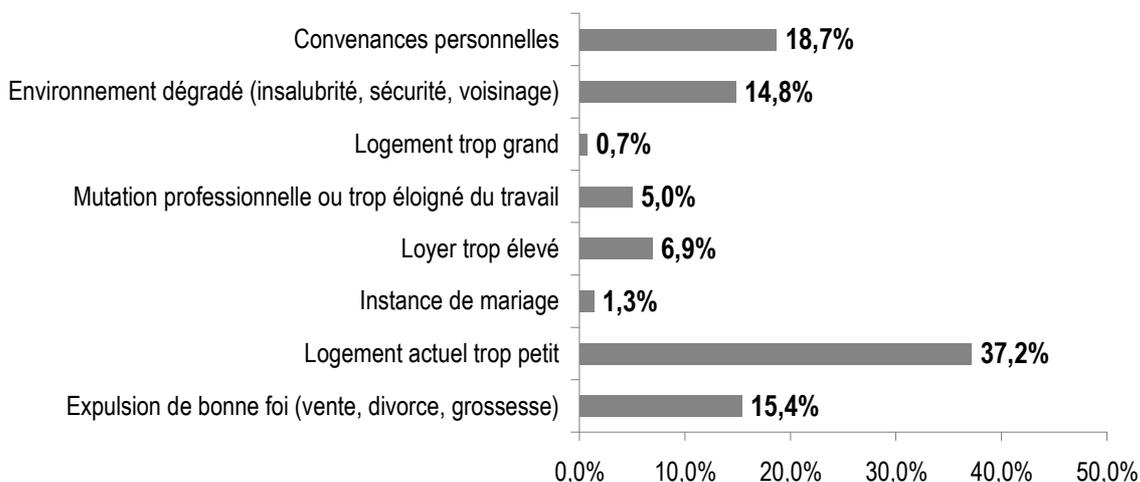
**Ancienneté de la demande en avril 2008
sur l'Agglomération Centre Guadeloupe**



➤ **L'exiguïté actuelle de leur logement, premier motif de demande d'un logement locatif public.**

Plus du tiers des demandes (37.2 %) est lié à l'exiguïté actuelle du logement des demandeurs. « L'environnement » dégradé (insalubrité, sécurité, voisinage) motive également près de 15 % des demandes.

**Motif de la demande en avril 2008
sur l'Agglomération Centre Guadeloupe**

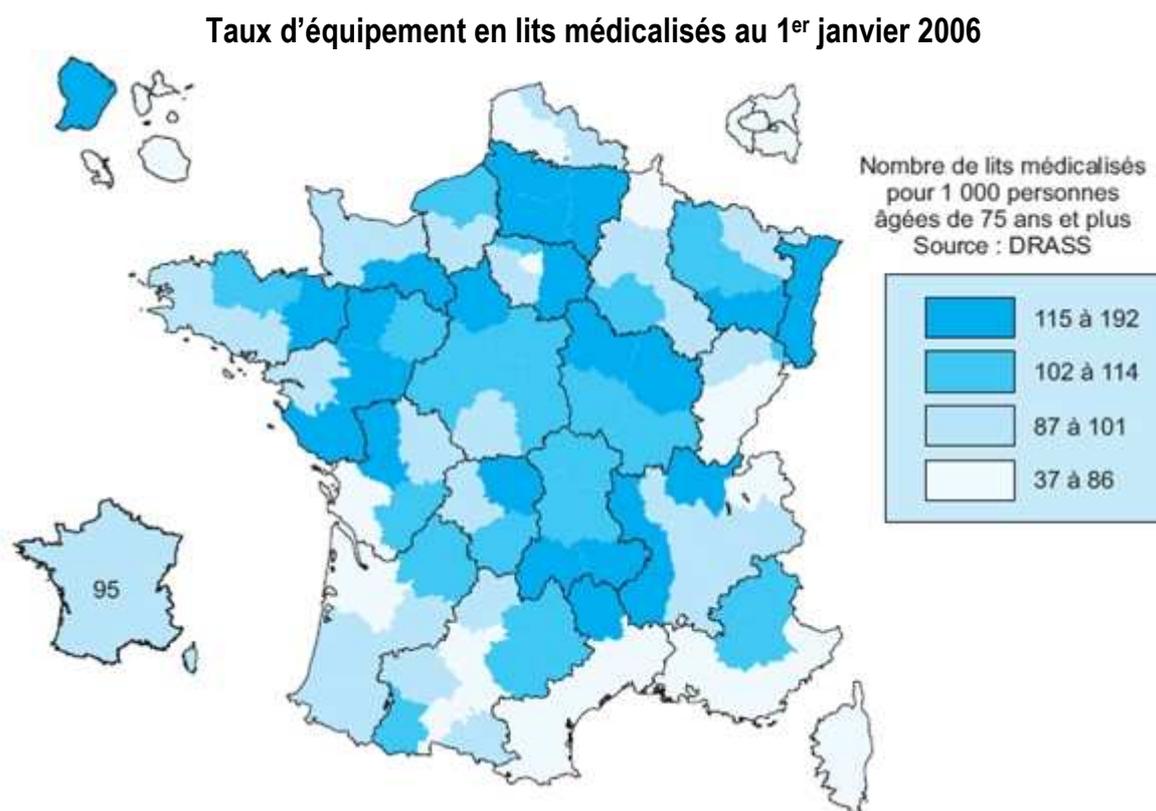


26 – L'hébergement spécialisé pour les personnes âgées

Suivant l'isolement, les capacités financières, le contexte familial, et surtout le degré de dépendance et la disponibilité des équipements, les personnes âgées peuvent opter pour un hébergement spécialisé.

L'âge moyen en augmentation des résidents nécessite de plus en plus de lits médicalisés dans les structures d'hébergement pour personnes âgées.

Ce taux d'équipement est faible en Guadeloupe, et inférieur à la moyenne métropolitaine. Les 4 communes du SIVU n'échappent pas à cette donnée générale.

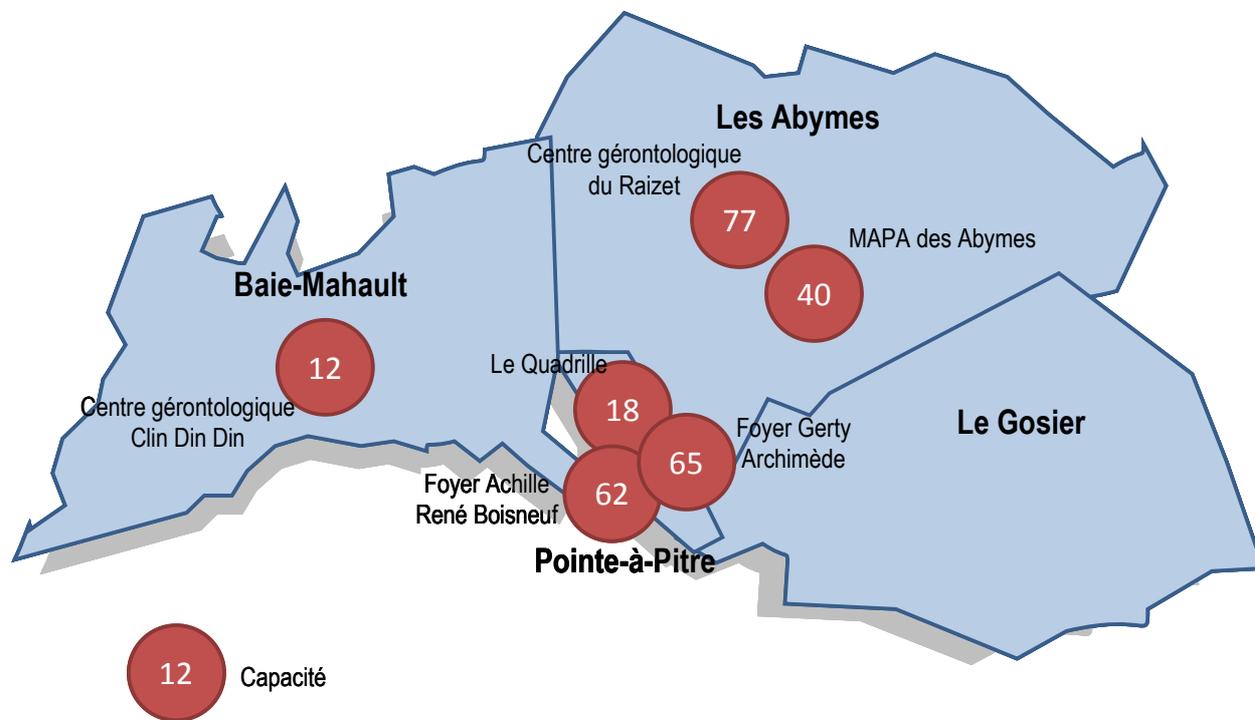


Source : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales

Plus globalement l'agglomération Centre Guadeloupe dispose de 262 lits en maisons de retraite, de 188 lits en unité de soins de longue durée et de 12 lits en accueil de jour.

N° fiche	Etablissement	Nature	Capacité	Age moyen des résidents	Lieu d'implantation	Demandes en attente	Projets
1	Centre géronologique du Raizet	Maison de retraite	77 lits	80.5 ans	Raizet 97 139 Abymes	125	(Maison de retraite plus unité de soins longue durée) extension à 336 lits et 44 en réadaptation, l'ensemble sur un autre site fin des travaux en 2010
	Centre géronologique Clin Din Din	Accueil de jour (Alzheimer)	12 lits	80.5 ans	97 122 Baie- Mahault		
2	MAPA des Abymes	Maison de retraite	40 lits	85 ans	Dothémare 97 139 Abymes	Forte demande	- Travaux de rénovation en cours. - Projet de création de 10 lits d'accueil de jour à confirmer
3	Foyer Achille René Boisneuf	Foyer Logement	62 logements (56 studios 06 F2)	70 ans	Rés. Achille René Boisneuf 97110 POINTE A PITRE	10	Pas de projet actuellement
4	Foyer Gerty Archimède	Foyer Logement	65 lits	77 ans	Route de la Gabarre 97110 POINTE A PITRE	4	Pas de projet à court et moyen terme
5	Le QUADRILLE	Appartement d'accueil	18 lits	78 ans	Rue Paul Lacave 97110 POINTE A PITRE	4	Projet à élaborer

Répartition des établissements pour personnes âgées par commune



Les demande en attente ne sont pas encore très nombreuses, d'une part parce que la population âgée de plus de 75 /80 ans commence seulement à se développer, et d'autre part, parce que le coût d'hébergement dans ces structures dépasse le plus souvent les moyens des personnes âgées. Plusieurs structures ont cependant des projets de développement, dont le plus important concerne le Centre Gérontologique du Raizet avec la création de 380 lits, en remplacement des 265 existants, soit une extension nette de 115 lits.

La plupart de ses structures ont souligné le fossé qui se crée entre les parents âgés (ou très âgés) et les enfants. La nécessité d'améliorer la formation du personnel apparaît importante de même que celle de travailler avec les autres structures sur la question de l'animation notamment.

Enfin l'accueil de jour est à développer dans les différentes structures.

Les fiches suivantes résument l'essentiel des caractéristiques et des entretiens menés à l'occasion de cette étude avec les différentes structures d'hébergement pour personnes âgées de l'agglomération Centre Guadeloupe.

1

CENTRE HOSPITALIER GERONTOLOGIQUE DU RAIZET (CHGR)
Entretien avec le Directeur : MR LAVEL

Adresse : BP 481-97183 ABYMES CEDEX
 0590 21 37 70

LE CHGR : Ets Public de santé et EHPAD : double réglementation

Création le 07 mai 1957

Historique : asile des vieillards -hospice - CGR- Centre hospitalier de gérontologie

Capacité : 265 lits dont 265 lits médicalisés : 188 lits de soins longue durée

77 lits maison de retraite

12 places accueil de jour (Alzheimer) à BAIE-MAHAULT

20 places HAD

Age moyen des résidents : Hommes (78 ans)/ Femmes (83 ans) age moyen : 80.5 ans

Événements déclenchant l'entrée au CHGR :

La maladie, l'épuisement de la famille, la demande de la personne âgée et la demande des structures hospitalières publiques et privées

Origine géographique : ABYMES : 47 B/MAHAULT : 9 GOSIER : 19 PAP : 57

Nombre de lits vacants : 0

Demandes en attente : 125 au 03/07/08 - délai d'attente : 202 jours

Projet :

La reconstruction sur site est compliquée, difficile de loger les personnes âgées à l'étage (problème culturel, la déambulation s'effectuerait tout au long du couloir d'où décision de faire reconnaître par les autorités de contrôle l'obligation de construire sur un autre site (8 hectares à Palais Royal aux ABYMES).

Le CHGR deviendra le 2^{ème} établissement hospitalier de la Guadeloupe après le CHU.

Projet novateur, démarche HQE (Haute Qualité Environnementale)

- Mieux gérer les déchets
- Recueillir l'eau de pluie pour l'utilisation en période de sécheresse
- Produire l'électricité (climatisation solaire....)

Mise en place d'un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Développement de synergies avec le Centre Hospitalier Universitaire (reconstruction à proximité), gestion de la blanchisserie par le CHU, crèche inter hospitalière.

Extension : à 336 lits et 44 lits de réadaptation.

Fin des travaux en 2011.

Commentaires :

En terme d'équipements, la situation de la personne âgée en Guadeloupe est inquiétante, une politique pluriannuelle s'impose afin d'assurer le suivi des actions engagées.

2

VILLE DES ABYMES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES ÂGÉES (MAPA)
Directrice : Mme TOMIRIS

Adresse : Jérémie Jalton –Dothémare 97 139 ABYMES Tél : 0590 20 34 39

Création : 1992

Objet : Accueil valide et semi valide (jusqu'en fin de vie avec toutes les problématiques générées par le grand âge).

En raison du manque de structures médicalisées, toutes les maisons d'accueil seront amenées à développer le multi accueil

Capacité : 40 lits – chambres individuelles

29 résidents – nombre de lits vacants : 11 (pas d'accueil de nouveaux résidents en raison des travaux en cours)

Age moyen des résidents : 85 ans (situation en 2007)

Événements déclenchants l'entrée à la MAPA :

La maladie, la demande de la personne âgée (isolée) et la demande des structures hospitalières publiques et privées

Origine géographique : ABYMES : 15 (42.86 %) BAIE/MAHAULT : 2 (5.71 %)

GOSIER : 0 POINTE A PITRE : 6 (17.14 %)

La population accueillie reste centrée sur la région pointoise (ABYMES, POINTE A PITRE)

Demandes en attente : Pas de chiffre (les demandes ne sont pas recensées en raison des travaux en cours).

Projet :

- Travaux de rénovation en cours, d'abord conforter l'existant
- Projet d'extension prévue par l'ancienne municipalité : 10 lits d'accueil de jour (avec 6 lits d'accueils Alzheimer).

Commentaires :

- Manque d'implication des enfants : notre société perd ses vrais valeurs (sur les 29 résidents, seuls 3 rendent visite à leur famille le week-end).
- Manque de personnel médical (médecins, infirmiers, psychologues...).
A titre d'exemple, la psychologue est présente ½ journée par semaine.
La prise en charge de la personne âgée est difficile en raison de ces manquements.
- La MAPA souhaite établir un partenariat avec les associations de personnes âgées de façon à créer des échanges avec ses résidents,

3

FOYER ACHILLE RENE BOISNEUF
Entretien avec la Directrice : Mme THIMA

Adresse : Rue Euvremont Gène 97 100 POINTE-A-PITRE
Tél : 0590 83 18 86

Création : 1975.

Objet : Accueil des personnes âgées autonomes.

Dés les premiers signes de modifications du comportement, d'habitudes, mais surtout de la difficulté à effectuer certains actes, la personne âgée est accompagnée par le foyer puis elle est orientée vers des structures médicalisées (MAPA Dothémare, CHGR).

Capacité : 62 logements (56 studios et 6 F2)

Age moyen des résidents : 70 ans

Événements déclenchant l'entrée au foyer : Désaccord entre les enfants et les parents, isolement, insécurité, logements insalubres, désir de rencontrer d'autres personnes âgées.

Origine géographique : Accueil de toutes les personnes âgées répondant aux critères :
 AGGLO / Autres communes / France

Nombre de lits vacants : 13 (en raison des travaux effectués par le bailleur SIKOA, arrêt des admissions).

Demandes en attente : une dizaine de demandes agréées (chiffres non communiqués pour les autres demandes)

Projet : Conforter l'existant (amélioration du cadre de vie).
 Projet à court et moyen terme à définir avec le CCAS de POINTE-A-PITRE.

Commentaires :

- Mettre en place des accueils de jour et des unités de Soins Médicalisés pour répondre à la demande croissante.
- Maintenir les échanges avec les autres structures d'hébergement (sorties communes...).
- Mise en place de passerelles intergénérationnelles, participation à des ateliers avec les crèches, les Centres de Loisirs Sans Hébergement, les écoles...).
- Réflexion sur la proximité des soins, des services à proposer aux résidents dans le foyer, car la personne âgée doit garder son autonomie le plus longtemps possible.

4

FOYER GERTY ARCHIMEDE
Entretien avec la Directrice : Mme TERRO

Adresse : Rue Euvremont Gène 97 100 POINTE-A-PITRE
Tél : 0590 83 18 86

Création : 1981

Objet : Accueil des personnes âgées autonomes

Capacité : 65 lits

Age moyen des résidents : 77 ans

Événements déclenchant l'entrée au foyer : précarité de l'habitat, isolement, insécurité, retour des retraités en Guadeloupe

Origine géographique : Pointe à Pitre et autres communes (hors SIVU)

Nombre de lits vacants : 8

Demandes en attente : 4

Projet : pas de projet à court et moyen terme

Commentaires :

Prendre en charge la perte d'autonomie des résidents, en raison du manque de places dans les structures médicalisées, les personnes concernées sont amenées à rester dans le foyer et celui-ci n'est pas équipé en moyens matériels et humains pour une bonne prise en charge.

5

APPARTEMENT D'ACCUEIL : LE QUADRILLE
Entretien avec la Directrice : Mme NOVAR

Adresse : 89 résidence Ernestine Webbe 07 110 PAP
Tél : 0590 82 01 18

Objet : Accueil des personnes âgées autonomes et semi autonome

Capacité : 18 lits

Age moyen des résidents : 78 ans

Événements déclenchant l'entrée en appartement d'accueil : des situations d'urgence, la prise en charge à domicile n'est plus possible (maltraitance, insécurité...)

Origine géographique : ABYMES – BAIE-MAHAULT – GOSIER – POINTE A PITRE – LAMENTIN – MOULE

Nombre de lits vacants : 7

Demandes en attente : 4

Projet : Amélioration du cadre de vie des résidents (réhabilitation cuisine, salle de bains, chambres)

Commentaires :

Renforcer les contrôles auprès des familles d'accueil (formation pour la compréhension de la problématique des personnes âgées, ne pas voir que l'aspect financier)

27 – Les familles d'accueil.

L'ensemble de ce dispositif d'hébergement des personnes âgées est complété par des familles d'accueil.

Celles-ci peuvent accueillir jusqu'à 3 personnes âgées.

Le dispositif a l'avantage de ne nécessiter aucun investissement des collectivités locales. Il suppose par contre un agrément et un suivi régulier des familles d'accueil.

L'agrément est délivré par le conseil général et est soumis aux critères relatifs au logement (superficie, hygiène, et environnement) et à la capacité de la famille d'accueil à s'occuper d'une personne âgée 24h/24 sur son toit (location d'une chambre avec accès dans les autres pièces du logement).

Actuellement de nombreuses demandes d'agrément sont en attente en raison des nouvelles dispositions prévues par la loi.

Avec un bon encadrement, et les contrôles effectués par les services du conseil général, cette formule peut devenir une alternative au manque d'hébergement pour personnes âgées.

En 2008, on dénombre 1 35 familles d'accueil en Guadeloupe (contre 11 en 2005) et 25 dans l'agglomération Centre : ABYMES : 15, BAIE-MAHAULT : 3, GOSIER : 7, POINTE-A-PITRE : 0

FAMILLE D'ACCUEIL

Entretien avec Mme APATOU : présidente de l'association des familles d'accueils de la Guadeloupe (AFAG)
Résidence Pointe d'or 97139 ABYMES

Sa structure accueille 3 personnes (comme le prévoit la loi),
2 types de locataires sont accueillis : les personnes relevant de l'aide sociale et celles qui sont hors plafond en raison de leurs ressources (ex : les fonctionnaires).

La prise en charge financière est assurée par la personne âgée, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et par le conseil général (en fonction des situations). En cas de retard de paiement, il est difficile d'assurer le fonctionnement de la structure.

C'est une profession qui ne requiert pas de formation spécifique pour l'obtention de l'agrément, mais elle exige des aptitudes particulières pour prendre en charge des personnes âgées (l'écoute, la patience, la disponibilité...).

Aussi, il est important qu'en amont, la famille d'accueil acquiert une formation lui permettant d'accompagner l'accueilli lors de son entrée dans la structure.

S'agissant des conditions de travail :

- Les indemnités de déplacement ne sont pas prises en compte
- lors des congés, la famille d'accueil doit transférer les locataires vers d'autres structures d'accueils ou faire appel à une personne de son choix pour la prise en charge (gestion financière difficile).
- .Lors des départs des accueillis (décès, changement de famille..), elle se retrouve sans ressources jusqu'à l'arrivée d'un nouvel accueilli

Par ailleurs, Mme APATOU souligne les retards pris dans les délais d'instruction pour les demandes d'extension (de nombreuses familles n'ont pas de troisième locataire).

Il y a nécessité à collaborer étroitement avec les familles d'accueil afin de répondre efficacement aux besoins des accueillis.

28 – Une offre de logements pour personnes âgées à développer et à diversifier.

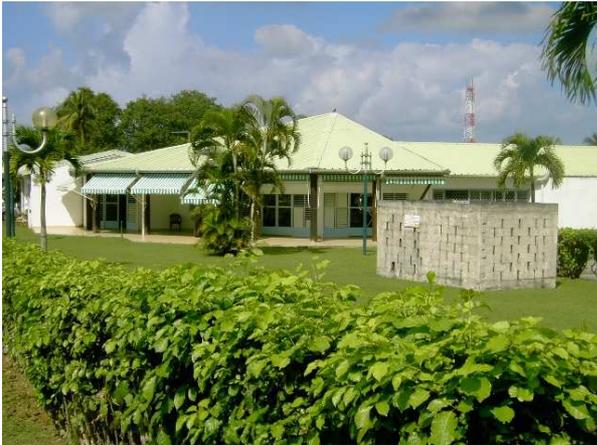
L'offre de logements pour personnes âgées est nettement insuffisante. Par ailleurs, le maintien à domicile ne se fait pas dans les meilleures conditions, faute d'une absence d'adaptation des logements.

Pourtant, il existe une certaine diversification de l'offre avec un parc locatif public important, un mode d'hébergement partagé – parents / enfants (même s'il est en perte de vitesse) et une volonté d'améliorer leur logement pour ceux qui sont propriétaires occupants. Enfin, le parc de logements vacants est important et peut contribuer à créer une nouvelle offre.

Si la situation n'est pas catastrophique du fait que le développement du nombre de personnes âgées n'en est qu'au début, il est urgent de planifier les actions qui permettront de développer l'offre de logements adaptés tout en augmentant la diversité de cette offre.

Les projets importants de création (ou de démolition – reconstruction) de logements locatifs publics sont une réelle opportunité pour anticiper le vieillissement de la population.

**Exemple de réalisation :
MAPA (Maison d'Accueil pour Personnes Agées) les Abymes**



3. L'OFFRE DE SERVICES

Ce chapitre est la synthèse de documents de bilan sur l'offre de services de santé ainsi que le résumé de rencontres menées avec les professionnels de la santé (CHU, services d'aide à domicile), de soins infirmiers à domicile) et avec les représentants des usagers (fédération des clubs de personnes âgées, fédération des associations pour l'insertion des personnes handicapées).

Enfin le schéma gérontologique a donné lieu à plusieurs réunions de bilan, de réflexion qui sont résumées à la fin de ce chapitre.

31 – Les services de santé

➤ Les services des professions médicales et para médicales

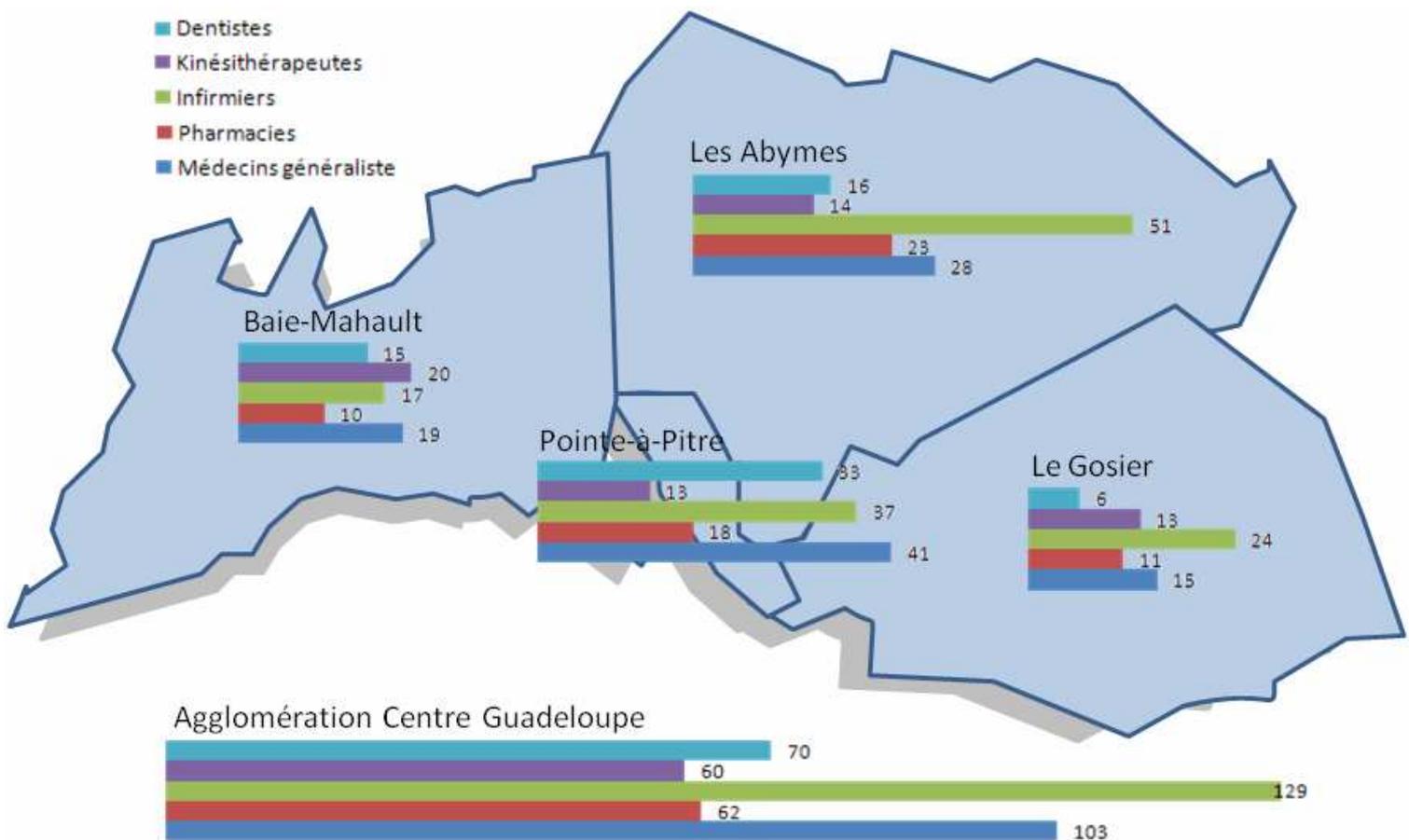
L'offre de santé est bien diversifiée sur l'Agglomération Centre Guadeloupe, l'ensemble des professions médicales sont ainsi représentées (Médecin, Pharmacien, Infirmier, Kinésithérapeute, Dentiste).

Toutefois au regard de territoires métropolitains relativement comparables en terme de population (environ 150 000 habitants), un déficit des professions de santé se fait jour. Ainsi les dentistes, kinésithérapeute et médecins généralistes se retrouvent en repli de 30 à 80 % par rapport au reste du pays (180 médecins, 120 kinésithérapeutes, 110 dentistes en moyenne pour des territoires comparables).

La densité moyenne de médecins généralistes est de 151 médecins pour 100 000 habitants en France. Sur l'agglomération Centre Guadeloupe, elle n'est que de 78 médecins pour 100 000 habitants soit près de deux fois moins !

Seuls les infirmiers sont très bien représentés avec 129 infirmiers en 2003 sur l'Agglomération quand des territoires similaires se retrouvent à environ 75 !

Effectifs des services de santé par type et par commune en 2003 sur l'Agglomération Centre Guadeloupe



Source : Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guadeloupe ; HD

Ce problème est généralisé à l'ensemble de la Guadeloupe : seulement 290 médecins recensés sur l'île contre plus de 400 sur des départements de métropole d'environ 450 000 habitants, ou encore 168 kinés quand la moyenne dépasse 300 à territoire comparable.

A l'image de l'Agglomération la situation des infirmiers est particulière : 405 infirmiers recensés en Guadeloupe contre 260 en métropole sur des départements de taille comparable.

Proportion des plus de 55 ans au sein des professions de santé en 2003

	Part des + de 55 ans	
Médecins spécialistes	65 %	
Médecins généralistes	33 %	
Chirurgiens dentistes	30 %	
Infirmiers	22 %	
Masseurs - Kinésithérapeutes	15 %	
Pédicures - Orthoptistes	13 %	Limite au bon renouvellement de la profession (environ 15 %)
Sages femmes	6 %	
Orthophonistes	5 %	

Source : CGSS - 2003

L'une des préoccupations majeures à mettre en relief, outre le manque de professionnels dans certaines professions médicales, concerne le renouvellement des actifs existants qui peut conduire à une accentuation des manques dans les années à venir. Par exemple, 65 % des médecins spécialistes ont plus de 55 ans, 33 % des généralistes ou 30 % des dentistes... Or cette classe d'âge devrait représenter moins de 15 % d'une profession pour permettre un bon renouvellement des actifs.

Selon l'ordre des médecins, les médecins de plus de 55 ans, toutes spécialités confondues représentaient 21 % de l'ensemble de la profession au 1er janvier 2005 sur l'ensemble de la France.

Le renouvellement des professions médicales ainsi que l'augmentation du nombre de médecins généralistes, kinésithérapeutes et dentistes principalement sont des défis majeurs auxquels l'agglomération devra faire face dans les 5 ans à venir.

➤ Les établissements hospitaliers

L'agglomération Centre Guadeloupe est relativement bien équipée puisqu'elle concentre plusieurs établissements hospitaliers qui desservent une bonne partie de la Guadeloupe :

- Le Centre Hospitalier Universitaire de Pointe à Pitre / Abymes.
- Le centre Gériatrique du Raizet aux Abymes.
- La Polyclinique de la Guadeloupe aux Abymes.
- La Clinique de l'Espérance aux Abymes.
- La Clinique les Eaux Claires à Baie-Mahault.
- La clinique de Choisy à Gosier (depuis 2005 : 97 lits)

Les établissements hospitaliers en 2003, sur l'Agglomération Centre Guadeloupe

	Nbre d'établissements	Lits	
		Nombre de lits	% de la Guadeloupe
Abymes (les)	3	552	12 %
Baie-Mahault	1	172	4 %
Gosier (le)	-	-	-
Pointe-a-Pitre	1	1 636	37 %
Agglomération Centre Guadeloupe	5	2 360	53 %
Guadeloupe	23	4 442	100 %

Source : Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guadeloupe

Si la proximité des établissements ne pose pas de problème pour y accéder, c'est en revanche la sortie de ces établissements, lorsque la personne est en perte de validité, qui devient une préoccupation majeure.

Le service gériatrie du CHU Pointe à Pitre / Abymes a ainsi mis en place un dispositif d'accompagnement des personnes âgées. Le compte rendu ci-joint permet de mettre en évidence les problèmes rencontrés.

**CHU POINTE A PITRE / ABYMES : Service Gériatrie
Entretien avec Mme JOSEPH : Assistante Sociale**

Intervient à la demande des services du CHU auprès de la personne âgée ayant des problèmes médicaux, sociaux, d'habitat, d'isolement... En général, « pour sortir la personne âgée du service »

Fait le lien avec les CCAS ou avec les services du Conseil Général.

En principe, les actions se cantonnent au CHU (déplacement exceptionnel en fonction de la situation du patient).

En 2007, 300 dossiers ont été traités : ABYMES : 40 % - Pointe à Pitre : 50 % - GOSIER : 10 %
La moyenne d'âge en 2007 était de 79.72 et en 2008 à 79.6

Commentaires

- Manque au niveau des établissements moyen et long séjour.
Problème des personnes grabataires : problème de santé public, il n'existe pas de structures pour les accueillir
La clinique de Choisy à Gosier ne fait du moyen séjour que pour la rééducation. Le service de gériatrie se rabat sur les familles d'accueil (une formation est obligatoire pour sensibiliser l'aidant à la problématique des personnes âgées).
- Avoir des structures de jour pour accueillir et accompagner les malades de façon à soulager les familles.
Informé la famille sur la maladie, le soutien psychologique n'est pas assuré actuellement.
- Ouverture d'un Service d'Hospitalisation à Domicile (HAD) depuis 6 mois au CHU. Ce service traite toutes les pathologies.
- Réactiver le réseau gérontologique afin de coordonner les soins et actions autour de la personne âgée.

32 – L'offre de services à domicile aux personnes âgées

➤ Les services de soins infirmiers à domicile

Trois services de soins infirmiers à domicile interviennent sur les 4 communes de l'agglomération Centre Guadeloupe :

- un service de soins infirmiers aux Abymes avec le CCAS,
- un service sur Pointe à Pitre et le Gosier avec l'AGPS,
- un service à Baie-Mahault avec MEDI PLUS (fonctionne sur d'autres communes).

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

ABYMES : CCAS/ Responsable : Mme Nadia LONFORT
 Adresse : Place de la Mairie - Tél : 0590 89 82 35
 Structure : 35 lits

Demandes en attente : 25 (hors appel des hospitalisations à domicile : HAD)

Origine demande : ABYMES

Conditions de travail : la charge de soins est lourde (binôme) : infirmiers/aides-soignants
 Souhaite avoir une tournée de 8 personnes (au lieu de 13), beaucoup de patients lourds, ils sortent pour la plupart des HAD

Identification : pas identifié comme service de soins mais comme CCAS;

Projet :

- Transfert à la rue du Cimetière aux ABYMES.
- Extension à 40 lits, prévoit de faire de l'animation et de la formation.
- Demande d'acquisition d'un 4^{ème} véhicule (agents supplémentaires avec l'extension).
- Seulement 5 % des personnes handicapées sont prient en charge par le SSIAD.
- Mise en place de passerelles pour répondre efficacement aux besoins spécifiques (conventionnement CHGR, HAD, Maison d'accueil familial, MAPA, MDPH, Karukera Logement.....).

Besoins exprimés par les personnes âgées : amélioration du logement, isolement, insuffisance des heures réalisées par les aides ménagères

Commentaires :

- Pour des raisons de place, l'HAD s'oriente vers les libéraux qui donnent la priorité à des soins techniques (moins de soins de base).
- Elaboration d'un journal d'informations destiné aux patients.
- Bonne collaboration avec les aides ménagères (en amont, réunion de cadrage).
- Accueil de jour à mettre en place pour rompre l'isolement des personnes âgées valides et invalides.
- Favoriser le maintien à domicile en améliorant le cadre de vie des personnes âgées.
- Interrogation sur la capacité des familles d'accueil (pourquoi 3 locataires?) qui pourraient accueillir beaucoup plus de personnes âgées.

POINTE-A-PITRE/GOSIER : AGPS : Responsable : Mme CATELO
 Adresse : 322 rés : Ciboneye 97110 PAP
 Tél : 0590 91 46 19

Demandes en attente : chiffres non communiqués

Origine demande : POINTE A PITRE / GOSIER

Conditions de travail : satisfaisante pour les soins à domicile,
 horaires insuffisants pour les aides ménagères (2 heures / jour).

Identification : satisfaisante

Projet : pas de projets de nouveaux locaux

Besoins exprimés par les personnes âgées : amélioration du logement, demande d'auxiliaires de vie, garde de malade de nuit.

BAIE-MAHAULT : MEDI PLUS Responsable : Mme Marie-Flore DORVILLE
 Adresse : Place de la Mairie- 97 170 PIT-BOURG
 Tél : 0590 95 41 32

Origine demande : BAIE-MAHAULT / GOYAVE / PETIT-BOURG.

Capacité : 55 lits, 10 patients par salarié.

Conditions de travail : il y a un manque de coordination entre les différents intervenants à domicile et très peu d'heures allouées aux personnes âgées dépendantes et isolées.

Inadaptation du logement (installer douche avec rampe et poignet en lieu et place des baignoires).

Identification : pas identifié par la population les médecins ont du mal à travailler avec MEDI PLUS, orientation vers les infirmiers libéraux, après l'HAD, le relais ne se fait pas vers le SSIAD .

Projet : locaux suffisants

Besoins exprimés par les personnes âgées : amélioration du logement, du lieu de vie (sanitaire, chambre). Manque de continuité dans la prise en charge (garde à domicile, aide à domicile le week-end et jours fériés pour les personnes isolées, d'où l'emploi de personnes étrangères)

Commentaires :

- Mettre en place des actions de communications (élaboration d'un dépliant pour informer les patients des services de soins à domicile, participation au salon de retraite, émission radio)
- Proposer une réunion avec tous les intervenants à domicile, comment organiser la prise en charge et travailler en réseau
- MEDI PLUS souhaite être un guichet unique pour centraliser les informations autour de la personne âgée.

➤ Les services d'aide à domicile

Les services d'aide à domicile sont fondamentaux pour permettre le maintien des personnes dans leur logement, tout en reculant la date d'entrée dans une structure avec prise en charge complète (de type foyer logement ou maison de retraite).

Les services d'aide ménagère conventionné à domicile

Nom	Communes
Accueil la Providence	Guadeloupe
Acajou Alternatives	Guadeloupe
AGASSPALE	Gosier
Age d'or Service	Pointe-À-Pitre
APSV	Baie-Mahault
Centre Communal d'Action Sociale	Baie-Mahault
Handi-Assistance	Guadeloupe
Garde et ménage	Pointe-À-Pitre
Services à Kaz	Gosier
Services et Prestations	Gosier

Ces structures ont obtenu l'agrément qualité du conseil général et aident les personnes dépendantes dans leurs démarches administratives et dans les travaux quotidiens : travaux d'entretien du logement, des courses, des soins sommaires d'hygiène et de préparation des repas.

Il existe deux types de services d'aides ménagères : l'aide ménagère à domicile de droit commun de la DASD et l'aide ménagère à domicile relevant de la prestation extra légale de la Caisse Générale de Sécurité Sociale.

La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) a mis en place dans le cadre de ses dispositifs d'action sociale relatifs à l'évaluation de ses retraités des plans d'actions personnalisées (PAP). Ils sont réservés aux retraités relevant du GIR 5 et 6 (les personnes ayant essentiellement besoin d'heures ménagères.)

La mise en place des PAP a été confiée à une plate forme de services gérée par l'Agence Vert Emeraude.

Les services de garde conventionné à domicile

Nom	Communes
Association Accueil la Providence	Guadeloupe
Association Acajou Alternatives	Guadeloupe
Association Travail et Partage	Guadeloupe
Association AGASSPALE	Guadeloupe
SERFAG	Guadeloupe
Association Solidarité Lamentinoise	Guadeloupe
Age d'or Service	Pointe-À-Pitre
APSV	Baie-Mahault
Garde et ménage	Pointe-À-Pitre

SERVICE AIDE À DOMICILE

Association ACAJOU ALTERNATIVES

Directeur : Claude CURIER

1 chef de service : Mr Fred CASSIN

2 responsables secteurs : BASSE-TERRE / GRANDE-TERRE

300 clients

Les services :

Agrément pour une offre globale de service à domicile (loi BORLOO)

- Garde de jour : Aides ménagères (ne sont pas qualifiées)
Auxiliaires de vie (avec DEAVS)
- Garde de nuit (être placé en GIR 1 et GIR 2)
- Téléassistance : le conseil général conventionne avec les communes via le CCAS, les administrés de la Commune peuvent bénéficier pour moitié de la subvention du Conseil Général et de la Commune
Si la Commune n'a pas conventionné, la personne âgée doit s'acquitter de la somme de 50 € par mois.
2 types : Téléassistance de solidarité (pour communiquer)
Téléassistance de vigilance (soucis de santé)
- Transport accompagné : personne âgée et personne handicapée, accompagnement ludique, démarches administratives

Projets :

- Mettre en place un numéro vert pour répondre aux besoins de la personne âgée, se rendre à domicile en fonction de la demande (soit régulièrement, soit à la demande)
- Avoir son propre Service de Soins Infirmiers à Domicile pour personnes âgées et personnes handicapées.
- Proposer garde itinérante : offrir des services en fonction des besoins des personnes âgées :
 - . Assurer la mise au lit et le réveil
 - . Vérifier la prise de médicaments, les fermetures des portes
 - . Accompagnement des PH
 Capacité de supporter un développement dans chaque commune

Commentaires :

- Mission difficile à réaliser en raison de l'insalubrité du logement, problème d'hygiène
- Difficile de travailler en réseau avec d'autres structures (SSIAD...)
- Beaucoup de patients souhaitent avoir la téléassistance mais refusent de payer, ils souhaitent la gratuité des services.
- Insuffisance des heures (1/2 heure pour certains, c'est ridicule...)
- Pour la garde de nuit, 10 nuits sont prises en compte par le Conseil Général (seulement)

33 – L'offre de services aux personnes handicapées

L'agglomération Centre Guadeloupe, et la Guadeloupe en général souffrent d'un manque de lits en structure d'hébergement pour personnes handicapées.

Les statistiques de 2004 (STATISS 2004 Antilles – Guyane) relevaient 0.08 lits d'accueil spécialisé pour adulte handicapé en Guadeloupe pour 1 000 habitants quand l'équipement en métropole était à la même période de 0.45 pour 1 000 habitants soit 5 fois plus !

Ce manque est d'autant plus important lorsque la personne handicapée devient âgée et perd le peu d'autonomie qu'elle avait.

FEDERATION DES ASSOCIATIONS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES (FAIGH)

Entretien avec la présidente : Mme SOLANGE LEBLANC

- Différencier personnes âgées handicapées (de par l'âge, l'incapacité physique) et personnes handicapées vieillissantes : les problématiques ne sont pas les mêmes.
- Pas de chiffres officiels (environ 29 000 sur la Guadeloupe), proposera une enquête sur les personnes handicapées.
- A partir de 60 ans, il n'y a plus l'Allocation Adulte Handicapée : versement pension classique + Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).
- Exception faite des personnes handicapées avant 60 ans, qui perçoivent l'Allocation Adulte Handicapée jusqu'à 75 ans
- En tant que personne handicapée, vit dans une structure dédiée aux personnes handicapées : **structure à domicile regroupées, 12 lits occupés par des personnes de – de 60 ans.**
- A partir de 60 ans, orientation vers les structures médicalisées pour les personnes âgées.
- Tous les pensionnaires sont locataires, selon Mme LEBLANC, les résidents devraient rester dans la structure jusqu'en fin de vie.
- Souhaite structure relais, petites unités avec services intégrés.
- A partir de cette année, les personnes handicapées vieillissantes vont bénéficier de la Prestation Compensatrice du Handicap.
- Il n'existe pas de structures médicalisées pour les personnes handicapées.

34 – Le point de vue des usagers

FEDERATION GUADELOUPEENNE DES CLUBS DE PERSONNES AGEES (FGCPA)

Entretien avec Monsieur BICOTO (vice-président, référent pour le SIVU au sein de la Fédération)

- Manque d'informations sur les dispositifs personnes âgées et personnes handicapées.
- Le CODERPAG collecte les informations mais la communication ne se fait pas au niveau de la Fédération. Le CODERPAG devrait avoir un programme et un fond propre pour être plus autonome.
Il faut trouver une synergie conseil général et CODERPAG.
- Au niveau du conseil général, il n'y avait pas de suivi des actions, actuellement, il y a une volonté de faire différemment mais cela se passe difficilement avec les personnes âgées.

La semaine nationale des personnes âgées n'est pas satisfaisante, les actions prévues en amont ne sont pas toujours retenues (changement de programme à la dernière minute), c'est un manque de respect vis à vis des personnes âgées d'où un manque de mobilisation des associations.

Mr BICOTO ne maîtrise pas la problématique des personnes handicapées, souligne tout de même les problèmes de déplacement et manque de coordination avec la FAIGH.

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UDAF)

Service tutelle aux majeurs protégés : 900 personnes sous mandat
Grosse concentration sur ABYMES/ POINTE A PITRE
(population vieillissante)

Pas de véritable politique pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Mission : intervenir auprès des personnes dont les facultés mentales ou corporelles sont altérées par une maladie, une infirmité ou un affaiblissement dû à l'âge et qui sont dans l'impossibilité de pourvoir seules à leur intérêt.

Intervention en raison des conflits entre les enfants

Besoins exprimés par les personnes âgées et les personnes handicapées : problèmes de logement, isolement (depuis l'éclatement de la cellule familiale).

Commentaires :

- Manque de coordination et de cohésion entre les services (se mettre en réseau).
- Fonctionnement de personnes à personnes mais non de structure à structure.
- Collabore très peu avec le CHGR, il existe au sein de la structure un gérant de tutelle.
- Gère des personnes se trouvant en structure d'hébergement, mais le foyer reste la dernière solution (problème de santé, isolement).
- Il faut responsabiliser la famille et la mettre au cœur du dispositif, les communes doivent s'impliquer (ex : le MOULE : mise en place d'un bureau d'accueil pour informer les familles).

35 – Le point de vue des autres experts

ENTRETIEN CONSEIL GENERAL/DASD

Rencontre avec les assistantes sociales des 4 communes

- Visite à domicile en fonction des signalements (familles, services...).
- **Mettre en place un guichet unique** : mais il est important de voir les personnes dans leur milieu : il faut se déplacer.
- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie ne finance pas l'AH (Aides à l'Habitat) en raison de l'existence d'autres dispositifs. (PAAHPOD : Programme d'Aides à Amélioration de l'Habitat pour les Propriétaires Occupants Défavorisés)
- **Objectifs : harmoniser Allocation Personnalisée d'Autonomie et Prestation Compensatrice du Handicap en une seule prestation (personnes âgées ou personnes handicapées).**
- Les personnes âgées locataires sont confinées à l'étage, il n'y a pas de politiques spécifiques en leur faveur (proposition de transfert au rez-de-chaussée...).
- Les propriétaires occupants ne sont pas suffisamment informés sur les aides à l'habitat.
- Il n'y a pas d'accueil de jour (important pour les familles).

ASSOCIATION GERONTOLOGIQUE

Entretien avec le Docteur SEYMOUR - Coordonnateur

2001 : création de l'association gérontologique.

Elle a créé des ateliers d'équilibre (en cours d'expérimentation). Et participe à des actions d'informations et de sensibilisations auprès des partenaires

2004, mise en place du réseau gérontologique, basé sur la coordination des soins et des services autour de la personne âgée :

Favoriser les relations avec les différents intervenants

Réunir en un document commun, le dossier médical partagé, les informations concernant une même personne âgée

Etre une plateforme d'échange, d'information et de formation tant pour les professionnels que pour les résidents et usagers

Le réseau de gérontologie facilite les conditions de prise en charge à domicile des personnes âgées

Mise en place d'ALMA (allomaltraitance), s'adresse aux personnes âgées et handicapées

2006, retrait de l'ARH (pas de financement), le réseau n'est plus fonctionnel :

Nécessité d'accompagner et d'organiser les différents services autour des personnes âgées et des personnes handicapées.

Il faut distinguer la présence et l'acte (exemple : faire appel à des RMISTES pour la lecture)

36 – Le schéma gérontologique de la Guadeloupe

SYNTHESE REUNION « SCHEMA GERONTOLOGIQUE DE LA GUADELOUPE »

THEMATIQUES ABORDEES

Février 2008 : Bilan du schéma gérontologique 2003-2008

OBSERVATIONS GÉNÉRALES :

- Pas de suivi du schéma, pas de bilan d'étape.
- Nécessité d'avoir un référent personnes âgées au conseil général.

TRANSPORT

- Il n'existe pas de carte de transport pour les personnes âgées.
- Négocier une réduction avec les transporteurs (existe à Pointe-à-Pitre).
- Faire appel à des jeunes pour aider les personnes âgées à entrer dans le bus.

LOISIRS

- Mettre en place une base de données pour rendre accessible toutes les informations concernant la personne âgée.
- Créer un site Internet et un blog pour créer une interactivité (comment entrer dans une structure d'hébergement, comment organiser les déplacements par groupes de communes).
- Semaine du cinéma : proposer des prix intéressants.
- Natation (réduction).
- Proposer une carte de loisirs (financement par le CODERPAG).
- Les communes pourraient organiser des journées thématiques ;
Qui peut financer les loisirs des personnes âgées ?

Avril 2008 : réflexion sur le logement des personnes âgées

Présents :

Bailleurs publics : SIKOA (SA HLM) / SEMSAMAR / SIG / KARUKERA LOGEMENT / FINANCEURS

- Pas de produit réglementaire pour les personnes âgées (la loi prévoit 5 % pour les personnes handicapées).
SIKOA : leur métier c'est de loger, il n'y a pas de critères spécifiques personnes âgées, ce n'est pas leur mission c'est au bon vouloir des bailleurs sociaux.
- Qui veut-on loger ? Personnes âgées jeunes ou vieilles
- Des projets ont été initiés par la SEMSAMAR à GOYAVE et par la SIG à BAIE-MAHAULT mais n'ont pu aboutir en raison du bouclage financier ce qui a conduit à des opérations classiques
- Peut-on adapter le logement existant ?
La réhabilitation n'est pas toujours possible, il faut un partenariat financier pour assurer le surcoût de l'adaptation.
- Est-ce la volonté des personnes âgées d'intégrer le locatif ?
Pour la SEMSAMAR : 8,9 % occupent leur parc locatif (chiffre à confirmer).
- Quelles sont les réponses possibles pour favoriser l'hébergement des personnes âgées ?

Le conseil général représenté par Mr BREDENT, pense que les collectivités devraient se positionner en tant que partenaires des bailleurs de façon à trouver des solutions à l'hébergement des personnes âgées.

Création de maisons relais pour accueillir et accompagner les personnes âgées précarisées.

Prévoir des logements mixtes (jeunes /vieux) (sur Pointe à Pitre de nombreux logements tombent en ruine).

Couplage de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et l'Aide à l'Habitat, une partie de l'APA sera activée pour le logement.

En amélioration de l'habitat, en raison du statut d'occupation (indivision..) et de leur capacité financière, de nombreuses personnes âgées sont exclues du dispositif.

La représentante de la collectivité régionale pense que LAD (logement en accession différée) peut être une réponse aux problèmes de logements des personnes âgées, il permettrait de rentrer dans le parcours résidentiel mais sur une période de 15-20 ans, Depuis 2004, le LAD n'est plus financé par l'Etat.

La SIG (Société Immobilière de la Guadeloupe) a présenté le projet BEGUINAGE réalisé à GOURBEYRE: 2 extensions de la MAPA (Maison d'Accueil pour les Personnes Agées).

Construction de LLS (une trentaine) réservée aux personnes âgées autonomes de façon à profiter des services et de l'animation de la MAPA.

Construction d'une structure pour les maladies d'Alzheimer et des déficiences mentales.

En conclusion sur les 4 communes, pour les bailleurs présents, il n'y a pas de projets à court et long terme.

Même constat pour la réhabilitation du parc locatif en raison du surcoût généré par l'adaptation du logement.

Toutefois, à la demande de la personne âgée, un transfert est possible quand un logement se libère (en fonction du type de logement disponible).

Juin 2008 : bilan d'étape organisé par le conseil général

Observations du Directeur de la santé et l'autonomie : Mme LOUBET.

La personne âgée requiert une véritable prise en charge, le conseil général participe à la mise en œuvre de cette politique.

Certains objectifs ont été réalisés, pour d'autres les financements ont manqué et les textes ont changé, il convient de faire un état des lieux en considérant tous les événements de 2003 à 2008.

- Aujourd'hui, des financements existent (plan à l'investissement)
Création d'un fond d'aide pour la création de structures : EHPAD (Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes), accueil de jour
 - 12 établissements d'accueil pour personnes âgées ont été habilités.
 - L'hébergement sera pris en charge par le Conseil Général, c'est un surcoût.
 - Les établissements publics sont habilités à 100 % et 69 % pour les privés.
 - Modernisation des structures existantes.
- Mise en place de l'ALMA (Allomaltraitance), convention signée avec l'association gérontologique (porteuse du projet ALMA) / fonctionnement à revoir.
- La télé assistance a bien fonctionné, 500 personnes actuellement, elle s'est généralisée, les porteurs de projet ont été retenus, financement du conseil général,

- Redéfinition de la mise en œuvre sous tutelle, nouveau dispositif en janvier 2009.
- Volonté d'harmoniser les services de soins à domicile et les aides à domicile.
Convention de Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSID), à réaliser.
- Amélioration du transport en cours, prise en compte des spécificités des personnes âgées et personnes handicapées.
- Prendre en considération les retraités agricoles
Voir la CGSS qui intervient pour la création des maisons de retraites, les besoins sont remontés au niveau de la mutuelle agricole, une expérimentation est en cours (dotation de 31 000 € pour l'amélioration de l'habitat).
- Mettre en place des CLIC adossés à des structures existantes : 3 sites ont été retenus :
(**Centre Gérontologique du Raizet / ABYMES**, Hôpital de CAPESTERRE B/E et de BEAUPERTHUY à POINTE-NOIRE).
- Au niveau des loisirs, aucune réalisation, le prochain schéma sera plus porteur.
- Formation des aidants : vrai problème : 1000 emplois nouveaux dans la gérontologie.
Les services d'aides à domicile ne sont pas toujours à la hauteur des besoins.
Des agents sont chargés de contrôler les aides à domicile, pas de retour.
Le conseil général et la Région financent la formation des aidants, le diplôme référent est le DEAVS (diplôme d'état et d'auxiliaire de vie sociale).
Il faut privilégier les personnes ayant une formation DEAVS, la prise en charge de qualité doit être la priorité.
Il faut structurer l'aide à domicile et donner des perspectives professionnelles.
Proposition d'un livret avec toutes les formations à remettre à l'aidant.
- Précarisation des personnes âgées, 80 % des personnes sont à domicile et 20 % en établissement.
La pension de vieillesse s'élève à 600 €, la prestation en établissement est chiffrée à 120 € / jour.
- Il existe une nouvelle forme d'accompagnement, des mesures d'aides spécialisées (MAS), les bénéficiaires de ces prestations seront accompagnés par le Conseil Général.

SYNTHESE DES ATELIERS

- Formation des employeurs à réaliser : Quels sont les besoins de formation pour la personne âgée ?
- Contrôle de l'APA, diminution de 40 heures à 20 heures.
Etablissement le nombre d'heures en fonction du GIR (GIR 1 et 2 sont sous la responsabilité de l'infirmier).
- Mettre en place des familles relais.
- Restauration à domicile (travail et partage).
Problème de financement public pour pérenniser la structure (3 repas à domicile ne sont pas réalisés).
Les communes doivent s'impliquer dans le portage de repas et s'inscrire dans une dynamique de territoire.
Jusqu'à présent, la prestation n'est pas retenue comme une prestation extra légale, à faire valider par le conseil général, doit être intégré au règlement existant.
- Hospitalisation à domicile.
Veiller à ce que l'HAD (l'Hospitalisation à Domicile) ne soit pas un SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) déguisé, ou s'arrête l'HAD ?
Avoir une coordination territorialisée, elle doit se faire autour de la personne âgée il faut arrêter un périmètre de coopération.
- Faire la différence entre coordination gérontologique (médico sociale financée par le conseil général) et réseau gérontologique (sanitaire financé via l'assurance maladie).
- Recensement des structures d'hébergement existantes non habilitées et non autorisées qui reçoivent des personnes âgées.
Redéfinir les EHPAD, les foyers logements, les résidences de services

37 – Quel contexte à minima permettant l'épanouissement des personnes âgées faut-il cibler ?

Les réponses à cette question complexe sont argumentées d'une part sur la base de l'expérience de prescripteur dans l'adaptation de logements et donc des cas particuliers qu'il a fallu traiter et d'autre part sur l'enquête HID – Handicaps – Incapacités – Dépendance – réalisée par l'INSEE entre fin 1998 et fin 2001.

1. « Le décor » et les « acteurs »

Le « décor » peut être décrit en trois « tableaux » :

- le logement proprement dit ;
- l'accès au logement (ou le moyen d'en sortir pour être dans la rue) ;
- l'espace extérieur et l'accès aux services extérieurs qui implique une question de déplacement (et d'accessibilité des services).

Les acteurs sont donc des personnes de plus de 60 ans, soit plus ou moins valides soit utilisant un fauteuil roulant occasionnellement ou systématiquement. Or, si l'on souhaite définir le contexte à minima, il faut s'intéresser aux personnes avec des difficultés de déplacement, voire, aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant.

2. Le contexte à minima

➤ Le logement

La loi accessibilité impose désormais de construire des logements accessibles dès lors qu'il s'agit de logements destinés à la location. Pour autant les professionnels n'ont pas encore tous intégré cette loi, qui peut se révéler complexe et qui ne concerne principalement que le logement neuf.

En fait, dans la pratique, et suivant le type de logement (ancien ou à construire), 3 niveaux d'accessibilité peuvent être envisagés par rapport au vieillissement et au handicap :

- logement de niveau 1 : logement qui nécessite l'investissement le plus faible car il s'agit simplement de disposer d'une salle d'eau avec un bac à douche à l'italienne ou extra plat et d'un WC accessible, sans être utilisable cependant avec un fauteuil roulant. Ce type de logement est destiné à des personnes vieillissantes, mais valides avec pas ou peu de problème de déplacement. L'objectif est de prévenir une chute de baignoire notamment ;

- logement de niveau 2 : il s'agit d'un logement adapté avec des sanitaires (salle d'eau, WC) accessible en fauteuil roulant, de même que le reste du logement (couloir, chambre, ...). Le logement est utilisable par toute personne, quel que soit ses capacités de déplacement ;
- logement de niveau 3 : le logement est dans ce cas de niveau 2 mais obligatoirement desservi par un ascenseur s'il est dans un immeuble collectif ou complètement dépourvu de marche, de seuil vis-à-vis de l'extérieur s'il s'agit d'un logement de plain pied (avec au moins une chambre et des sanitaires de plain pied).

L'enquête nationale H.I.D. a ainsi mis en évidence des difficultés rencontrées à se déplacer à l'intérieur de chez soi pour 870 000 ménages et à accéder à son lieu de vie depuis la rue pour 1 109 000. Dans ce dernier cas, le logement de plain pied ou l'ascenseur sont les seules solutions.

Personnes de 20 ans et plus déclarant des difficultés de déplacement selon le lieu de vie

Récapitulatif des difficultés rencontrées ...	
(en milliers)	
... à se déplacer seul à l'extérieur	5 510
Personnes vivant à domicile	5 180
Personnes vivant en institution	330
... à accéder à son lieu de vie depuis la rue	1 109
Personnes vivant à domicile	1 030
Personnes vivant en institution	79
... à se déplacer à l'intérieur de chez soi	870
Personnes vivant à domicile	725
Personnes vivant en institution	145
Rencontrer au moins l'une de ces difficultés	5 750
Personnes vivant à domicile	5 420
Personnes vivant en institution	330
Dont uniquement à l'extérieur	3 959
Personnes vivant à domicile	3 806
Personnes vivant en institution	153

Champ : personnes de 20 ans et plus non confinées au lit ou à la chambre, autorisées à sortir
Source : enquête HID 1998-1999

➤ Les déplacements

Avant d'envisager les équipements et le contexte à minima permettant un épanouissement des personnes âgées, il faut considérer la question des déplacements.

En effet, si la personne est valide et peut donc conduire son véhicule ou se déplacer à pied sans problème, la question de la localisation de son logement actuel ou futur (à court terme) ne se posera pas.

Si par contre, la personne ne dispose pas de voiture ou est en perte de validité, voire en fauteuil roulant, un équipement de quartier même situé à 500 mètres deviendra inaccessible.

Or, l'enquête H.I.D. a souligné le fait qu'après 80 ans, il est rare de pouvoir utiliser facilement les transports en commun « ordinaires » (car en plus, les arrêts de bus sont espacés), qui par ailleurs, sont peu développés en Guadeloupe.

La question des services minimum et des différences entre les quartiers urbains, péri-urbains ou ruraux ne se pose donc pas dans les mêmes termes. D'ailleurs, n'est ce pas plutôt dans des quartiers urbains que la canicule avait créé le plus de problèmes notamment d'isolement aux personnes âgées dans la métropole en 2003 ?

Cette question montre l'intérêt de disposer d'un système de transport en commun « à la carte », avec une prise en charge des personnes au pied de leur logement.

➤ L'accès aux services extérieurs

La question des services à domicile (soins infirmiers, ménages, repas à domicile) doit être écartée puisqu'ils sont délivrés à domicile et sur tout le territoire.

Les équipements de proximité recherchés sont en priorité :

- magasin d'alimentation générale, supermarché, boulangerie,
- pharmacie,
- médecin généraliste,
- poste,
- club 3^{ème} âge – activité de loisirs.

Pour ces équipements leur présence dans un quartier ne signifiera pas obligatoirement qu'ils sont accessibles :

- pour la personne non valide ou avec des difficultés de déplacement, un éloignement de 500 mètres ou 1 km peut rendre le service inaccessible ;
- les services, les commerces doivent eux-mêmes être accessibles physiquement (pas de marche ou plan incliné ou ascenseur, porte facile à manœuvrer).
- les espaces publics extérieurs (rue, trottoirs, ...) doivent être franchissables en fauteuil roulant électrique.

Le rôle des commissions communales ou intercommunale d'accessibilité est donc primordial avec une mission de diagnostic, et un programme d'actions pluriannuel d'aménagement.

➤ Le contexte à minima

Degré de validité des personnes	Logement de niveau			Transport			Difficulté d'accès aux services suivant le type d'espace					
	1	2	3	Autonome (voiture, à pied)	T. en commun	T. en commun personnalisé	Urbain		Péri-urbain		Rural	
							Pas de difficulté	Difficulté	Pas de difficulté	Difficulté	Pas de difficulté	Difficulté
Personne valide sans difficulté de déplacement	X	X	X	X	X		X		X		X	
Personne valide avec difficulté de déplacement	X	X	X		X	X	X si transport en commun ordinaire ou personnalisé		X si transport en commun ordinaire ou personnalisé		X si transport en commun ordinaire ou personnalisé	
Personne en fauteuil roulant non confinée			X			X	X si transport en commun personnalisé		X si transport en commun personnalisé		X si transport en commun personnalisé	
Personne en fauteuil roulant confinée			X					X		X		X

Ainsi, le contexte à minima nécessiterait :

- des logements de niveau 1 à 3 ;
- une offre de transport en commun personnalisée (éventuellement réservée à une clientèle reconnue comme ayant des difficultés de déplacement) ;
- une présence d'équipements de proximité :
 - magasin d'alimentation générale / boulangerie
 - pharmacie.
- une présence d'équipements de proximité non indispensables (s'il y en a dans le quartier voisin par exemple), mais souhaitable :
 - médecin généraliste
 - poste
 - supermarché
 - club 3^{ème} age – activité de loisirs.

4. L'ENQUÊTE DES 400 MÉNAGES DE PERSONNES ÂGÉES

41 – Caractéristiques de l'échantillon de population recensée

L'enquête intitulée « Analyse des besoins des personnes âgées » a été réalisée durant le mois de juin 2008 sur l'Agglomération Centre Guadeloupe, par une visite individualisée de 400 logements.

Cette étude a pour but l'analyse des besoins des populations âgées en matière de : logement, d'autonomie, de vie sociale, de déplacements, de sécurité et de loisirs...

Lors de la réunion technique tenue le 04/04/08 à Karukéra Logement, il a été convenu que les partenaires apporteraient leur contribution dans la constitution de l'échantillon afin d'avoir des profils variés à l'échelle des 4 communes.

Ainsi, les partenaires présents, le Conseil Général, représenté par Mme MERION, le CCAS de Pointe-à-Pitre, représenté par Mme PASCAL, la Fédération des Clubs de personnes âgées, représentée par Monsieur BICOTO ont répondu favorablement à cette demande.

Les partenaires ont été sollicités par voie de courrier (Conseil Général, CCAS des Abymes, de Baie-Mahault, du Gosier et de Pointe-à-Pitre, la Caisse Générale de Sécurité Sociale et la Fédération Guadeloupéenne des Clubs de Personnes Agées).

➤ Constitution de l'échantillonnage

1 / Les Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS)

Partenaires	Date de réception	Echantillon (nombre)
CCAS DU GOSIER	18 Mai 2008	53
CCAS DE POINTE-A-PITRE	11 Juin 2008	176
CCAS DE BAIE-MAHAULT	09 Juin 2008	361

NB : Le CCAS des ABYMES n'a pu nous adresser la liste au moment des enquêtes. Idem pour le conseil général et la CGSS.

2 / Les Associations de personnes âgées

Par le biais de la Fédération Guadeloupéenne des personnes âgées, des réunions d'informations se sont tenues avec les responsables d'associations des 4 communes en vue de les sensibiliser sur les enjeux du questionnaire.

Suite à ces réunions, les responsables ont accompagné les enquêtrices au domicile des adhérents intéressés.

Associations	Commune	Président(e)
L'Amicale club des retraités hospitaliers	Abymes (les)	Mme HATCHI BEAUZOR
L'Amicale club des Personnes âgées	Baie-Mahault	Mr Mathurin BEAUZOR
L'espoir de vivre	Gosier (le)	Mr Théodore LAPIN
L'Amitié pointoise	Pointe-à-Pitre	Mme Francille PANCARTE
Les Aînés du Raizet	Abymes (les)	Mme FAUSTIN

3 / Structures de proximité

Structures	Commune	Quartier	Nombre d'enquêtes	Responsables
Lumière du Centre	Abymes (les)	Chazeau	08	Mme Francette DELOUMEAUX
Inpact	Abymes (les)	Doubs	14	Mme Cécile AZEDE
Secours Catholique	Abymes (les)	Besson	08	Mme Andrée TOUEBA
Secours Catholique	Gosier (le)	Pliane	30	Mme DUBREUIL Pierrette

Afin de constituer une partie de l'échantillonnage sur la ville des Abymes, nous avons sollicité les structures de proximité.

4 / Démarche spontanée

Enquête de proximité pour connaître les aînés du quartier en passant par la personne âgée interrogée.

➤ Déroulement de l'enquête

Dans un premier temps, les personnes ont été informées par téléphone du passage des enquêtrices.

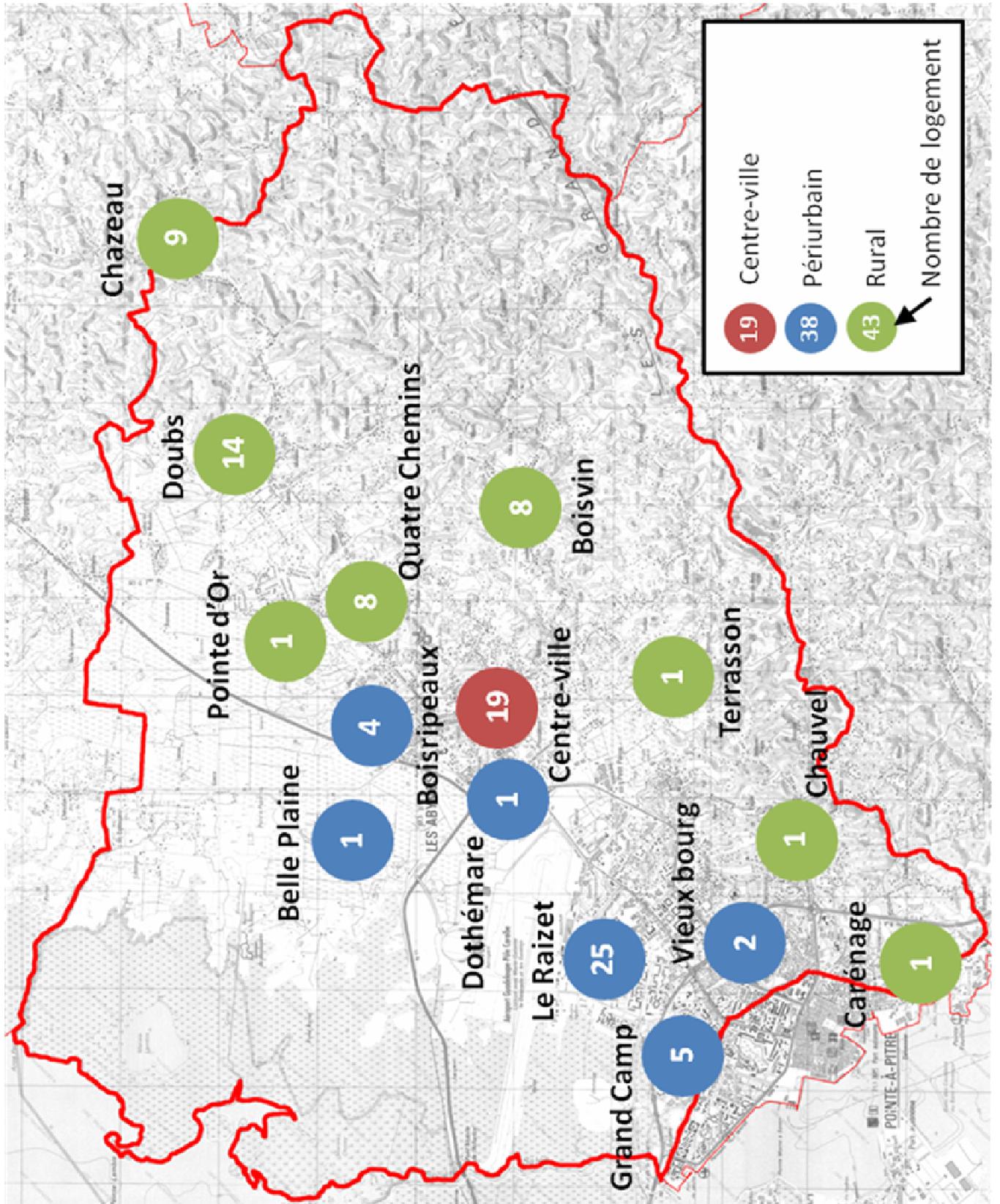
Cependant, lors des entretiens téléphoniques, nous avons noté des réticences voire des refus de la part de certaines personnes âgées (méfiance à l'égard des enquêteurs, incompréhension, indisponibilité.....) d'où la décision d'aller à leur domicile tout en respectant leur rythme de vie (soins, ménage, repas, sieste...).

Nous devons préciser tout de même, que plus de 400 personnes âgées ont été visitées et que nous avons retenu celles qui ont bien voulu répondre au questionnaire.

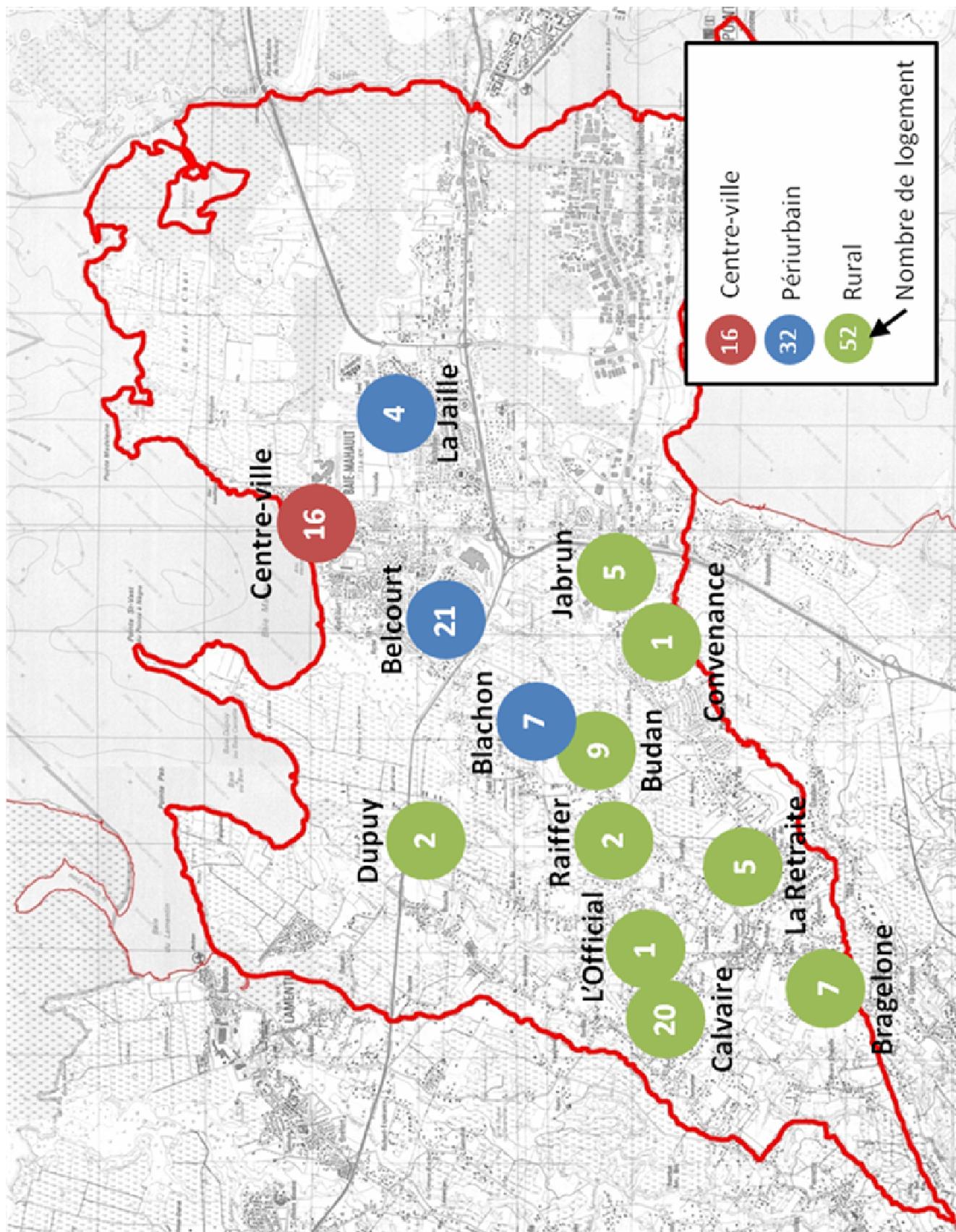
Les arguments évoqués pour motiver leur refus relèvent surtout de l'impression d'être délaissés, de ne pas être entendus et de vivre des situations difficiles (complexité des démarches administratives, insuffisances des ressources, indisponibilité des enfants, insatisfaction au niveau des services proposés...)

Enfin, nous avons remarqué une certaine résignation pour certains et une grande souffrance pour d'autres.

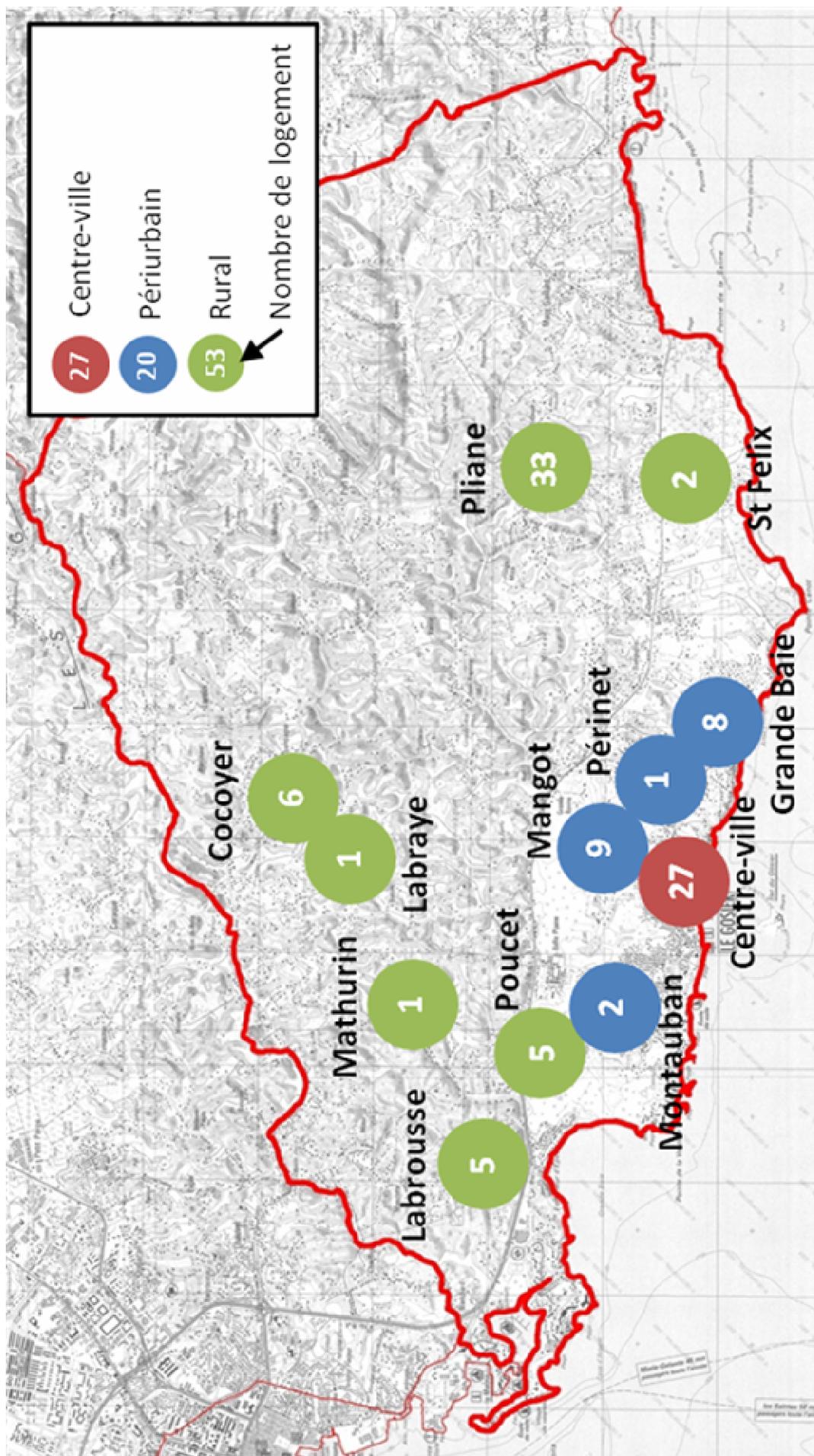
LES ABYMES



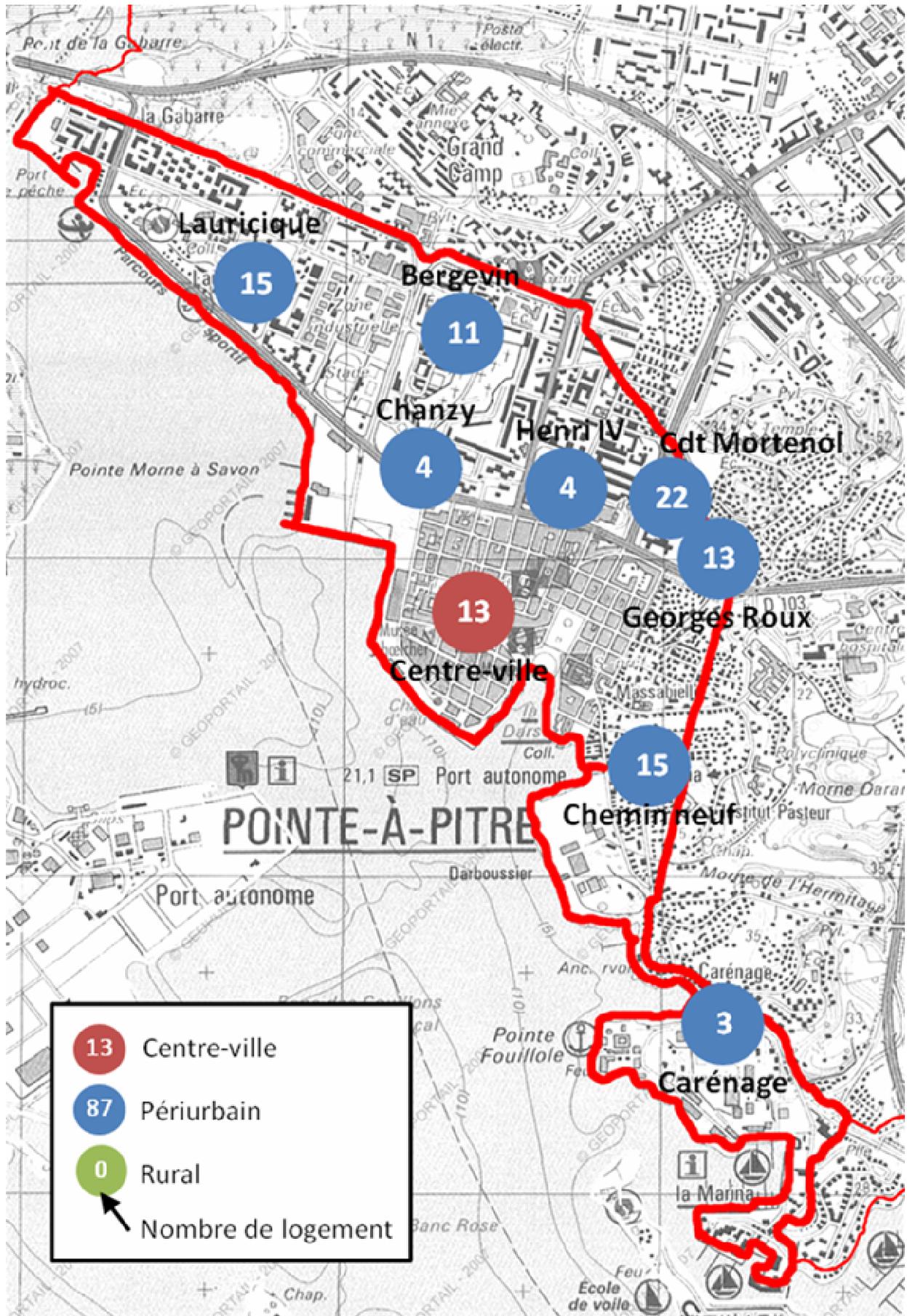
BAIE-MAHAULT



LE GOSIER

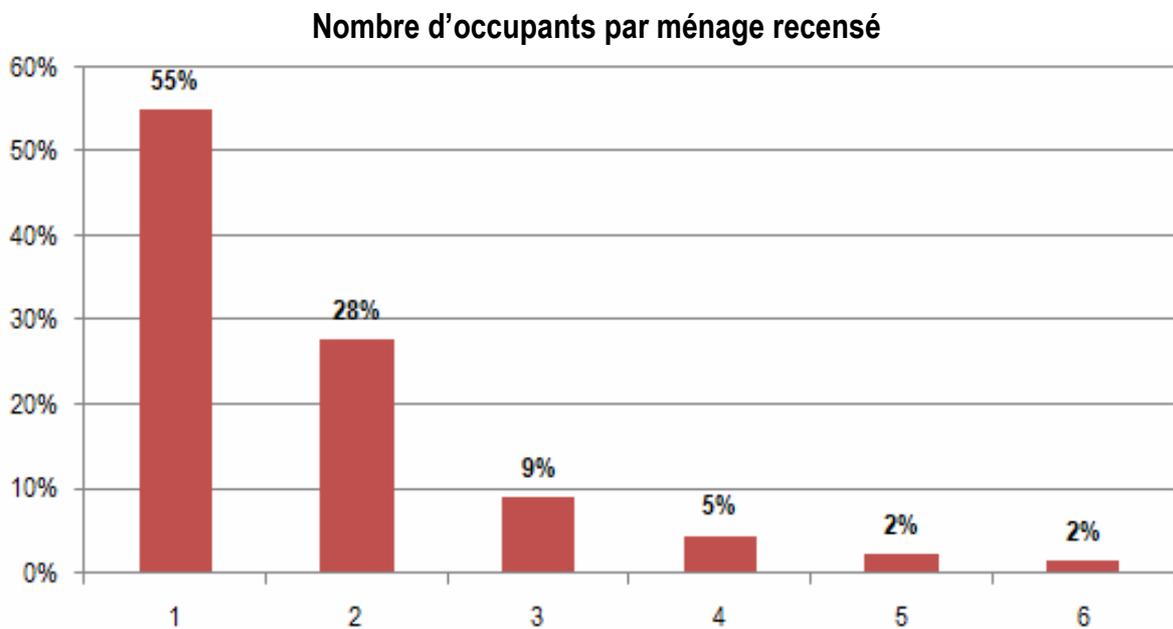


POINTE-A-PITRE



➤ Isolement des personnes âgées

L'enquête a permis le recensement de 400 ménages soit plus de 800 habitants concernés (ces ménages étant composés de 1 à 6 personnes), avec plus du quart des ménages où la personne âgée vit avec ses enfants. Il faut aussi noter la part importante des personnes âgées vivant seules dans leur logement : 55 %. Cette forme d'isolement doit être prise en compte par la collectivité.

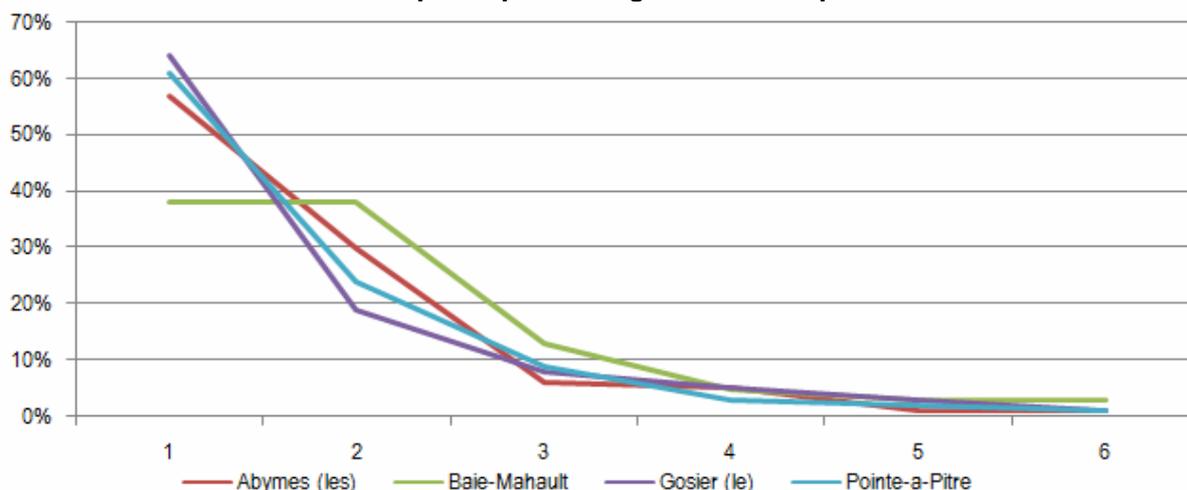


Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

S'agissant d'une enquête sur les personnes âgées, plus de 8 ménages sur 10 ne comptent que 1 ou 2 personnes. Pour 2 ménages sur 10 on peut estimer qu'il y a cohabitation entre générations, soit les enfants accueillent les parents, soit plus souvent les parents hébergent un ou des enfants.

La population féminine s'est sentie plus concernée par l'enquête (77 % des réponses apportées par des femmes).

Nombre d'occupants par ménage recensé et par commune



L'analyse territorialisée du nombre d'occupants par commune, marque deux ensembles géographiques aux caractéristiques particulières :

- Les communes des Abymes, du Gosier et de Pointe-a-Pitre sont marquées par un fort isolement des personnes âgées (60 % vivent seules)
- A l'opposé ces ménages d'une seule personne ne sont que 38 % à Baie-Mahault.

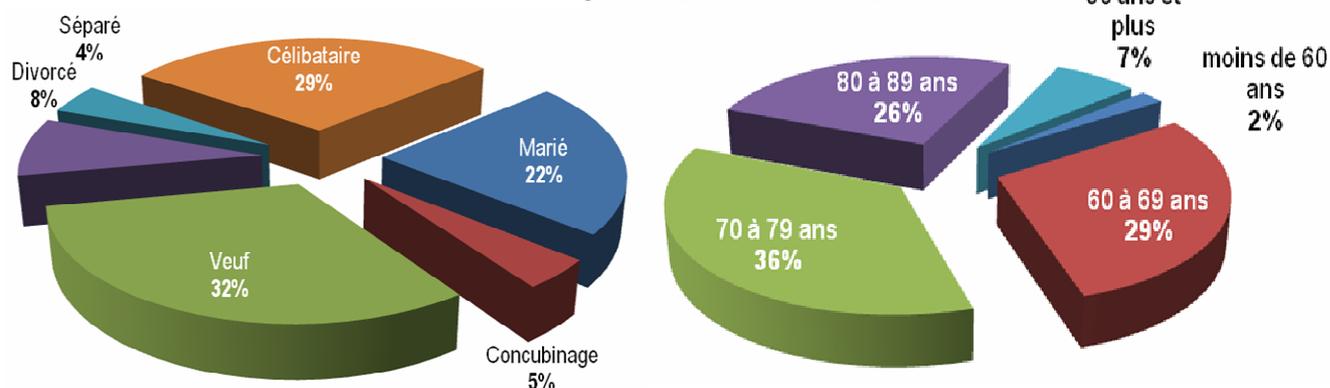
L'analyse par secteur géographique (centre-ville, périurbain, rural) reflète 3 tendances similaires et conformes à la tendance globale sur l'Agglomération. Toutefois l'isolement peut-être perçu très différemment entre une personne âgée vivant en milieu rural ou en plein centre ville.

➤ Situation familiale

Les 400 questionnaires ont touché des populations aux situations familiales très variées : ainsi 1/3 des ménages recensés étaient veufs, 27 % étaient mariés ou en concubinage, 30 % étaient célibataires et environ 12 % étaient divorcés ou séparés.

Dans l'optique de cibler un échantillon autant que possible représentatif des diversités locales, l'ensemble des classes d'âges ont été sondées, 29 % des personnes interrogées ont entre 60 et 69 ans, 36 % entre 70 et 79 ans, 26 % entre 80 et 89 ans et 7 % ont plus de 90 ans.

Situation familiale et âge des personnes enquêtées

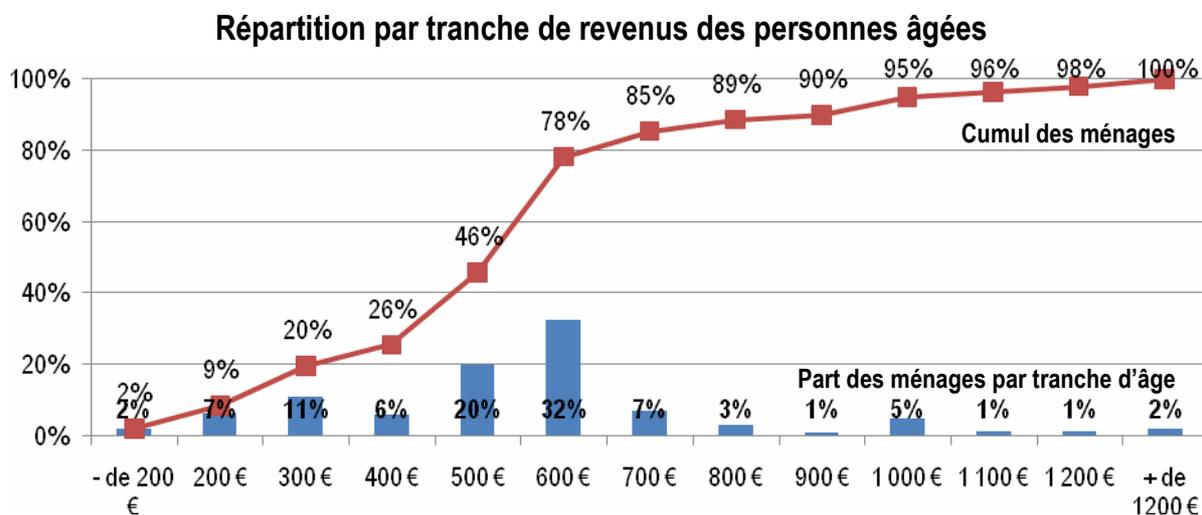


Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

➤ Des revenus faibles

Le revenu moyen des personnes âgées interrogées est relativement faible : 591 € par mois et par personne. Près de 80 % des personnes sondées ont moins de 700 € par mois pour vivre.

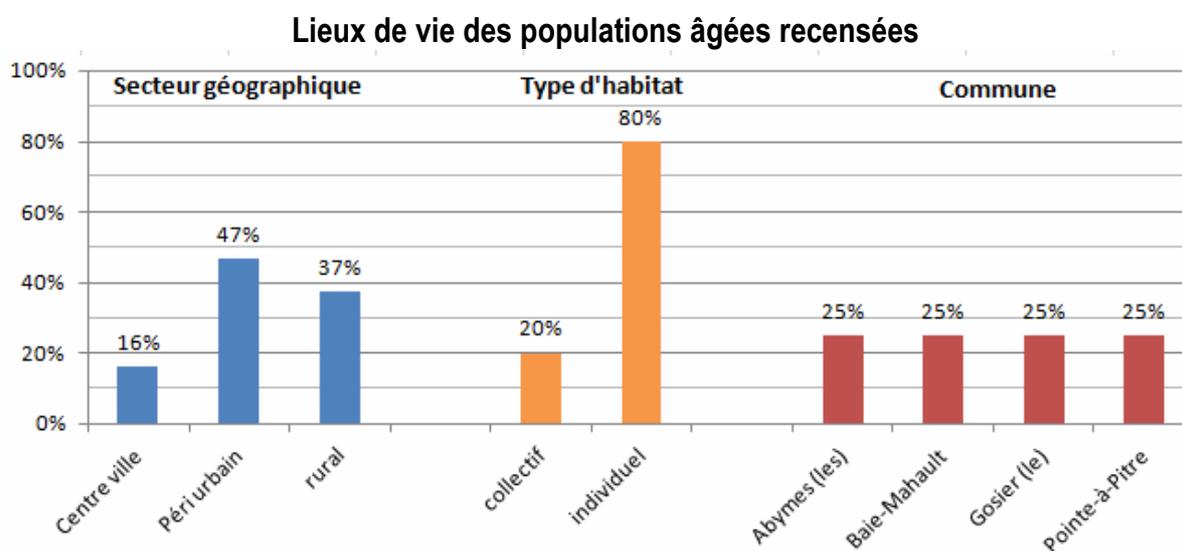
Cette répartition des revenus, montre que moins de 10 % des personnes ont un revenu mensuel supérieur à 1 000 € net par mois.



Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

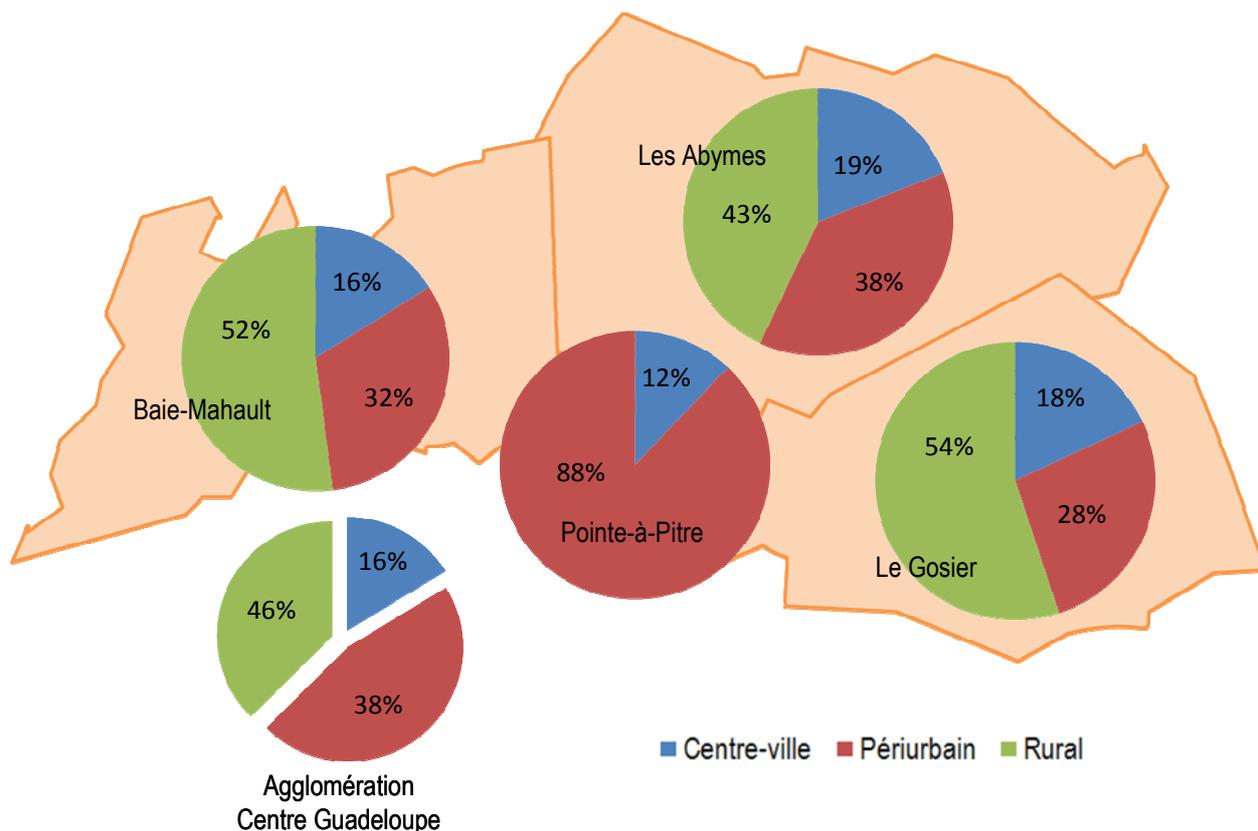
➤ Répartition géographique équilibrée

L'ensemble des secteurs géographiques ont été analysés. Une répartition équivalente pour chaque commune a ainsi été retenue (100 ménages par commune). Les secteurs périurbains et ruraux se retrouvent dans des proportions relativement équivalentes (environ 40 %), et 16 % des logements se situent dans les centres villes. Enfin la répartition entre logement collectif et logement individuel est d'environ 20 % - 80 % et suit la tendance de la Guadeloupe (27 % - 73 % en 2005).



Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

Localisation des ménages recensés par commune et selon le secteur géographique



Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

Les lieux de vie des ménages recensés reflètent la structure des territoires étudiés, avec les secteurs urbains et périurbains prépondérants à Pointe-à-Pitre, alors que les 3 autres communes marquent une structuration plus périurbaine, avec 1 personne sur 2 dans ces communes qui vit en milieu rural.

	Centre-ville	Périurbain	Rural	Collectif	Individuel
Abymes (les)	19	38	43	3	97
	19 %	38 %	43 %	3 %	97 %
Baie-Mahault	16	32	52	0	100
	16 %	32 %	52 %	0 %	100 %
Gosier (le)	18	28	54	0	100
	18 %	28 %	54 %	0 %	100 %
Pointe-a-Pitre	12	88	0	77	23
	12 %	88 %	0 %	77 %	23 %
Agglomération	65	186	149	80	320
	16 %	46 %	38 %	20 %	80 %

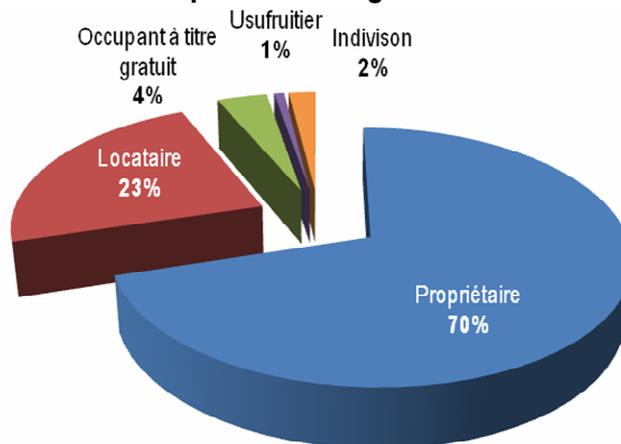
La différenciation des types d'habitat est aussi à l'image des territoires étudiés : 77 % des ménages recensés à Pointe-à-Pitre habitent dans des logements collectifs, alors qu'ils sont quasi inexistant sur les autres communes.

➤ Plus de 70 % de propriétaires

Les ménages recensés sont essentiellement propriétaires de leur logement, 70 % des enquêtés, 22 % sont locataires et les 8 % restants se répartissent entre les occupations à titre gratuit, les usufruitiers et les indivisions.

A l'échelle des seuls locataires, la répartition entre logement public et logement privé relevée sur l'Agglomération est de 83 % pour le locatif public et 17 % pour le locatif privé.

Statut d'occupation des logements recensés

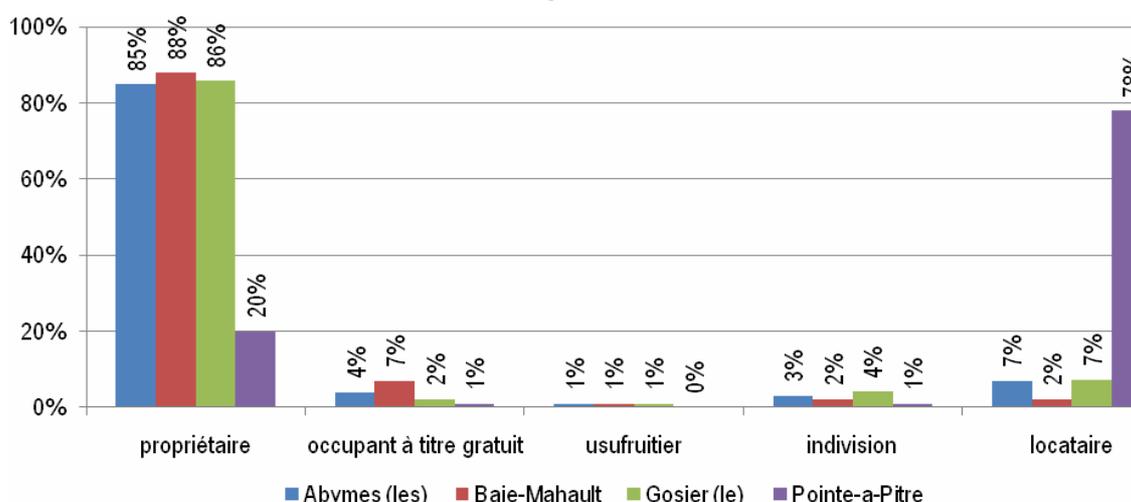


Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

Si les propriétaires représentent 70 % des personnes interrogées sur l'Agglomération, l'analyse par commune indique des différences fortes :

- Les communes des Abymes, de Baie-Mahault et du Gosier ont des personnes âgées très majoritairement propriétaire : plus de 85 %
- La commune de Pointe-a-Pitre ne possède que 20 % de propriétaires, et donc 78 % de locataires.

Statut d'occupation des logements recensés par commune

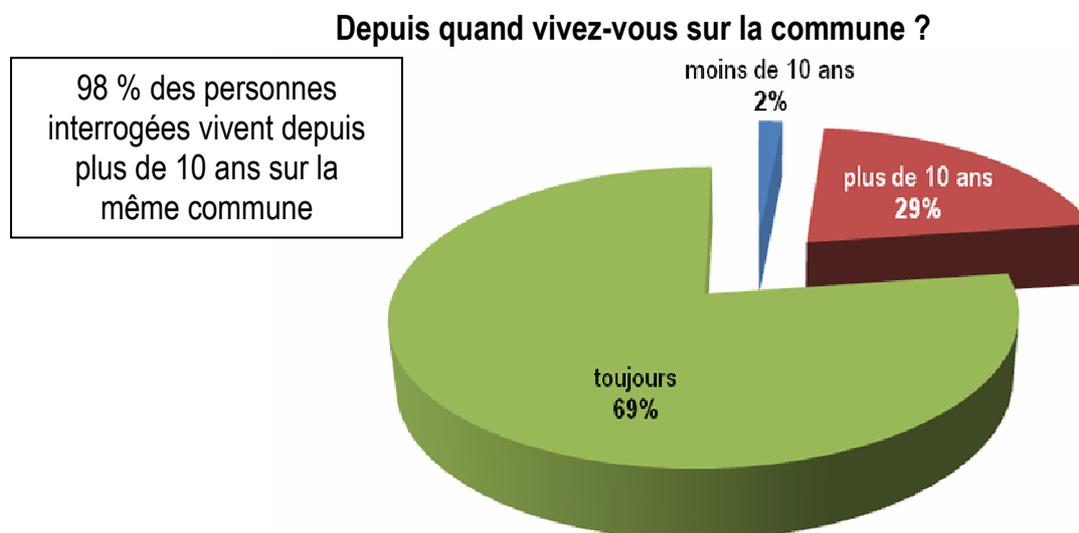


Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

Des réponses spécifiques doivent ainsi être apportées selon le statut du logement, car les aides à l'adaptation du logement, par exemple, ne prendront pas les mêmes formes selon que la personne âgée est propriétaire ou locataire de son logement.

➤ Attachement des personnes âgées à leur commune

La population âgée du secteur centre Guadeloupe est fortement ancrée dans son territoire : ainsi les 2/3 des personnes interrogées ont toujours vécu sur la même commune.



Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

Les communes connaissent des profils relativement comparables, avec les Abymes et le Gosier où 57 % des habitants y ont toujours vécu. A Baie-Mahault et Pointe-à-Pitre, 77 % des habitants recensés ont toujours vécu dans la même commune. Dans tous les cas, plus de 98 % des personnes sondées réside sur la même commune depuis plus de 10 ans.

Où habitiez-vous auparavant ?

même commune	309	78 %
autre commune de l'agglomération	41	10 %
autre commune guadeloupéenne	21	5 %
autre département	17	4 %
- dont métropole	12	3 %

Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

A plus longue échéance, on remarque que 309 personnes sont restées sur la même commune depuis leur dernier déménagement, ce qui confirme l'attachement au territoire des populations.

Les solutions d'hébergements alternatifs doivent donc être pensées au maximum à l'échelle communale.

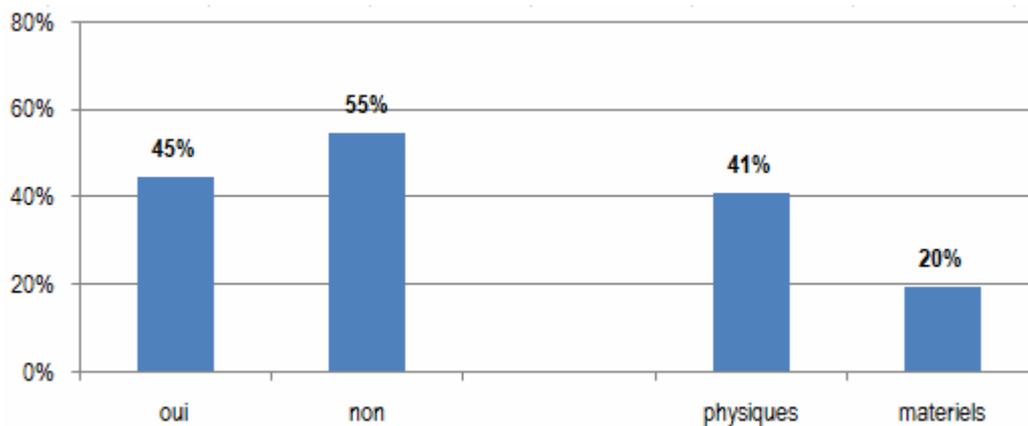
42 – Caractéristiques sociales de la population âgée

➤ 45 % des personnes rencontrées connaissent des problèmes pour se déplacer

175 personnes interrogées connaissent des difficultés importantes pour se déplacer. Ce constat amplifie le phénomène de dépendance et d'isolement.

La principale barrière à un déplacement est la difficulté de marche : 41 % des personnes ont des problèmes physiques les empêchant de se déplacer correctement, et 20 % ont des problèmes matériels (absence de moyen de transport par exemple).

Connaissez-vous des difficultés pour vous déplacer et de quel type ?



Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

Ce constat rejoint les souhaits exprimés par les populations : 16 % de la population souhaite que les transports collectifs soient développés, avec l'idée régulièrement exprimée que les transports collectifs ne desservent pas suffisamment de quartier, et que les horaires sont trop espacés.

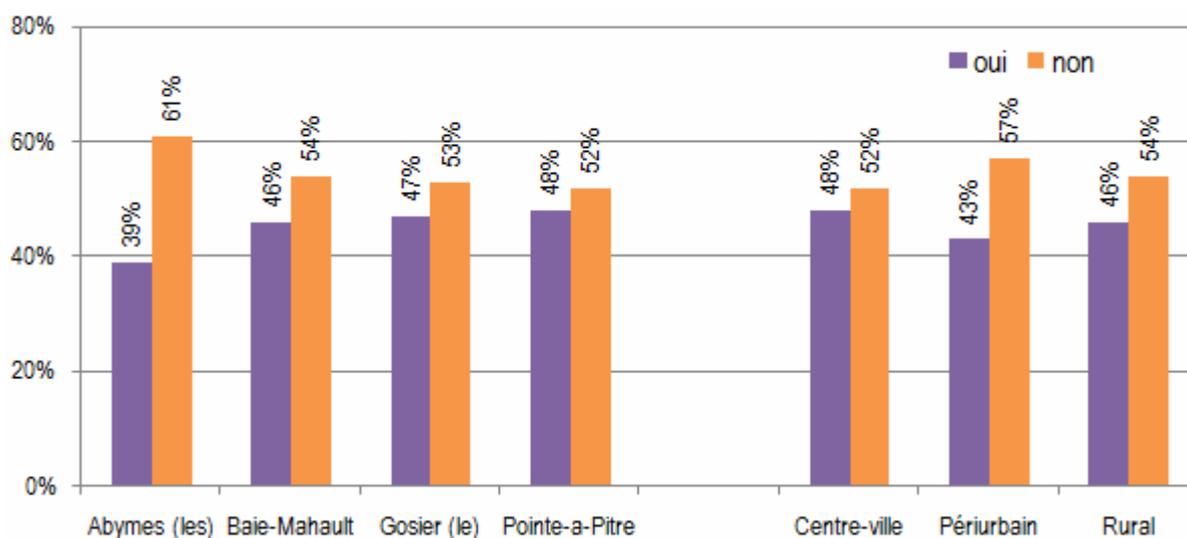


Des problèmes d'adaptation mais aussi de déplacement importants

L'analyse par commune de cette question des déplacements marque une relative homogénéité des problèmes entre les 3 communes de Baie-Mahault, du Gosier et de Pointe-a-Pitre, avec environ 47 % des personnes qui connaissent des problèmes de mobilité. Ces difficultés de déplacement sont un peu moins ressenties sur les Abymes avec 38 % des personnes interrogées qui ont exprimé des difficultés de déplacements.

Enfin il est important de remarquer que les difficultés de déplacement ne sont pas différentes selon le lieu de vie : milieu rural ou centre ville, les populations ont ainsi adapté leur mode de déplacement au secteur géographique dans lequel elles vivent.

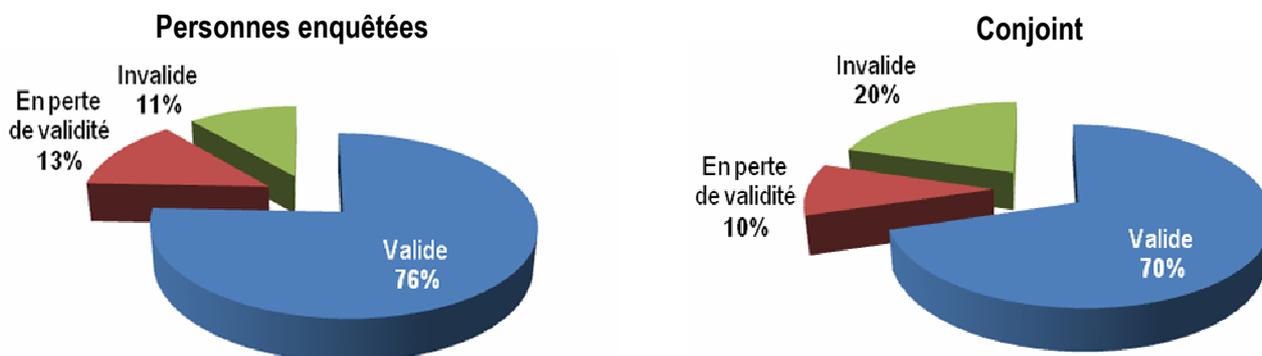
Connaissez-vous des difficultés pour vous déplacer? Situation selon les communes et les secteurs géographiques



➤ Plus d'un quart des personnes sont invalides ou en perte de validité

En relation avec les difficultés de déplacement, l'autonomie des personnes est de plus en plus difficile. ¼ des personnes sont actuellement invalide ou en perte de validité, ce qui explique que 18 % des personnes interrogées disposent d'une aide personnalisée d'autonomie (APA). Les conjoints sont quant à eux invalides ou en perte de validité pour 30 % d'entre eux.

Autonomie des personnes recensées et de leurs conjoints



Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

L'enquête montre que les lieux de vie (communes ou secteurs géographiques) ne conditionnent nullement le degré d'autonomie des populations âgées. Ainsi la proximité des centres urbains n'influence pas l'autonomie des personnes. Toutefois une attention particulière doit être portée sur les personnes faiblement valides en secteur rural, car la distance au lieu de santé peut-être handicapant en cas de problème important.

Répartition selon le degré d'autonomie des personnes âgées interrogées en fonction de la commune de résidence et du secteur géographique

	Valide	En perte de validité	Invalide
Abymes (les)	81	15	5
	81 %	15 %	5 %
Baie-Mahault	78	9	13
	78 %	9 %	13 %
Gosier (le)	72	14	13
	72 %	14 %	13 %
Pointe-a-Pitre	66	18	16
	66 %	18 %	16 %
Agglomération	297	56	47
	74 %	14 %	12 %

	Valide	En perte de validité	Invalide
Centre-ville	48	10	7
	74 %	15 %	11 %
Périurbain	140	20	26
	75 %	11 %	14 %
Rural	109	26	14
	73 %	17 %	9 %
Agglomération	297	56	47
	74 %	14 %	12 %

Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

Les services d'aide à domicile deviennent de fait fondamentaux dans l'optique où les personnes restent dans leur logement, et où l'offre collective pour personnes âgées est trop limitée pour les accueillir.

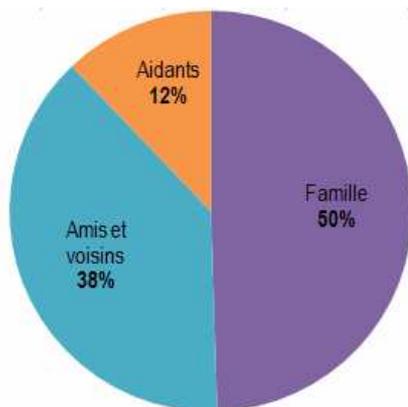
Actuellement 73 personnes interrogées ont des soins à domicile, 92 personnes ont une aide ménagère dont 83 % en sont satisfaites. Toutefois il faut relever que 60 personnes souhaiteraient avoir une aide à domicile et ont actuellement fait une demande sans résultat.

➤ Diminution de l'autonomie des personnes

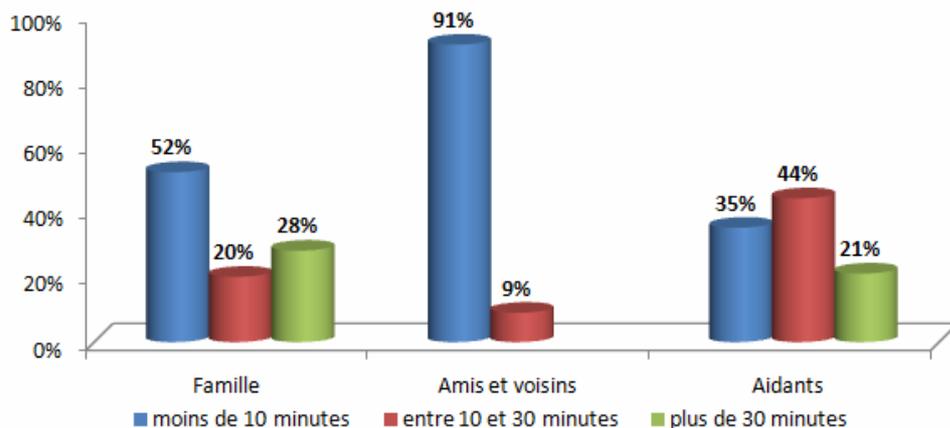
La distance entre la personne âgée et sa famille est fondamentale, car les membres de la famille représentent 50 % des aidants (essentiellement pour des tâches régulières ou quotidiennes : le ménage, les courses, les démarches administratives,...).

Or la distance entre la famille et la personne âgée est pour 110 personnes sondées supérieure à 30 minutes, et cela est d'autant plus handicapant si la personne est elle-même peu mobile (11 % des personnes en perte de validité ou invalide sont de plus éloignées de leurs familles).

Part des aidants



Distance entre les aidants et les personnes âgées

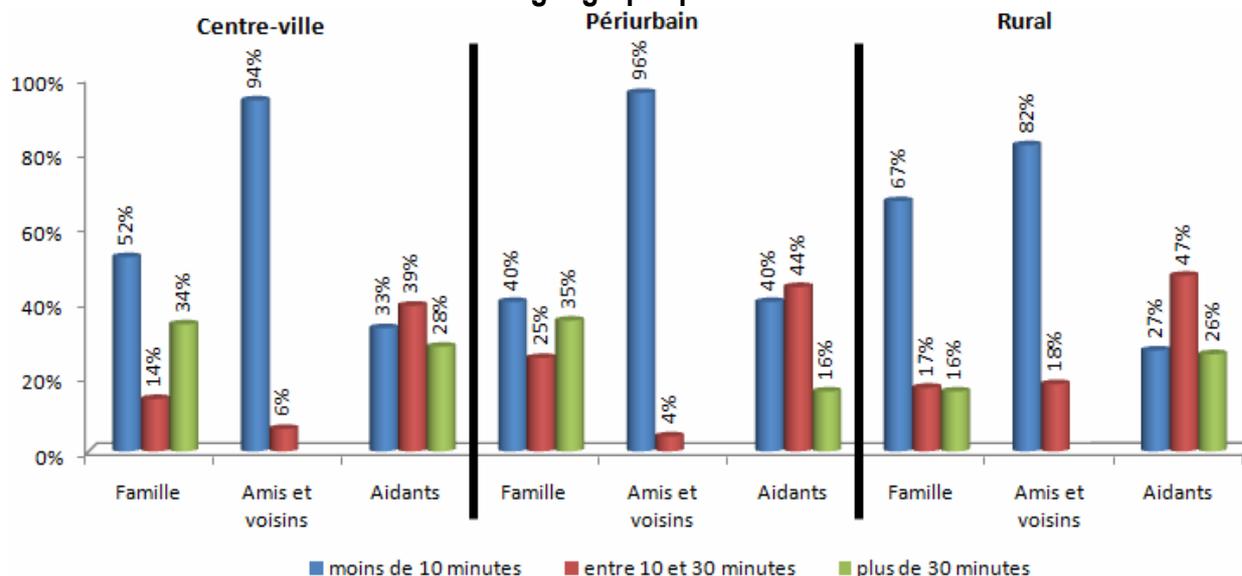


Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

Le tableau suivant montre que « la famille », premier représentant des aidants pour les personnes âgées, est pour 67 % à moins de 10 minutes des personnes âgées recensées en secteur rural, contre 52 % en centre-ville et seulement 40 % sur le secteur périurbain.

Plus globalement 70 % des aidants sur le secteur rural sont localisés à moins de 10 minutes de la personne âgée contre 63 % en centre-ville et 60 % sur le secteur périurbain. Il y a donc plus de proximité entre les populations âgées et leurs aidants en milieu rural qu'en milieu urbain ou périurbain.

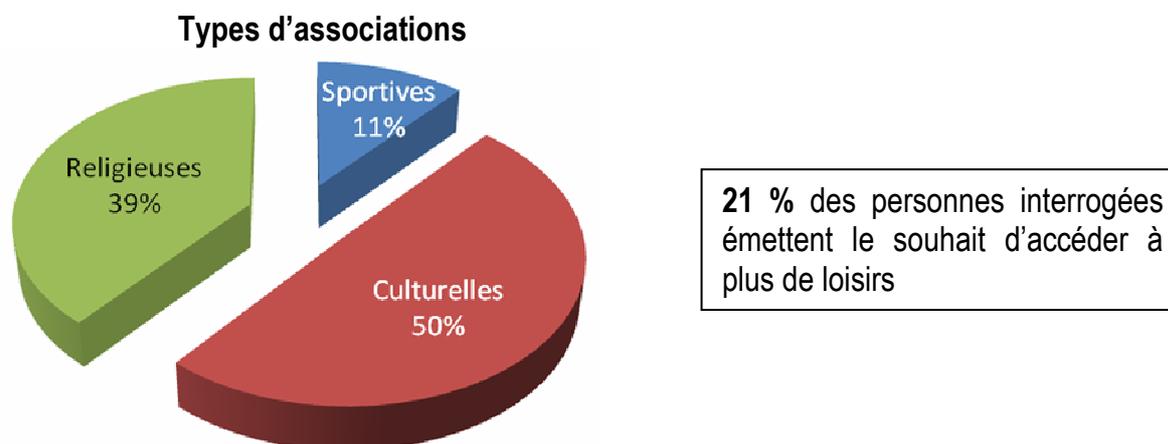
Distance entre les aidants et les personnes âgées selon le secteur géographique de résidence



➤ Vie sociale limitée

Seulement 2,6 personnes interrogées sur 10 font parties d'une association, avec une prédominance des associations culturelles ou religieuses qui représentent 89 % des associations fréquentées.

Il faut aussi remarquer que 21 % des personnes interrogées souhaitent bénéficier de davantage de loisirs, et trouvent que les activités proches de chez elles sont trop rares. La proximité des activités est liée pour l'essentiel, aux problèmes des déplacements soulevés précédemment.



Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

Sur l'échantillon de 400 personnes recensés pour cette étude, la part des adhérents à une association est très variable selon les communes, ainsi 57 % des personnes âgées aux Abymes adhérents à une association, contre 19 % seulement à Pointe-a-Pitre.

L'analyse des secteurs géographique marque aussi des différences remarquables, ainsi l'adhésion à une association n'est nullement une pratique de centre-ville (en dépit de la proximité de certaines structures culturelles ou sportives), mais beaucoup plus présente sur les secteurs ruraux ou périurbains.

Nombre de personne sondée adhérent d'une association

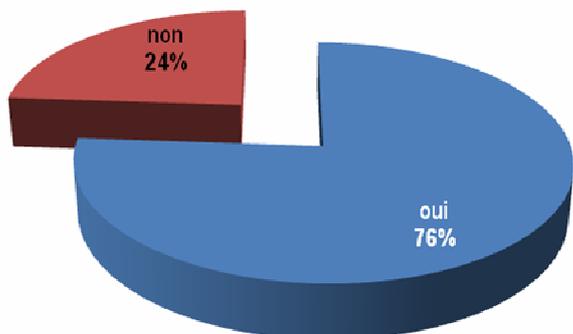
	Sportive	Culturelles	Religieuses	Part des personnes âgées adhérent à une asso.
Abymes (les)	8	26	23	57 %
Baie-Mahault	5	9	11	25 %
Gosier (le)	2	24	12	38 %
Pointe-a-Pitre	1	10	8	19 %
Centre-ville	0	5	5	15 %
Périurbain	11	40	36	47 %
Rural	5	24	13	28 %
Agglomération	16	69	54	26 %

* La part des personnes adhérentes à une association, n'intègre qu'une fois les personnes adhérentes à plusieurs associations
Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

Le sentiment d'insécurité très inégal selon les communes

Près de 100 personnes âgées interrogées se sentent dans un environnement non sécurisé, la peur de l'autre et surtout la méfiance de la jeunesse semble importante.

Vous sentez vous en sécurité



Principales remarques :

- Présence de délinquants,
- Environnement malsain,
- Vols dans le quartier,
- Bâtiments non sécurisés, ...

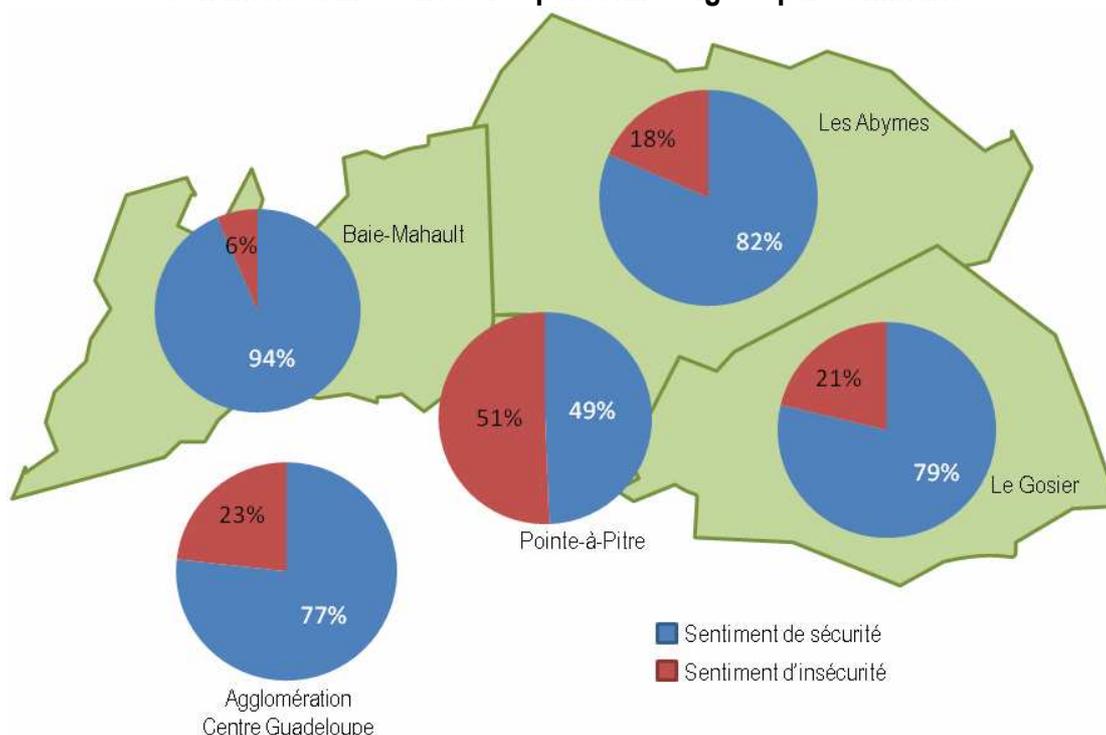
Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

Cette insécurité n'est toutefois pas ressentie de la même manière selon les communes, ainsi à Baie-Mahault seulement 6 % des personnes se sentent en insécurité, contre 1 personne sur 2 à Pointe-à-Pitre.

La forme même de l'urbanisation peut expliquer cette différence : ainsi les personnes vivant en logement collectif ressentent une forme d'insécurité pour 48 % d'entre elles, contre 17 % des personnes vivant en logement individuel.

De la même manière le sentiment d'insécurité diminue avec l'éloignement des centres villes, ainsi 35 % des personnes vivant en centre-ville se sentent dans un milieu non sécurisé, contre 26 % sur le secteur périurbain et 12 % en milieu rural.

Sentiment d'insécurité des personnes âgées par commune



Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

➤ **15% des personnes interrogées souhaitent changer de logement**

Les 400 enquêtes de la population ont soulevé 62 personnes souhaitant changer de logement, ce qui représente 15% de la population recensée. Ce souhait de changement de domicile est lié principalement à des logements inadaptés aux besoins des personnes (logement trop grand par exemple).

Répartition des personnes souhaitant changer de logement par quartier

	Nombre de personne
ABYMES (LES)	
Centre-ville	6
Doubs	2
Raizet	1
Vieux-bourg	1
Total	10

	Nombre de personne
GOSIER (LE)	
Centre-ville	6
Cocoyer	1
Grande Baie	4
Mangot	3
Montauban	1
Plateau St Germain	2
Pliane	2
Poucet	1
Total	20

	Nombre de personne
BAIE-MAHAULT	
Centre-ville	3
Fond Budan	1
Terrain Agathon	3
Total	7

	Nombre de personne
POINTE-A-PITRE	
Bergevin	6
Carénage	1
Centre-ville	3
Chanzy	3
Ch. des petites Abymes	1
Chemin neuf	4
Henri IV	4
Lauricisque	2
Cdt Mortenol	1
Total	25

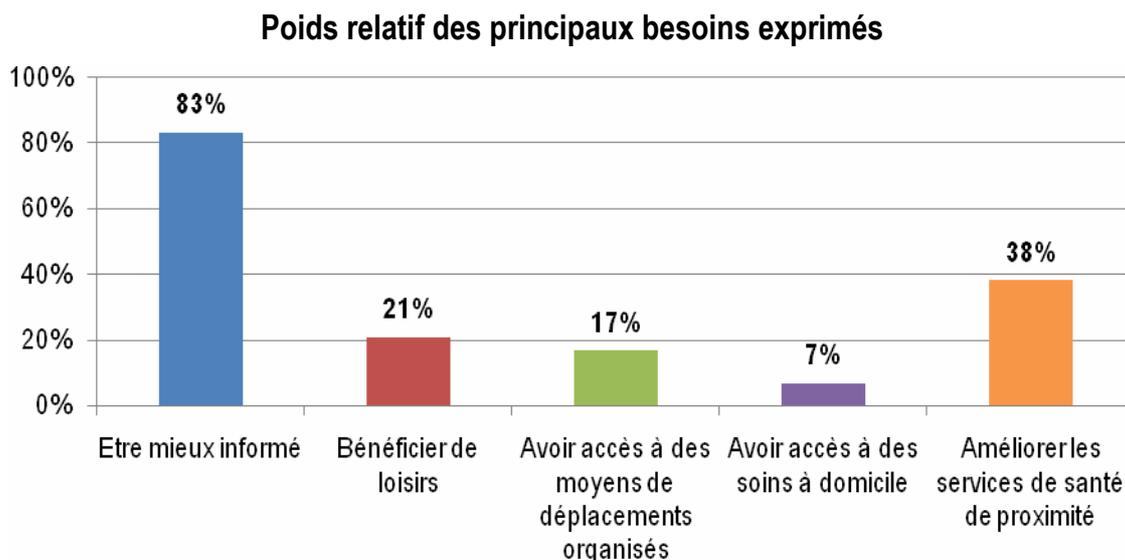
Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

Les personnes voulant changer de logement vivent actuellement principalement en centre-ville (21 personnes sur 62) ou en secteur périurbain (37 personnes sur 62).

De plus les communes de Pointe-à-Pitre et du Gosier sont le plus touchées par cette question, avec la part la plus importante de personnes émettant le souhait d'un changement d'habitation (25% des personnes interrogées à Pointe-à-Pitre et 20% au Gosier).

➤ Les besoins exprimés des populations

Près de 8 personnes âgées sur 10 expriment des besoins essentiellement en matière d'information et d'accès aux soins.



* plusieurs choix ont pu être exprimés par les enquêtés
 * exemple : 38 % des personnes ayant des besoins souhaite que les services de santé de proximité soient améliorés
 Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

Le principal souhait relevé est d'être mieux informé (avec 83 % des personnes qui relèvent un manque d'information). Au regard des renseignements collectés, les personnes souhaitent être mieux informées sur les questions de logement et de santé et que ces nouvelles soient communiquées par la radio, les journaux ou la télévision.

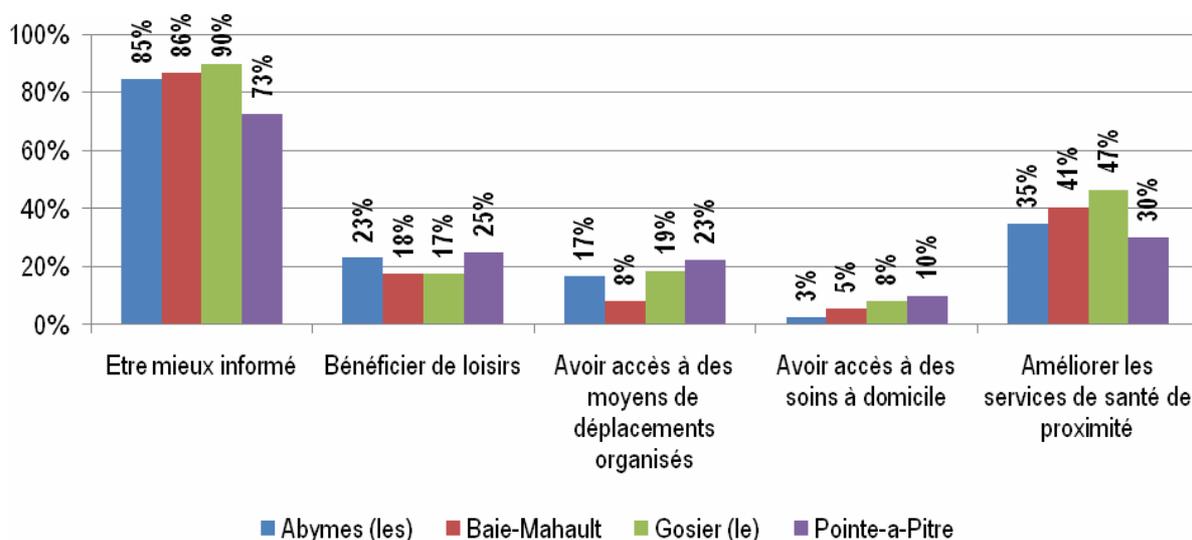
Le besoin d'un meilleur accès aux loisirs et à des moyens de déplacements mieux organisés et plus performants ont déjà été évoqués précédemment et ressortent de ce graphique.

Enfin l'accès aux soins à domicile et l'amélioration des services de santé de proximité apparaissent régulièrement dans les entretiens (plus d'une centaine de questionnaire traitent de cette question). L'isolement et la difficulté à se déplacer des personnes âgées amplifient d'autant plus cette question qui est au cœur de la vie des personnes les plus dépendantes.

Une analyse plus localisée des besoins exprimés par la population, reflète une certaine cohérence sur l'Agglomération : avec les souhaits principaux d'être mieux informé, et de voir s'améliorer les services de santé de proximité.

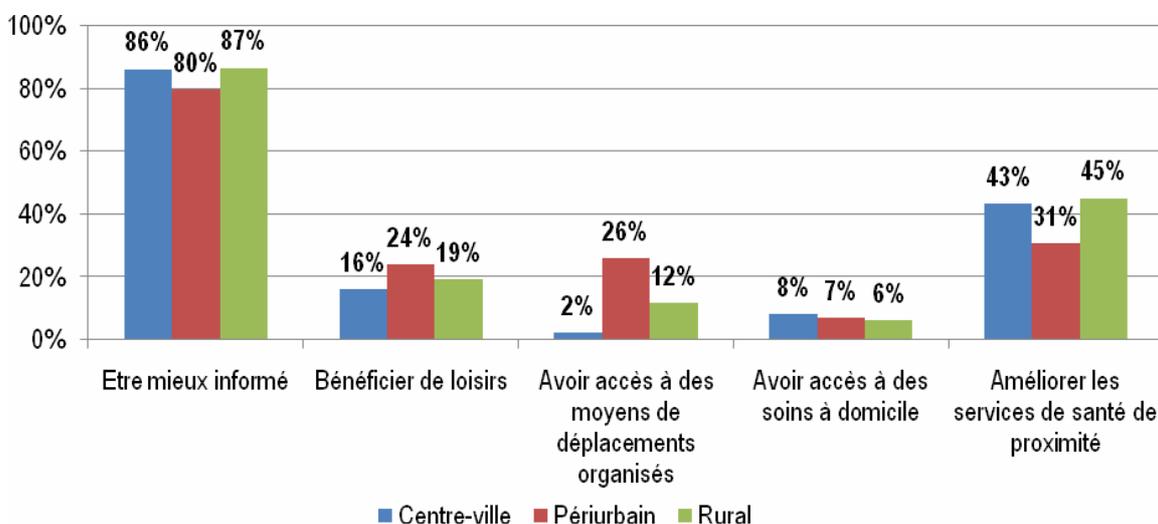
Néanmoins les statistiques divergent pour la commune de Pointe-à-Pitre, qui connaît une situation plus favorable dans l'information à la population et l'accès aux services de santé de proximité, cela pouvant découler du caractère très dense et très urbain de la commune. Toutefois le souhait à davantage de moyens de déplacements organisés y est plus important, alors même que l'effet de centre urbain devrait réduire les distances entre les usagers et les services !

Poids relatif des principaux besoins exprimés par communes



L'analyse des secteurs géographiques confirme les tendances précédentes. Seul le problème des déplacements se voit amplifié sur le secteur périurbain (26 % contre une moyenne de 17 % sur le reste du territoire).

Poids relatif des principaux besoins exprimés par secteur géographique



43 – Les logements

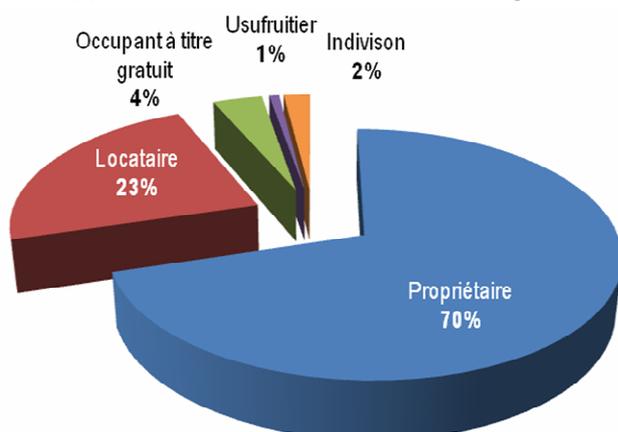
431 – Caractéristiques générales

Les 400 ménages recensés sont pour les $\frac{3}{4}$ propriétaires de leur logement, contre $\frac{1}{4}$ des personnes locataires. Cette distinction est fondamentale dans le cas d'une rénovation du logement, ou les aides sont différentes selon le statut d'occupation du logement.

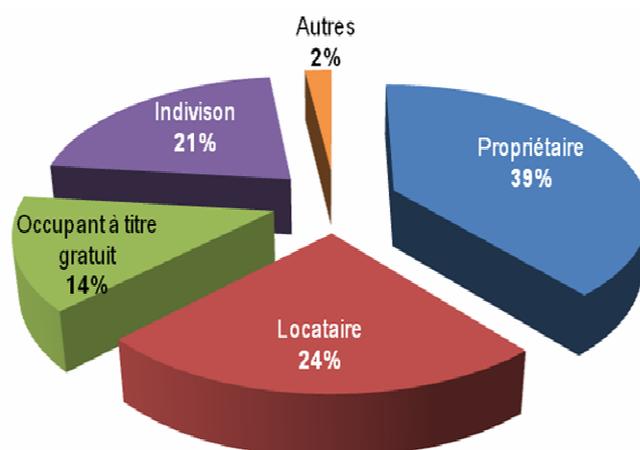
➤ Éclatement du patrimoine

Si les propriétaires sont très largement majoritaires, il faut cependant ajouter une nuance sur le statut d'occupation des logements. La réalité est ainsi beaucoup plus nuancée, de nombreux propriétaires d'un logement, ne le sont pas du terrain ! Or cette segmentation du patrimoine immobilier est souvent problématique.

Rappel : statut d'occupation des logements



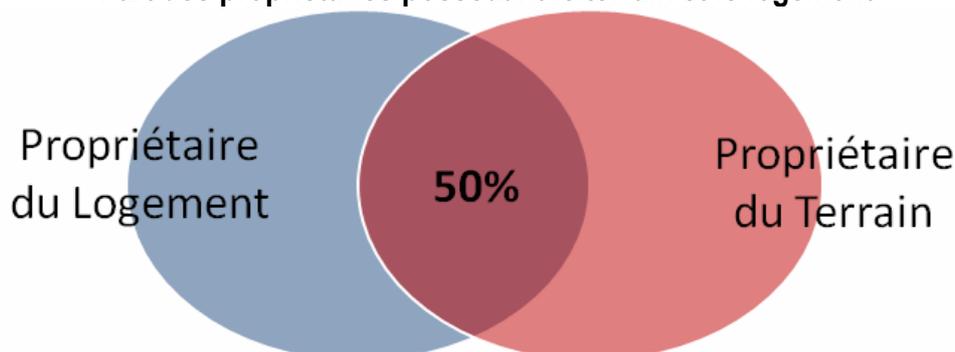
Statut d'occupation des terrains



Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

Ce sont par conséquent seulement 50 % des propriétaires de logement qui possèdent aussi le terrain sur lequel est construite leur habitation.

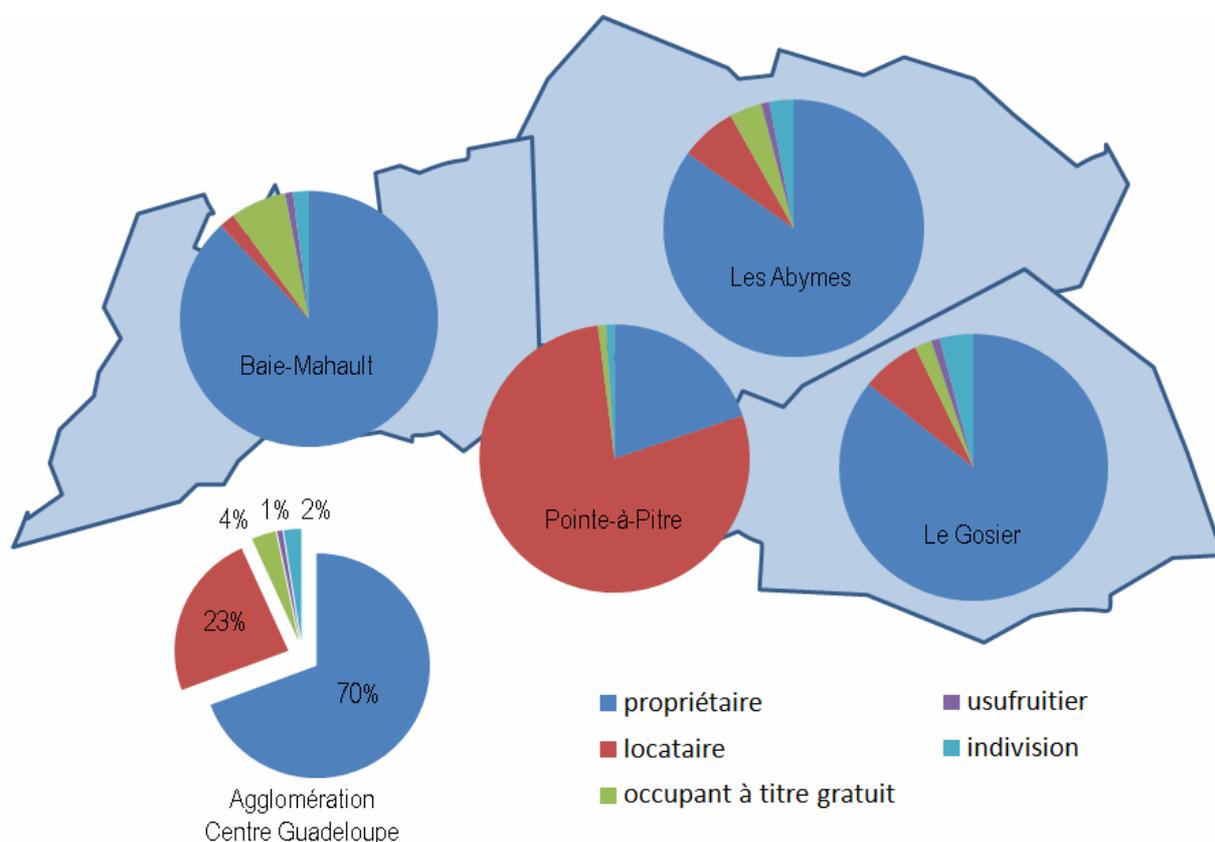
Part des propriétaires possédant le terrain et le logement



Comme soulevé précédemment, le statut d'occupation des logements coïncide avec les formes urbaines de chacune des communes. Ainsi la différenciation entre locataire et propriétaire suit l'organisation de chaque commune :

- Le pôle urbain de Pointe-à-Pitre dénombre le maximum de locataire, soit 79 % des personnes recensées sur la commune, qui représentent plus globalement 83 % de l'ensemble des locataires du territoire communautaire
- A l'opposé sur les autres communes plus de 85 % des personnes âgées évaluées sont propriétaire de leur logement.

Le statut d'occupation des logements des communes de l'Agglomération



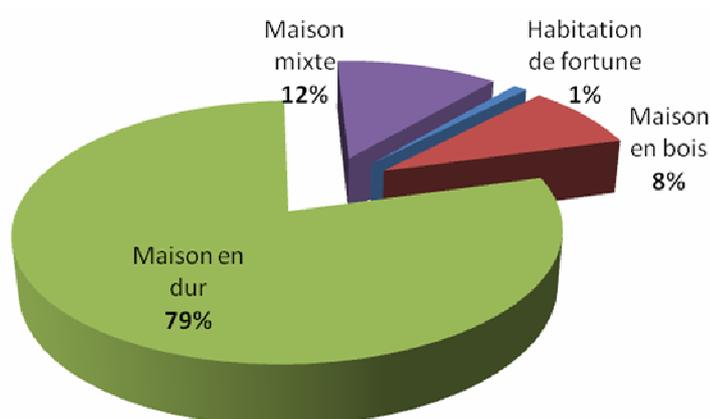
Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

Le statut d'occupation des logements, reste une thématique essentielle dans le cas de la mise en place d'une politique habitat sur un territoire.

➤ Forte présence de logements en mauvais état

La typologie des logements sondés correspond tout à fait à la typologie des logements du recensement de 1999 sur l'Agglomération Centre Guadeloupe. On retrouve ainsi près de $\frac{3}{4}$ des logements qui sont en dur, 8 % de maisons en bois, 12 % de maisons mixtes et seulement 1 % d'habitations de fortune.

Types d'habitat recensés



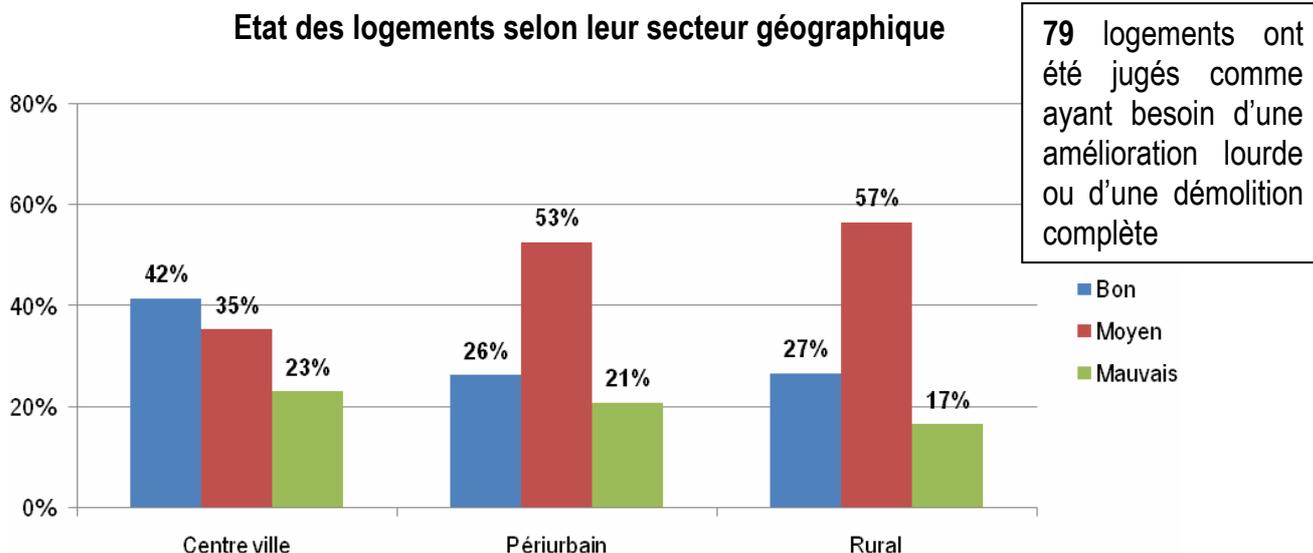
Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

La répartition sur chaque commune des types d'habitat recensés lors de cette étude, ne reflète pas de particularité locale, l'ensemble des communes ayant une typologie de logement conforme aux statistiques générales produit par l'INSEE.

Types d'habitat recensés par commune

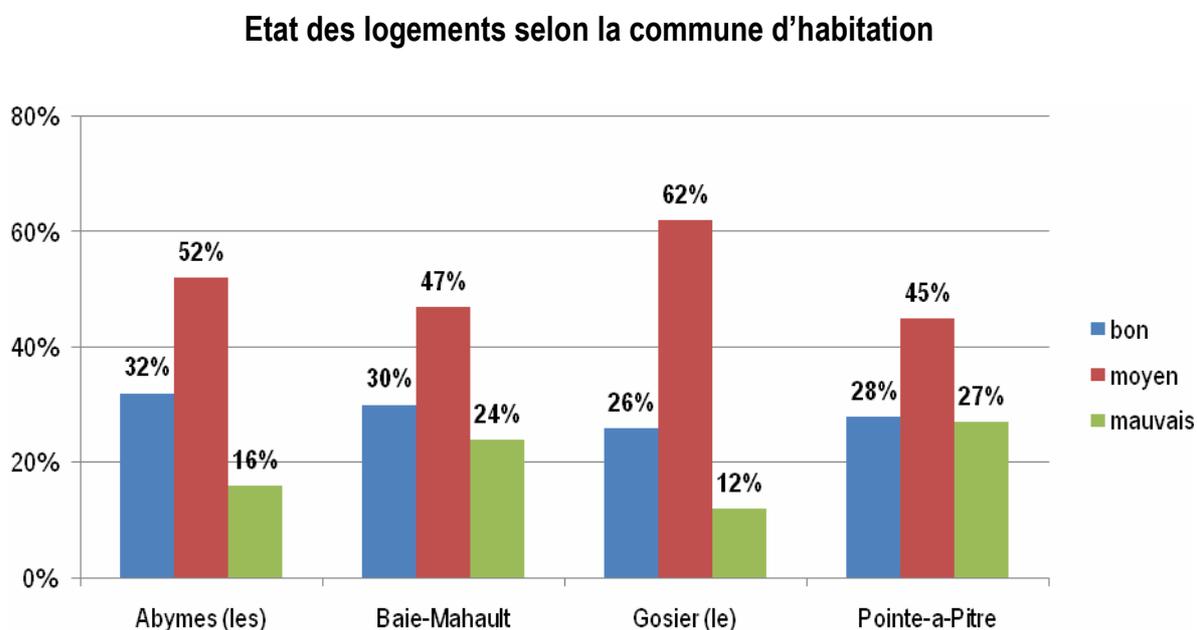
	Habitat de fortune	Maison en bois	Maison en dur	Maison mixte
Abymes (les)	1	6	82	11
Baie-Mahault	0	11	74	15
Gosier (le)	3	11	75	11
Pointe-à-Pitre	0	6	84	10
Agglomération	4	34	315	47

En détail on peut remarquer que plus on s'écarte des centres-villes, plus l'état des logements se dégrade. Les logements en bon état ne représentent que 27 % du parc en milieu rural contre 42 % en centre ville.



Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

L'enquête a aussi permis de relever que 79 logements (20 % des logements enquêtés) ont besoins d'une amélioration lourde voir d'une démolition complète, du fait de leur situation jugée préoccupante à la sécurité des personnes âgées.



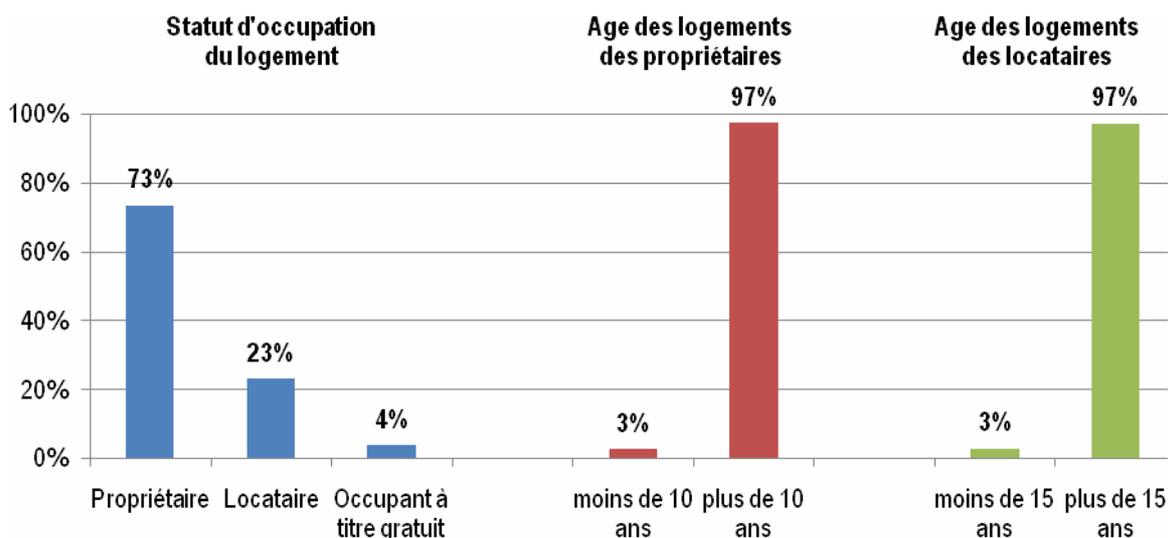
La répartition par commune, marque le cas de Pointe-à-Pitre et de Baie-Mahault où respectivement 27 et 24 % des logements sont en mauvais état et donc nécessitent une opération particulière et rapide de rénovation.

➤ **97 % des logements rentrent dans les critères d'âge pour « l'Amélioration de l'Habitat »**

Au regard de l'âge des logements, la quasi-totalité des habitations recensées (97 %) sont susceptibles d'ouvrir droit à une aide à l'Amélioration de l'Habitat (logements de plus de 10 ans pour les propriétaires occupants, et plus de 15 ans pour les locatifs). Toutefois d'autres critères rentrent en ligne de compte, à analyser au cas par cas (type de travaux, revenus des ménages, statut d'occupation du terrain...).

En outre seulement 8 % des ménages ont déjà eu recours à une aide à l'amélioration de l'habitat au cours des 10 dernières années.

Statut d'occupation et âge des logements recensés



Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

L'examen plus précis de l'âge du parc de logement entre les différentes communes ne reflète aucune différence significative.

432 – Confort des logements

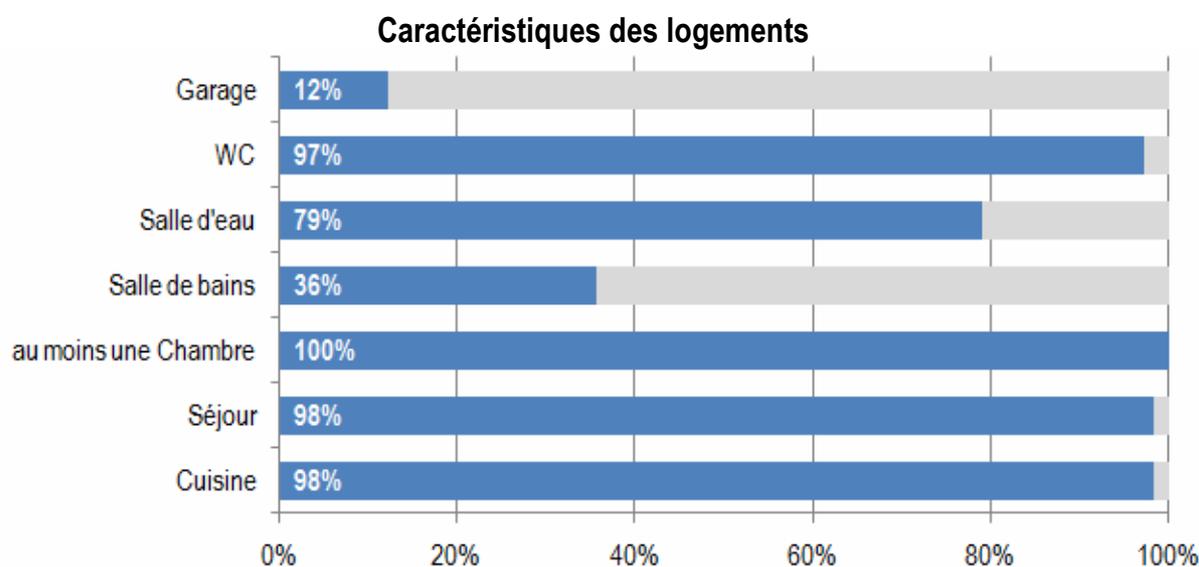
➤ Des logements de taille suffisante, mais aux caractéristiques inadaptées

Les caractéristiques des logements montrent des situations très variées.

Dans le cas de personnes âgées, les éléments fondamentaux que sont les WC et la salle de d'eau doivent être fortement pris en compte.

Or, au regard des résultats de l'enquête, 3 % des logements ne disposent pas de WC, lesquels sont pour un grand nombre d'entre eux non adaptés, ce qui explique que 8 % des personnes interrogées souhaitent réaliser dans les années à venir des travaux sur ce seul élément que sont les WC.

En parallèle les salles d'eau sont absentes de 84 logements. De plus, une grande part des douches existantes ne sont pas adaptées aux besoins de la personne âgée, et peuvent donc représenter un risque. Nous pouvons ainsi estimer sur l'échantillon sondés à 170 logements où dans un futur plus ou moins proche des travaux d'adaptation ou de construction de douche vont être nécessaire pour permettre aux personnes âgées de rester à leur domicile.



Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

Le nombre moyen de pièces principales est de 3,6 ce qui est relativement conforme à la tendance de l'ensemble du département. Et la moyenne est de 2,6 chambres par logement.

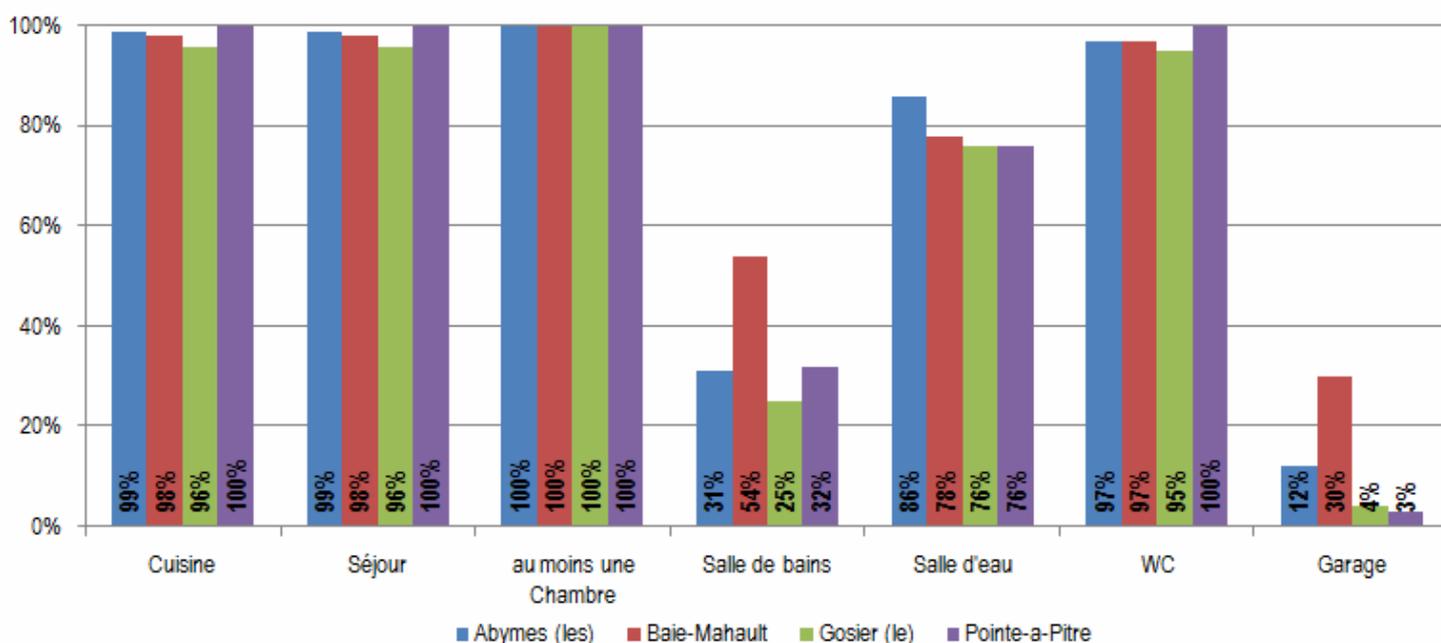
Les caractéristiques des 400 logements sont relativement similaires entre les communes.

Toutefois sur le point fondamental que sont l'adaptation des salles d'eau des différences importantes apparaissent.

Ainsi si 79 % des logements possèdent une salle de bains, sur la commune des Abymes, de Baie-Mahault et du Gosier, 25% d'entre elles sont inadaptées, et 50% sur la commune de Pointe-à-Pitre. De plus en élargissant le spectre aux logements ne disposant pas de douche ou alors de douche inadaptée, les proportions augmentent sur chaque commune, passant à 33 % des logements aux Abymes, 37 % à Baie-Mahault, 43 % au Gosier et 63 % à Pointe-à-Pitre.

Par conséquent une action spécifique sur l'adaptation des logements existants et sur les salles d'eau semble nécessaire pour répondre au mieux aux besoins des populations âgées, et ainsi permettre à un maximum de personnes de rester dans leur logement.

Caractéristiques des logements par commune



Les autres statistiques sur les caractéristiques des logements ne soulèvent pas de différence significative entre les communes du territoire Centre Guadeloupe.

➤ Manque important des principaux éléments de confort

L'enquête sur les éléments de confort, reflète des manques importants !

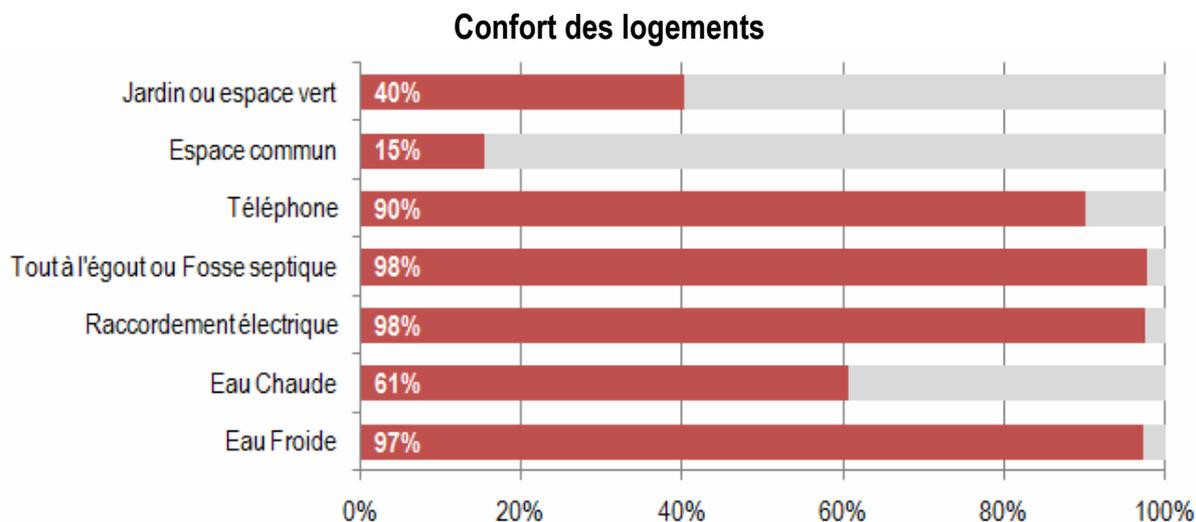
L'élément fondamental qu'est « l'eau potable », n'est présent que dans 97 % des logements. Il y a donc 3 % des logements où l'utilisation de puits, de fontaine, ou l'approvisionnement chez un voisin devient une nécessité. Or le transport de l'eau ou la création de réserve personnelle peut poser des problèmes quand à la qualité de l'eau, et les personnes âgées sont plus sensibles aux germes contenus dans l'eau !

De plus sur cette seule question de l'approvisionnement en eau potable, sur les 97 % des personnes qui affirment en disposer, des approvisionnements non directs existent : raccordement au réseau d'un voisin ou de la famille proche par exemple.

L'eau chaude quand à elle est absente de 39 % des logements sondés.

Autre élément important au confort du logement, le raccordement électrique : celui-ci est absent dans 2 % des logements. Or comme dans le cas de l'eau des systèmes parallèles existent et s'ils peuvent suffire dans le cas d'une utilisation ponctuelle, ils peuvent être problématiques voir dangereux pour certains usages.

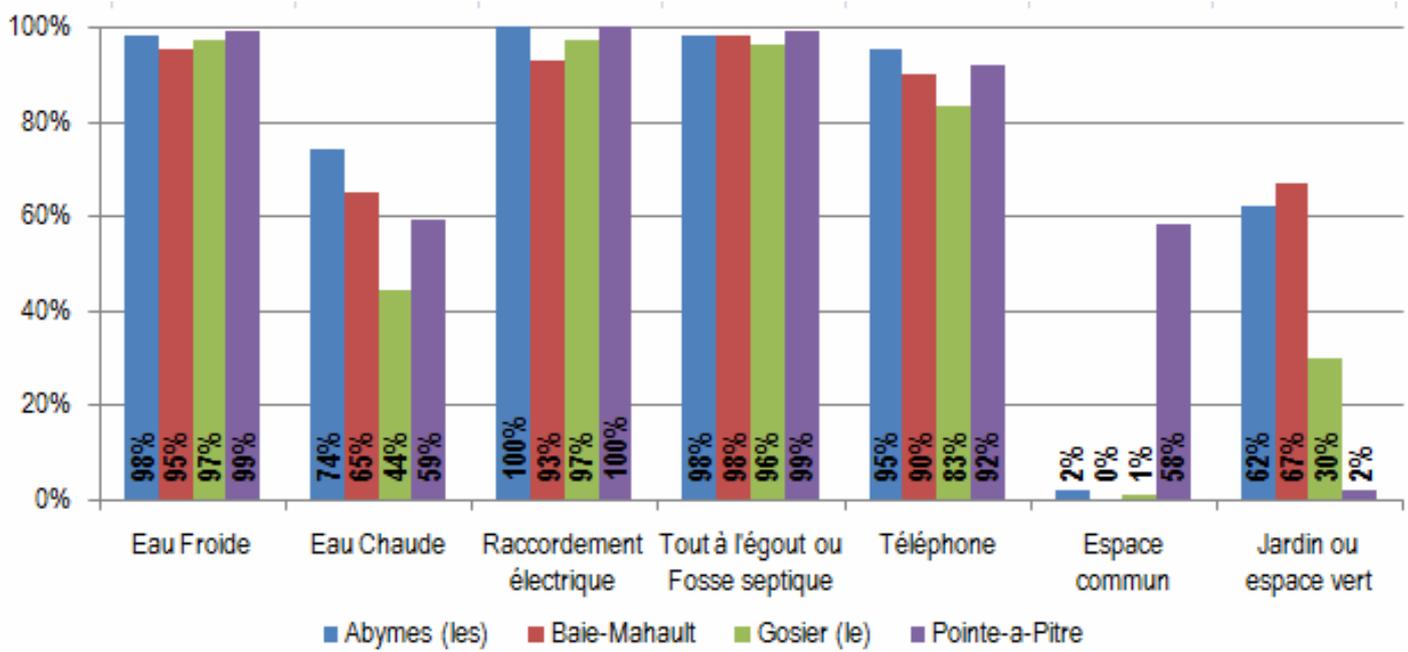
Ainsi au regard des statistiques INSEE (moins favorable) sur ces questions des raccordements à l'eau potable et à l'électricité, il est nécessaire de rester prudent sur les réponses qui ont été fournies par les personnes enquêtées.



Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

Les autres éléments de confort suivent les tendances du secteur, avec une amélioration continue du confort des logements.

Confort des logements par commune



Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

Formes d'habitat dans l'agglomération centre Guadeloupe



➤ 2/3 des personnes souhaitent une aide à l'amélioration de l'habitat

Plus des 2/3 des ménages sondés souhaitent bénéficier d'une aide à l'amélioration de l'habitat et plus d'une centaine de personnes veulent une aide spécifique à l'adaptation de leur logement.

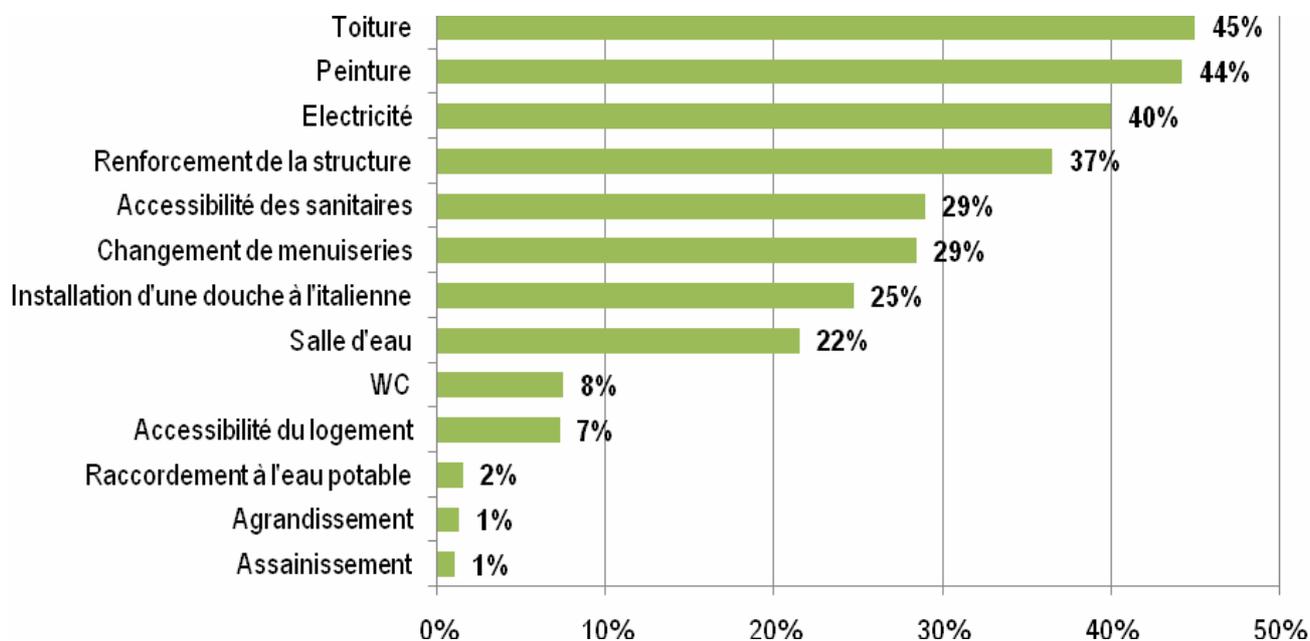
Le principal souhait exprimé par les populations est la rénovation de la toiture (180 demandes) en lien avec les dégâts pouvant survenir suite à une tempête ou un cyclone, auquel peut être rattaché le renforcement de la structure des logements (146 demandes).

La réfection des peintures est souhaitée par 177 personnes, suivie de près par la mise aux normes électriques (160 demandes) souhait qui cautionne le nombre important de logements où cette question a été soulevée.

De plus le changement des ouvertures exprimé par 29 % des personnes, rejoint le sentiment d'insécurité très présent et donc le souhait exprimé régulièrement d'une meilleure fermeture du logement.

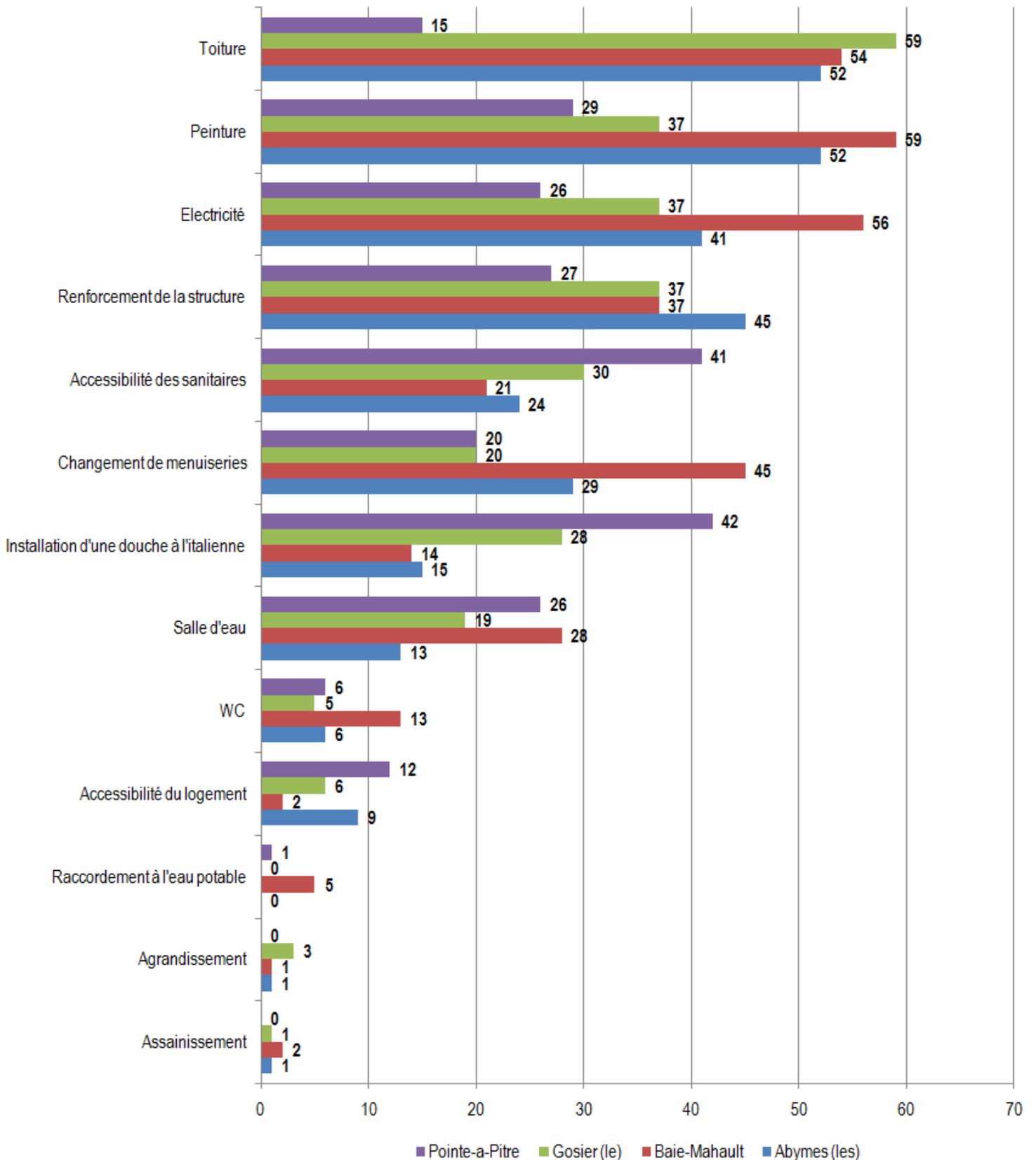
Il faut aussi relever la montée en puissance de l'accessibilité des sanitaires souhaitée par 29 % des ménages, et qui confirme les 170 logements où ils ont été jugés inadaptés.

Les travaux souhaités par les populations recensées



Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

Nombre de personnes prévoyant de réaliser des travaux dans leur logement par type de travaux et par commune



Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

Exemple d'une opération globale d'amélioration de l'habitat au Gosier

Avant travaux : Octobre 2004



Après travaux : Mai 2006



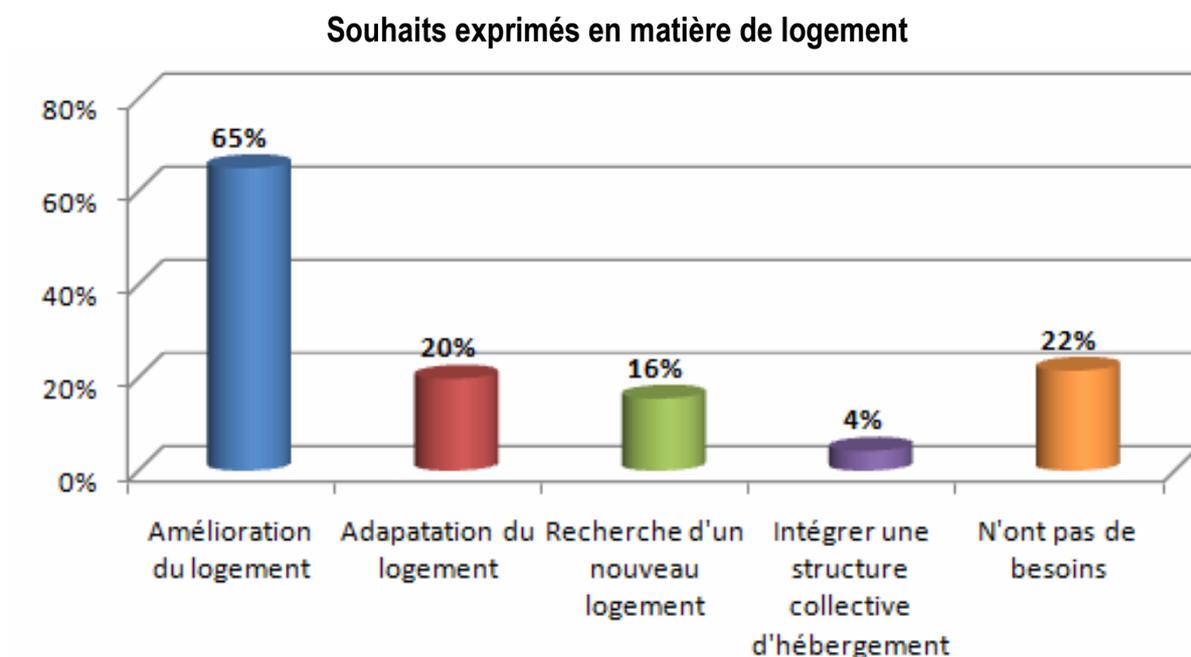
Source : Karukéra Logement 2004 – 2006



La toiture et l'électricité
en premières demandes

➤ Les souhaits des ménages sur le logement

8 personnes sur 10 estiment avoir des besoins en matière de logement



*souhait supérieur à 100 %, car certaines personnes souhaitent améliorer et adapter leur logement
 Source : Enquête analyse des besoins des personnes âgées ; juin 2008

Comme relevé précédemment, le souhait premier des personnes âgées est de rester dans leur logement en réalisant des travaux (260 personnes souhaitent améliorer leur logement et 79 veulent l'adapter).

L'attachement au logement est important, car seulement 62 personnes souhaitent en changer. 33 souhaitent un nouveau logement indépendant et 17 un hébergement de type collectif.

90 % des personnes souhaitant un logement locatif sont déjà actuellement locataires sur l'Agglomération. Les $\frac{3}{4}$ souhaitent avoir un logement locatif public de type F3. Enfin les 17 personnes souhaitant un hébergement dans une structure collective sont exclusivement des personnes non valides ou en perte de validité.

44 – Synthèse de l'enquête des 400 ménages

L'enquête des 400 ménages de personnes âgées sur l'Agglomération Centre Guadeloupe permet d'avoir une vision proche du territoire et des attentes et besoins de la population, avec 3 grands axes qui ressortent de cette étude :

- L'isolement des personnes âgées
- Le manque d'accompagnement et de suivi dans le vieillissement
- La réalisation de travaux d'amélioration du logement

➤ L'isolement des personnes âgées

La difficulté première relevée par l'enquête sur les personnes âgées est l'isolement croissant auquel elles sont confrontées.

Les ménages d'une seule personne sont en effet de plus en plus importants alors que dans le même temps, la vie sociale et les relations sociales ne cessent de diminuer. La première cause de cet isolement est la difficulté rencontrée par l'ensemble de ces personnes pour se déplacer. Or le déplacement devient un vecteur de lien social, mais est aussi une nécessité pour une consultation médicale ou pour opérer différentes démarches administratives.

Ainsi le souhait régulièrement émis est un développement de l'offre de transport collective, pour une offre plus flexible sur les horaires, mais aussi mieux adaptée aux lieux fréquentés par ces personnes âgées.

QUELQUES CHIFFRES

- 80 % des ménages ne comptent que 1 ou 2 personnes ◀
- 150 personnes éprouvent des difficultés à se déplacer ◀
- ¼ des personnes souhaitent accéder à plus de loisirs ◀
- 1 personne sur 2 voudrait un développement du transport collectif ◀

➤ Le manque d'accompagnement et de suivi dans le vieillissement

Le second fait révélateur de cette étude des personnes âgées, est le besoin d'un accompagnement dans le vieillissement. Cette notion est en relation avec l'isolement des personnes mais porte surtout sur la dégradation progressive de la santé liée à l'espérance de vie qui augmente.

Ce constat découle du nombre limité de personnes ayant accès aux soins à domicile, à une aide ménagère, un service de portage de repas ou une garde de nuit, alors qu'une personne sur quatre est actuellement invalide ou en perte de validité et que près de 2 personnes sur 10 souhaitent une aide.

Associé à cette idée, le manque d'information est déploré par près de 90 % des personnes.

Les besoins fréquemment émis sont ainsi le développement d'une meilleure offre de service de santé de proximité plus accessible à chacun, voir pour les personnes les plus dépendantes des soins directement au domicile de la personne.

QUELQUES CHIFFRES

- 1 personne sur 4 est invalide ou en perte de validité ◀
- seulement 80 personnes ont une aide à domicile ◀
- moins de 10 personnes ont accès au service de portage ou de garde à domicile ◀

Parmi les personnes ayant des besoins (275/400)

- la moitié des personnes souhaite le développement des soins de santé ◀
- 87 % des personnes veulent être mieux informées ◀

➤ La réalisation de travaux d'amélioration du logement

Le dernier axe mis en avant par l'enquête « des besoins des personnes âgées » est l'état moyen de nombreux logements, en relation avec le souhait de nombreux propriétaires de faire des travaux sur leur logement. Le maintien à domicile est le souhait le plus cher des propriétaires occupants du moins.

L'enquête a ainsi permis de relever des situations critiques où une amélioration complète, voire dans les cas les plus problématiques une démolition est jugée nécessaire. Entre 30 et 40 % des personnes recensées émettent le souhait de faire des travaux sur leur logement (toiture, mise aux normes électrique, renforcement de la structure du logement, changement des ouvertures, ...)

De plus les points noirs et critiques pour les personnes âgées sont l'accès aux toilettes et aux sanitaires, qui sont souvent mal organisés et donc sous utilisés.

Ainsi l'intensification des aides à l'amélioration de l'habitat est sans nul doute fondamentale pour répondre aux attentes nombreuses de la population, tout en ayant un volet spécifique sur l'adaptation des logements.

De plus un travail qualitatif sur l'espace « unité de vie » de la personne âgée doit être entrepris pour un meilleur rapport investissement – maintien à domicile.

QUELQUES CHIFFRES

- 6 personnes sur 10 souhaitent améliorer leur logement ◀
- 163 logements possèdent des sanitaires inadaptés ◀
- 18 % des logements ont besoins d'une amélioration lourde ou d'une démolition ◀
- 40 % des personnes souhaitent réaliser des travaux de toiture, peinture ou électricité ◀

5. LES DISPOSITIFS D'AIDES EXISTANTS POUR L'HABITAT PRIVÉ

51 – Les dispositifs d'aides existants pour l'amélioration du logement d'une personne âgée de 60 ans et plus.

DISPOSITIF FINANCIER POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT
--

L'amélioration de l'habitat concerne les personnes à faibles revenus qui souhaitent accéder aux aides publiques en vue d'effectuer des travaux dans leur logement.

1. Conditions d'octroi

* Être occupant d'un logement et l'occuper à titre de résidence principale (sauf location).

* Justifier du foncier non bâti

- Propriétaire : fournir le titre de propriété
- Indivision : fournir l'autorisation de tous les co-indivisaires

* Avoir des revenus ne dépassant le barème fixé par l'arrêté préfectoral :

Revenus annuels après déduction des 10 %

Catégorie de ménage	Revenus fiscaux annuels
1 personne seule	11 844 €
2 personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages	15 794 €
3 personnes ou une personne seule avec 1 personne à charge ou 1 jeune ménage	18 269 €
4 personnes ou une personne seule avec 2 personnes à charge	20 244 €

2. Dispositif financier (cf tableau financement AH)

- **Subventions PAAHPOD (Programme d'Aides à l'Amélioration de l'Habitat pour les Propriétaires Occupants Défavorisés (Financements croisés)**

Financement d'un dossier AH Personnes âgées de 60 ans et plus

	DDE	* REG	* CGE	ADI		CGSS	CNRACL
				Sans rapport	Avec rapport		Subvention calculée par tranche de ressources
moins de 70 ans	12 810 €	2 286 €	2 286 €	5 336 €	7 622 €	1 959 €	
70 ans et +	12 810 €	5 335 €	5 335 €			1 959 €	
OPAH/RHI	15 372 €	*idem	*idem			1 959 €	
DEPENDANCES	15 372 €	*idem	*idem			1 959 €	

* non cumulables

Source : DDE / REGION/ CGE / ADI/CGSS

- **Subventions spécifiques (Financements isolés, non cumulables)**

	REGION	CGE	CGSS
moins de 65 ans	7 000 €	10 000 €	1 959 €
moins de 65 ans (dépendance)	84 000 €	84 000 €	1 959 €
65 ans et plus	10 000 €	10 000 €	1 959 €
65 ans et plus (dépendance)	12 000 €	12 000 €	1 959 €

- **Subventions communales**

Pas de traitement spécifique pour les personnes âgées. Les subventions communales sont allouées en fonction de la situation de la famille.

Les communes de Baie-Mahault et du Gosier interviennent dans ce contexte principalement.

➤ Prêts sociaux

Par l'entremise de Guadeloupe Habitat, ou du CILG, des familles ayant des revenus modestes peuvent bénéficier de prêts complémentaires aux subventions. Ces prêts sont remboursés en partie par la CAF, par le biais de l'allocation logement. Une partie du remboursement, le plus souvent minime, restera à la charge de la famille.

Montant du prêt : selon l'âge et le statut d'occupation du foncier

Caractéristiques des Prêts	Prêts SOFIAG		Prêts C I L G		
	60 à 65 ans	60 à 65 ans	moins de 65 ans	de 65 ans à 69 ans	plus de 69 ans
Tranche d'âge	60 à 65 ans	60 à 65 ans	moins de 65 ans	de 65 ans à 69 ans	plus de 69 ans
Titre de propriété	Facultatif	Obligatoire	Facultatif	obligatoire	obligatoire
Montant maxi du prêt	9 146,94 €	10 671,43 €	14 400,00 €	14 400,00 €	14 400,00 €
Durée maxi du prêt	5 ans	7 ans	5 ans	7 ans	7 ans
Catégorie du prêt	Prêt aménagement	Prêt habitat	Prêt habitat	Prêt habitat	Prêt habitat

NB : les prêts SOFIAG et CILG sont cumulables pour les personnes âgées de 60 à 64 ans.

L'apport personnel

L'apport personnel minimal est fixé à 5 % du montant des travaux TTC.

3. Travaux subventionnables

- Les raccordements aux réseaux (eau, électricité).
- La réfection ou la création de la toiture (charpente couverture).
- La création de WC, douche, évier pour les logements qui en sont dépourvus.
- La réfection du gros oeuvre (bois ou maçonnerie), ainsi que tous travaux ayant pour objet de renforcer la structure de la construction.
- La réfection ou la création de menuiseries (contrevents ou portes intérieures).
- La création ou la mise en sécurité d'installations électriques intérieures (tableau de distribution et au plus un point lumineux et une prise par pièces).

Les travaux participant à la politique de maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées (carrelage antidérapant, appareils sanitaires adaptés, évier accessible, redistribution intérieure (suppression de cloison, disposition des meubles (ex : pour un lit environ 1 m de chaque côté).

- **Travaux d'accessibilité (rampe d'accès).**

Ouvertures des portes (93 cm pour circulation des fauteuils).

- Les travaux d'achèvement de construction, dans les limites des conditions des logements sociaux (normes de surface), et uniquement pour des cas très sociaux ayant fait l'objet d'un signalement social (rapport d'enquête sociale circonstancié) et d'un accord de la Commission des Financeurs.
- L'extension du logement dans certaines limites et si la situation familiale le justifie.

4. Mise en place de dispositifs de proximité

Karukéra Logement tient des permanences dans différentes communes de la Guadeloupe.

Objectif

- Sensibiliser la population sur les aides existantes en matière d'amélioration de l'habitat et d'accession à la propriété.
- Aller au devant des besoins et détecter les logements précaires.
- Etablir un dialogue direct et permanent avec les populations intéressées.
- Consolider un partenariat étroit et une relation de grande confiance avec les élus pour œuvrer ensemble contre l'insalubrité, pour la rénovation de l'habitat.
- Créer une véritable synergie avec les partenaires sociaux en vue de l'émergence des demandes.

52 – Les dispositifs d'aides existants et leurs limites

Plusieurs raisons limitent le recours aux systèmes d'aides et donc leur efficacité :

- Les problèmes d'indivision et de propriété sont souvent cités, avec des conflits de générations, des héritiers introuvables, des successions non actées ... ;
- La vétusté des logements qui génère des coûts de travaux importants d'où l'incapacité des personnes âgées à mobiliser leur apport personnel ;
- Les problèmes de santé des personnes âgées qui ne facilitent pas leur décision – voire les conduit à renoncer à faire des travaux – quand cela ne constitue pas un obstacle pour l'obtention de prêts ;
- Les enveloppes limitées de subventions et de prêts ;
- Les barèmes de revenus, qui sont d'autant plus limités lorsque la personne âgée héberge un enfant avec éventuellement sa famille : l'amélioration de l'habitat peut dans ce cas être refusée alors que le fait que les enfants demeurent avec leur parent évite à ceux-ci d'aller dans un établissement spécialisé qui coûterait beaucoup plus cher !

53 – Les procédures d'aides en cours pour l'habitat privé et les résultats

Une OPAH RU – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine – est en cours actuellement sur Pointe à Pitre et notamment sur le Centre Ville.

➤ Les logements financés en amélioration de l'habitat (propriétaires occupants)

Sur les 3 dernières années, une petite centaine de logements ont été financés, sur les 4 communes du SIVU, en moyenne par an, avec cependant une baisse régulière des résultats. Les résultats par commune sont conformes aux caractéristiques en population ou en logements (il y a beaucoup de logements locatifs à Pointe-à-Pitre et donc peu de projets d'amélioration de l'habitat de propriétaires occupants). Environ 70 % de ces dossiers sont réalisés par des personnes de plus de 60 ans.

	2005		2006		2007	
	Nbre de logements	Montant (€)	Nbre de logements	Montant (€)	Nbre de logements	Montant (€)
ABYMES	53	728 907	41	561 826	40	549 592
BAIE-MAHAULT	17	235 800	21	289 597	13	165 457
GOSIER	43	527 254	25	343 366	25	348 707
POINTE-À-PITRE	2	32 208	1	17 568	1	14 640
TOTAL	115	1 524 169	88	1 212 357	79	1 078 396

Source : Observatoire de l'habitat de la Guadeloupe – DDE 971 / SHU – RU/ PSHO

La subvention moyenne est de 13 530 € par logement !

➤ Les logements de propriétaires occupants financés par l'ARSAH (aide régionale)

Une soixantaine de propriétaires de plus de 60 ans ont bénéficié entre 2006 et 2008 d'aides ARSAH (8 950 € en moyenne par logement). Les dossiers sont répartis sur 3 des 4 communes du SIVU, Pointe-à-Pitre n'ayant pas eu de bénéficiaire pour les mêmes raisons que précédemment.

Récap par communes – Dossiers ARSAH Attributaires de 60 ans et + - CP 2006 à 2008

	Dossiers	Subventions (€)
ABYMES	28	246 500
BAIE-MAHAULT	11	101 000
GOSIER	21	189 500
POINTE-À-PITRE	0	0
TOTAL	60	537 000

➤ **Les subventions de l'ANAH pour les logements locatifs privés**

90 logements locatifs privés ont été subventionnés par l'ANAH sur les 3 années précédentes (2005 à 2007) soit 30 logements en moyenne par an et avec une subvention moyenne de 21 800 € par logement.

La quasi-totalité des logements locatifs subventionnés se situe à Pointe-à-Pitre (86 locatifs sur 90 subventionnés) pour les mêmes raisons que précédemment, mais aussi, du fait de l'OPAH RU en cours sur Pointe-à-Pitre.

	2005		2006		2007	
	Nbre de logements	Montant (€)	Nbre de logements	Montant (€)	Nbre de logements	Montant (€)
ABYMES	1	10 034	1	5 567	0	0
BAIE-MAHAULT	0	0	0	0	0	0
GOSIER	0	0	2	15 517	0	0
POINTE-À-PITRE	34	893 711	25	355 561	27	678 718
TOTAL	35	903 745	28	376 645	27	678 718

Source : Observatoire de l'habitat de la Guadeloupe – DDE 971 / SHU

6. LES ORIENTATIONS : vers la définition d'une politique globale en faveur des aînés

La population âgée n'est pas encore très développée actuellement dans l'agglomération Centre Guadeloupe. Pourtant déjà, des besoins variés pour cette population se font sentir et ce dans un contexte de diminution des solidarités familiales. Alors que l'espérance de vie est en augmentation avec pour corollaire une hausse du coût de la santé, la population est souvent démunie financièrement.

Les élus ont pris conscience de ces problématiques, d'autant que l'évolution de la démographie devrait conduire à peu de choses près à un quasi triplement en valeur absolue de la population âgée de plus de 60 ans entre 1999 et 2030 et surtout à un triplement de la population âgée de plus de 75 ans !



à l'horizon 2030
Triplement des personnes de plus de 75 ans

L'analyse, les rencontres avec les différents experts, organismes, associations, ainsi que les enquêtes auprès de la population âgée locale permettent de définir une politique globale en faveur des aînés, politique qui devra être d'abord validée par les élus, puis suivie d'un programme d'actions.

4 orientations peuvent se dégager de ce diagnostic :

- Orientation n°1 : Le logement,
- Orientation n°2 : L'hébergement spécifique,
- Orientation n°3 : Les services, les loisirs, les transports,
- Orientation n°4 : La coordination, l'organisation, l'information.

ORIENTATION N°1**LE LOGEMENT**

Compte tenu de l'ampleur du problème à résoudre, et des caractéristiques de l'habitat il est important de travailler sur tous les segments du logement.

* Les objectifs recherchés sont le maintien à domicile à travers tout à la fois l'amélioration du confort la mise aux normes des logements et l'adaptation des logements au(x) handicap(s) ; la création d'une offre nouvelle de logements adaptés, voire d'un nouveau type d'hébergement ainsi que l'organisation de l'attribution des logements aux personnes âgées.

* Un des principaux « chantiers » concerne l'amélioration et l'adaptation des logements privés des personnes âgées : plus de 6 ménages enquêtés sur 10 souhaitent améliorer leur logement. 163 logements sur les 400 enquêtes ont des sanitaires inadaptés.

Le maintien à domicile passe donc par la réalisation des travaux, le plus tôt possible, et avant que la personne ne devienne dépendante. Le travail des services d'aides ménagères et de soins infirmiers à domicile n'en sera que facilité.

Toutes les personnes enquêtées ne pourront pas bénéficier des subventions, soit pour des questions de revenus, soit pour des questions de propriété. Il importe cependant d'apporter à ces personnes une aide minimum, au moins au niveau du conseil sur les travaux, voire l'accès à un prêt spécifique.

* Si la baisse des solidarités entre générations et notamment le manque d'implication des enfants a été plusieurs fois mis en évidence, force est de constater que d'une part la société et les habitudes ont changé et d'autre part que le degré d'invalidité des personnes âgées peut rendre la vie impossible à leurs enfants. Dans ces conditions, le choix est souvent vite fait. Le changement de tendance passe à ce niveau par la reconnaissance du rôle des enfants et par différentes aides ou services à mettre en place :

- Faciliter la cohabitation de 2 ou 3 générations sous le même toit nécessite d'individualiser voire quelques fois d'agrandir le logement tout en tolérant des critères de revenus et de superficie plus importants ;
- Encourager la solidarité inter génération implique que les enfants puissent mener une vie « normale », pouvoir prendre des vacances, être libéré certains week-end même avec un parent invalide : cela suppose donc le renforcement de structures qui prennent en charge à domicile ou à l'extérieur ces personnes invalides.

La collectivité publique y trouvera toujours son compte car le coût sera moins important qu'un hébergement spécifique occupé 24 heures sur 24 par les personnes âgées.

Types de propriétaires	Objectifs	Pistes de réflexion
Propriétaires occupants	- Maintien à domicile	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil sur l'aménagement. - Amélioration du confort. - Mise aux normes. - Adaptation des logements. - Lutte contre l'insalubrité, la précarité.
	- Aider la solidarité inter génération	Faciliter la cohabitation de 2 ou 3 générations et accompagner (et soulager) les enfants.
Propriétaires bailleurs privés	- Maintien à domicile	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du confort - Mise aux normes. - Adaptation des logements - Lutte contre l'insalubrité.
	- Création d'une offre nouvelle de logements locatifs adaptés si possible.	- Réhabilitation / adaptation des logements vacants.
	- Attribution des logements adaptés aux personnes âgées.	- Mise en place d'un repérage des logements adaptés.
Propriétaires bailleurs publics	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien à domicile - Création d'une offre nouvelle de logements locatifs adaptés - Développement d'un nouveau type d'hébergement adapté pour personnes de plus de 60 ans qui réponde aux besoins de sécurité, et de rapprochement des services de personnes isolées. - Attribution de logements adaptés aux personnes âgées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des logements existants quand cela est possible. - Construction de logements adaptés (normes à définir avec les bailleurs). - Construction de petites structures de logements adaptés à louer prioritairement aux personnes de plus de 60 ans valides. - Mise en place d'un repérage des logements adaptés

* Il importe de mettre en place un partenariat étroit entre commune(s) et bailleur(s) public(s) afin de déterminer des **niveaux d'adaptation – simples ou plus élaborés – des logements locatifs publics** existants et surtout futurs.

Près de 1 500 personnes de plus de 60 ans recherchent un logement locatif public sur l'agglomération Centre Guadeloupe, dont une majorité depuis plus de 2 ans ; cela mérite de creuser cette question et au moins de tenter quelques expériences innovantes qui pourront être reconduites en cas de succès (de type projet Beguinage à la MAPA de GOURBEYRE ou plus simple), d'autant que les projets de construction ou de démolition / reconstruction sont nombreux sur les 4 communes. C'est là une opportunité qu'il faut saisir dès maintenant.

ORIENTATION N°2

L'HÉBERGEMENT SPÉCIFIQUE

Deuxième orientation, l'hébergement spécifique collectif, médicalisé ou non, en direction des personnes âgées et handicapées.

* Le diagnostic a permis de souligner le faible taux d'équipement de la Guadeloupe toute entière en matière de maison de retraite, de foyers logements, de foyers pour personnes handicapées.

La réflexion doit être menée en pensant à la **médicalisation de ces structures** : la moyenne d'âge des résidents est élevée et risque d'augmenter encore.

La **création de structures nouvelles d'hébergement** à destination des personnes âgées (valide et invalide) et handicapées doit être programmée, en lien avec le Conseil Général, dans le cadre du fond d'aide à la création de structure EHPAD, d'accueil de jour, ...

* L'Hospitalisation à Domicile ainsi que les structures de moyen et long séjour semblent insuffisamment développées, surtout avec les perspectives de croissance de la population âgée.

Le nouveau centre gérontologique du Raizet (CGR) devrait apporter des solutions à court terme mais la réflexion doit être lancée sur le moyen et le long terme avec aussi la reconversion du site actuel du CGR.

* Le rôle que les familles d'accueil tiendront dans l'avenir doit également être débattu : s'il s'agit d'un mode d'hébergement à développer, il convient alors d'améliorer l'encadrement, la formation des familles d'accueil, voire les moyens pour leur permettre de prendre des vacances, un week-end de temps à autres, comme cela a été évoqué lorsque la solidarité intergénérationnelle assume ce service.

Quand ces questions auront eu des réponses, un développement des familles d'accueil pourra alors être envisagé passant peut être par une labellisation des logements, en plus de la formation des familles d'accueil.

Population	Objectifs	Pistes de réflexion
<p style="text-align: center;">Personnes valides</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;">Personne en perte de validité</p>	Créer des nouvelles structures d'hébergement pour personnes âgées, pour personnes handicapées avec un souci d'aménagement du territoire.	Création d'EHPAD, de maisons de retraite, de foyers pour personnes handicapées.
	Développement du rôle des familles d'accueil.	Labellisation des logements et encadrement des familles d'accueil. Service pour suppléer les familles d'accueil.
	Développement des structures d'hébergement de court, moyen et long séjour.	<ul style="list-style-type: none"> - Création de structures d'accueil de jour. - Développement de l'Hospitalisation à Domicile. - Développement des structures de moyen et long séjour.

* Le développement de ces structures doit de plus se faire en prenant en compte la faiblesse des revenus des personnes âgées ou handicapées et très souvent la faiblesse de revenus des enfants. Le conventionnement de ces structures est donc indispensable – (80 % des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête – soit 320 personnes – ont des revenus inférieurs à 700 € / mois / personne !).

* En ce qui concerne la sortie des établissements hospitaliers, notamment en moyen et long séjour, il y a lieu de prévoir une coordination et l'élaboration de scénarios de substitution au retour à domicile car celui-ci n'est pas toujours possible.

ORIENTATION N°3**LES SERVICES, LES LOISIRS,
LES TRANSPORTS**

* Une première réflexion doit être menée sur le renouvellement ou l'augmentation en nombre de certaines professions de santé (médecin, kinésithérapeute, dentistes).

Comme la population, une partie importante des personnels de santé va partir en retraite et leur remplacement doit être anticipé, à une période où les besoins ne vont faire qu'augmenter.

* L'harmonisation des services d'aide à domicile, et de soins infirmiers est à prévoir. La limite avec l'hospitalisation à domicile doit être précisée et une vulgarisation de la communication sur ces différents thèmes doit être entreprise à destination des personnels médicaux et du grand public.

* Certains services méritent d'être développés, dans un contexte de coût réduit pour l'utilisateur. C'est le cas de la téléassistance (certains usagers réclament la gratuité) ou du service de portage de repas à domicile.

* Un service de prise en charge de personnes âgées non valides, la nuit, le week-end, les jours fériés, serait utile dans de nombreux cas comme nous l'avons vu précédemment.

* Au niveau des loisirs, un travail de recueil et de communication sur les loisirs praticables (horaires, tarifs, lieux, accessibilité) semble indispensable avant de développer de nouvelles animations.

Comme pour les thèmes précédents, le souci du coût des activités doit être abordé avec la mise en place d'une carte loisirs-séniors par exemple.

La création du CLIC – Centre Local d'Information et de Coordination peut être déterminante dans ce domaine.

* Dans le cadre de l'enquête, mais aussi dans les différents entretiens, de nombreuses personnes âgées ont souhaité avoir plus de proximité par rapport aux services de soins, aux loisirs.

Ainsi, 44 % des personnes interrogées, soit 120 ménages souhaitent améliorer les services de santé de proximité. Cela passe bien entendu par les déplacements et notamment les transports en commun.

De nombreuses personnes âgées ou handicapées ne conduisent pas ou plus et sont donc relativement captives, même si elles n'habitent pas en milieu rural.

Un service de transport en commun « personnalisé » et à coût réduit permettrait de sortir de nombreuses personnes de leur isolement et de mieux utiliser certains équipements, certains services, certains loisirs.

Là encore, une carte de transport personnes âgées / personnes handicapées pourrait être un bon moyen de développement du service.

* De même, de nombreux services, commerces voire même, des lieux publics ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite et notamment à celles qui se déplacent en fauteuil roulant. Un diagnostic des « points noirs » (marches, trottoirs inadaptés, porte difficile à manœuvrer) pourrait être effectué afin d'intervenir progressivement dans le temps et d'améliorer la situation.

Thèmes	Objectifs	Pistes de réflexion
Profession de santé	Assurer le renouvellement des professions de santé. Renforcer certaines professions sous représentées.	- Réflexion avec les organisations professionnelles sur les blocages.
Services d'aide à domicile et de soins infirmiers	Harmonisation des différents services	- Communication renforcée sur ces services. - Définition de la limite avec l'Hospitalisation à Domicile.
Autres services	Développement du maintien à domicile	- Développement de la télé-assistance. - Développement du service de portage de repas à domicile. - Développement des services de prise en charge des personnes âgées non valides la nuit, le week-end, les jours fériés, pour suppléer les aidants, les familles, les familles d'accueil.
Loisirs	Structurer l'offre. Développer l'offre.	- Carte de loisirs personnes âgées et personnes handicapées.
Transport	Mettre en place un service de transport en commun en lien avec les services, les loisirs.	- Carte de transports personnes âgées et personnes handicapées.
Accessibilité des services	Réaliser un diagnostic des services, commerces non accessibles	- Création (si elles n'existent pas) de commission d'accessibilité communales ou intercommunale.

ORIENTATION N°4**LA COORDINATION,
L'ORGANISATION,
L'INFORMATION**

Les acteurs intervenant dans une politique globale en faveur des aînés sont multiples. Les partenaires et professionnels de santé ainsi que les usagers ont été nombreux à demander une meilleure coordination entre les différents services, et une meilleure information sur les services ainsi que sur les relations entre les différents services.

* Un premier niveau de coordination et d'information est à constituer par le SIVU et les communes. Les élus ont un rôle majeur à jouer dans la définition et la mise en œuvre de la politique globale en faveur des aînés, et notamment au niveau de la création de logements locatifs publics adaptés ou de la création d'hébergements spécifiques.

* Un autre niveau de coordination peut être donné au CLIC – Centre Local d'Information et de Coordination.

Cette nouvelle structure doit être le lieu de rassemblement des représentants des usagers, des prestataires de services aux personnes âgées, et des élus. Il peut et doit être le service des personnes âgées, « guichet unique » pour accéder à l'information.

Son rôle d'animation paraît également primordial.

* Le partenariat semble apparemment utile à développer entre structures d'accueil / structures médicalisées et associations culturelles, sportives, de loisirs pour mettre en place des synergies.

Sans tout prendre à sa charge, le CLIC peut avoir un rôle moteur dans ce domaine.

* Enfin, il paraît nécessaire de définir un réseau structuré d'accueil d'hébergement pour personnes âgées valides et non valides. Cela passe d'abord par la création d'une offre de logements adaptés, et un suivi de ce parc. Le SIVU peut avoir un rôle important à jouer à ce niveau là également pour ensuite pouvoir attribuer des logements ou des hébergements adaptés aux personnes âgées.

Acteurs	Objectifs	Partenaires
SIVU COMMUNES	Définition et mise en œuvre de la politique globale en faveur des aînés.	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Général, - Conseil Régional, - Services de soins et de santé, - Services hospitaliers, - Associations, - Bailleurs sociaux.
CLIC	Guichet unique d'information Animation	<ul style="list-style-type: none"> - Elus, - Services de soins et de santé, - Associations, Clubs 3^{ème} âge, - Services Hospitaliers, - Caisse de retraite, - Associations culturelles, sportives.
SIVU	Mise en place d'un service d'attribution des logements ou d'hébergements adaptés aux personnes âgées.	<ul style="list-style-type: none"> - Services Hospitaliers, - Bailleurs sociaux, - Maison de retraite, EPHAD, - CLIC.

ANNEXES

N° :	Date :/...../.....
	Enquêtrice :

QUESTIONNAIRE AUX PERSONNES ÂGÉES

Secteur : Centre-ville **65** Périurbain **186** Rural **149**

Type d'habitat : Collectif **80** Individuel **320**

Commune ABYMES **100** BAIE-MAHAULT **100** GOSIER **100** POINTE A PITRE **100**

Adresse du logement :

1 – LES OCCUPANTS DU LOGEMENT

Vous habitez la commune depuis + 5 ans **6** +10 ans **85** Toujours **309**

Où habitiez-vous auparavant ? même commune **309** autre commune **91** laquelle :

Nombre d'occupants : 1 **220** 2 **111** 3 **36** 4 **18** 5 **9** 6 **6** autre **0**

LIEN DE PARENTE	AGE	RESS.	NATURE	DECOHABITATION	OBSERVATIONS

Nombre d'adultes **661 adultes**

Nombre d'enfants **47 enfants**

Sexe : Homme **89** Femmes **311**

Votre âge : vous ans votre conjoint : ans

⇒ Situation familiale : M **88** Co **17** V **128** D **33** S **17** C **117**

⇒ Ressources mensuelles :

Vous AAH **6** Retraite **351** Retraite complémentaire **64** RMI **3** autre **25** Montant..... €

Votre conjoint AAH **1** Retraite **70** Retraite complémentaire **14** RMI **0** autre **6** Montant..... €

Quelle est votre caisse de retraite principale :

Quelle est la caisse de retraite principale de votre conjoint :

Montant global des ressources mensuelles du ménage de personnes âgées.....

⇒ Crédit en cours : oui **53** non **347**

Si oui, date de la dernière échéance : année

Montant des mensualités..... €

⇒ Percevez-vous l'Allocation Logement : oui **58** non **342**

Si oui, montant par mois : €

⇒ Couverture sociale

Bénéficiez-vous d'une mutuelle ? oui **315** non **85** à préciser

Travaux à prévoir dans l'immédiate :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> toiture 180 | <input type="checkbox"/> électricité 160 |
| <input type="checkbox"/> renforcement structure 146 | <input type="checkbox"/> salle d'eau 86 |
| <input type="checkbox"/> changement menuiseries 114 | <input type="checkbox"/> WC 30 |
| <input type="checkbox"/> peinture 177 | <input type="checkbox"/> assainissement 4 |
| <input type="checkbox"/> agrandissement 5 | <input type="checkbox"/> accessibilité du logement 29 <input type="checkbox"/> int 27 <input type="checkbox"/> ext 11 |
| <input type="checkbox"/> raccordement eau potable 6 | <input type="checkbox"/> accessibilité des sanitaires 116 |
| | <input type="checkbox"/> installation d'une douche à l'italienne 99 |

Avez-vous déjà bénéficié d'aides à l'amélioration de l'habitat pour le maintien à domicile au cours de 10 dernières années : oui **30** non **370**

Possédez-vous un autre logement : oui **30** non **370**

Usage du logement : résidence secondaire **11** location **5** autre **14**

OBSERVATIONS :**3 – AUTONOMIE – VIE SOCIALE – DÉPLACEMENTS -****31 – Autonomie**

☞ Bénéficiez-vous de l'APA : oui **76** non **324**

Vous êtes : valide **297** en perte de validité **56**
 invalide **47** taux : utilisation d'un fauteuil roulant dans l'immédiate ou plus tard **12**

Votre conjoint : valide **59** en perte de validité **9**
 invalide **16** taux : utilisation d'un fauteuil roulant dans l'immédiate ou plus tard **5**

☞ Bénéficiez-vous de services de santé à domicile ? :

Soins à domicile **73** Téléassistance **6**

☞ Bénéficiez-vous de la protection judiciaire ?

Tutelle **7** Curatelle **0**

32 – Vie sociale

☞ Bénéficiez-vous de services à domicile ? :

Aide ménagère **92** êtes-vous satisfait ? oui **77** non **15** à préciser.....
 Repas à domicile **10** garde de nuit **1**

➔ ENTOURAGE

Votre famille habite-t-elle à proximité ?

à moins de 10 mn **208** à moins de 30 mn **81** à plus de 30 mn **111**

Lien de parenté : enfant **268** autre **132** à préciser :

Type d'aides apportées : ménage **98** courses **186** démarches administratives **203** autres **21**

Vos amis, voisins habitent-ils à proximité ?

à moins de 10 mn **347** à moins de 30 mn **36**

Type d'aides apportées : ménage **6** courses **40** démarches administratives **33** autres **25**

Vos aidants habitent-ils à proximité ?

à moins de 10 mn **34** à moins de 30 mn **43** à plus de 30 mn **21**

Type d'aides apportées : ménage **61** courses **31** démarches administratives **18** autres **6**

➔ LOISIRS

Faites-vous partie d'une association, d'un club de personnes âgées ? oui **105** non **295**

Quels types d'activités pratiquez-vous ? sportives **16** à préciser.....

culturelles **69** à préciser.....

religieuses **54** à préciser.....

➔ SECURITE

Vous sentez-vous en sécurité dans votre quartier ? oui **309** pourquoi.....

non **91** pourquoi

➔ INFORMATION

Pensez-vous être bien informé dans votre quotidien ? : logement **99** santé **77** droits **61** autres **25**

oui **106** non **294**

Si oui, par quels biais : CCAS **15** quels types de sollicitations.....

Caisse de retraite **27** radio **63** journal **53** autres **12**

Si non, comment souhaitez-vous être informé ? à domicile **226** autres **19**

Quels types d'informations souhaiteriez-vous avoir ? logement **256** santé **232** droits **212** autres **52**

33 – Déplacements

Quels moyens de déplacement utilisez-vous pour vos démarches quotidiennes courses, médecin, activités de loisirs, ...
possibilité de choix multiples ? :

à pied **114** transport en commun **109**

voiture personnelle ou familiale **213** voiture d'un ami ou d'un voisin **24** autres **42**

Eprouvez-vous des difficultés pour vos déplacements : oui **180** physiques **165** matérielles **79**

non **220**

Où faites-vous vos courses ? dans le quartier **180** hors du quartier **313**

Vous faites vous aider par quelqu'un ? oui **246** non **154**

voisin **12** aide ménagère **37** famille **215** autres **20**

4 – VOS SOUHAITS LOGEMENT

Avez-vous des besoins ? : oui **314** non **86**

Si oui :

A/ dans mon logement

- Améliorer mon logement **260**
- Adapter mon logement **79**
- Rester dans le même logement que mes enfants avec plus d'indépendance **3**
- Louer mon logement **1** partiellement **1** totalement **6**

B/ dans un nouveau logement

Etes-vous à la recherche d'un logement ? oui **62** non **245** depuis quelle année ?.....
 privé **8** public **29**

Taille du logement recherché Studio **0** F2 **8** F3 **29** F4 **4** autres **0**
Lieu recherché : même quartier **19** même commune **30**
 centre ville **7**
 autre commune **9** laquelle..... motivations.....

Type de logement :

- Locatif **24** Locatif adapté **10**
- Hébergement dans la famille **0**
- Accession à la propriété **15**
- Construction d'un logement **1**

C/ dans une structure d'hébergement

- Hébergement non médicalisé **2**
- Hébergement médicalisé **9**
- Logement locatif avec services intégrés **6**

AUTONOMIE – VIE SOCIALE - DEPLACEMENTS

Avez-vous des besoins oui **318** non **82**

- Si oui :
- être mieux informé **265**
 - bénéficier de loisirs activités ludiques, sport, ... **66**
 - avoir accès à des moyens de déplacement organisés **53**
 - avoir accès à des soins à domicile **21**
 - améliorer les services de santé de proximité **121**
 - Autres **32**

OBSERVATIONS :

5 – Dans le cas de la mise en place d'un dispositif d'aides je souhaite être informé

Nom, prénom :

Adresse :

.....

N° de téléphone :

Les informations recueillies sont nécessaires à l'étude concernant l'analyse des besoins des personnes âgées dans le cadre de l'accès et le maintien dans le logement à l'échelle du périmètre du PLH de l'agglomération centre Guadeloupe. Conformément à la loi «informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au SIVU – PLH de l'Agglomération centre Guadeloupe au 05 90 20 02 86.

OBSERVATIONS GENERALES :

MOT DE REMERCIEMENTS

Nous remercions tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette étude et espérons qu'elle enrichira votre réflexion sur une problématique qui nous concerne tous car la personne âgée, c'est vous, c'est nous, c'est surtout le devenir de chacun.

**ANALYSE DES BESOINS DES PERSONNES AGEES
DANS LE CADRE DE L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT
A L'ECHELLE DU PERIMETRE DE L'AGGLOMERATION CENTRE GUADELOUPE**

LISTE DES PARTENAIRES CONTACTES POUR LA REALISATION DE L'ETUDE

ORGANISME	REFERENT	FONCTION	ADRESSE	COMMUNE	OBSERVATIONS
DDE	Mme Véronique BEUVE	Responsable	ST-PHY BP 54	SAINT-CLAUDE	
	Mr Charles REFAUVELET	Responsable du bureau politique sociale de l'habitat et observatoire			
	Mr Sébastien KUTA	Chargée d'études			
CONSEIL GENERAL	Mr Alain BREDEMENT	Responsable service habitat	Antenne du Conseil Général Morne Miquel	POINTE-A-PITRE	
	Mme Monique MERION	Assistante sociale			
REGION	Mme Marie-Pierre LESTIN	Chef de service Habitat	Avenue Paul Lacavé Cité Petit-Paris	BASSE-TERRE	
DASD	Mme Maryse JEAN	Directeur Adjoint de la santé et de l'Autonomie	Antenne du Conseil Général Chauvel	ABYMES	
	Mme LACAVE	Assistants Sociales			
	Mme LUNION				
	Mme MONLOUIS				
	Mme LOUISA				
CODERPAG	Mr Emmanuel BELAIR	1 ^{er} Vice-président	DSDS-bisdary	GOURBEYRE	Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées
MDPHG	Monsieur Eric THEOPHILE	Responsable de la Prestation de Compensation à l'Handicap	Im.Romarin Rue Ferdinand Forest-Jarry	BAIE-MAHAULT	
CGSS	Mme France-Lyse APRELON	Responsable Actions Sociales	Quartier de l'hôtel de ville BP 486	POINTE-A-PITRE	
CCAS B/M	Mme VAITILINGOM-ATELLI Jeanne	Responsable	Place Childéric Vainqueur	BAIE-MAHAULT	
CCAS ABYMES	Mme Rose-lyne LUBIN	Responsable	Rue du Gal de LACROIX	ABYMES	
	Mme Betty LUBIN	Assistante Sociale			
CCAS GOSIER	Mme Jocelyne SAMYDE	Responsable	Bld du Gal de GAULLE	GOSIER	

ORGANISME	REFERENT	FONCTION	ADRESSE	COMMUNE	OBSERVATIONS
CCAS POINTE-A-PITRE	Mme Lina ANDREW Mme Aline PASCALE	Responsable Assistante Sociale	Centre José Marty	POINTE-A-PITRE	
SECOURS CATHOLIQUE	Mme THEZENAS-DIBADI Georgette	Déléguée Départementale	Route de Baimbridge BP 654	ABYMES	Aides aux personnes défavorisées
UDAF	Mr Michel VELLAYENDON	Responsable service tutelle	2 rue Lardenoy BP 87	BASSE-TERRE	
FGCPA	Mr Simon BLANCHEDENT Mr Emmanuel BICOTO	Président 1 ^{er} vice-président	Antenne du Conseil Général Morne Miquel	POINTE-A-PITRE	Fédération Guadeloupéenne des Clubs de Personnes Agées
FAIGH	Mme Solange LEBLANC	Présidente	4 Rés.La Colinette Appt 42 Grand Camp	ABYMES	Fédération des Associations pour l'Insertion des Guadeloupéens Handicapés
CENTRE GERONTOLOGIQUE DU RAIZET	Mr Serge LAVEL	Directeur	Morne Vergain	ABYMES	
FOYER LOGEMENT ACHILLE RENE BOISNEUF	Mme Jeanny THIMA	Directrice	Quartier de l'assainissement	POINTE-A-PITRE	Appartement d'accueil personnes âgées
FOYER LOGEMENT GERTY ARCHIMEDE	Mme Chantal TERRO	Directrice	Quartier de la Gabarre	POINTE-A-PITRE	Appartement d'accueil personnes âgées
Le QUADRILLE	Mme Marie-Christine NOVAR Mme Tcla CRUZOE	Maîtresse de maison	89 résidence Ernestine Webe	POINTE-A-PITRE	Appartement d'accueil personnes âgées
MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES (MAPA)	Mme Marie-Flore TOMIRIS	Directrice	Dothémare	ABYMES	Maison d'accueil pour personnes âgées
DOMICILE REGROUPES	Mme Solange LEBLANC	Locataire	4 Rés.La Colinette Appt 42 Grand Camp	ABYMES	Appt d'accueil Adultes handicapés (jusq'à 60 ans)
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE PAP/ABYMES	Mme Michèle JOSEPH	Assistante Sociale	Hôpital Ricou Bât C- Sous sol	POINTE-A-PITRE	Equipe mobile de gériatrie
ASSOCIATION GERONTOLOGIQUE	Dr Ménard SEYMOUR	Coordonnateur	20 bld Jean-Noël OLIME	ABYMES	Coordination des soins et actions
CCAS /SSIAD	Mme Nadia LONFORT	Responsable	Place de la Mairie	ABYMES	
AGPS (PAP/GOSIER)	Mme Lydia CATELO	Responsable	Appt. 322 Esc.3 2 ^e étage Rés.Ciboneye	POINTE-A-PITRE	
MEDI PLUS (BAIE-MAHAULT)	Mme Marie-Flore DORVILLE	Responsable	Place de la Mairie Imm.GM chic	PETIT-BOURG	Service de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et adultes handicapés

ORGANISME	REFERENT	FONCTION	ADRESSE	COMMUNE	OBSERVATIONS
ASSOCIATION DEPARTEMENTAL E D'AIDE A DOMICILE ACCUEIL LA PROVIDENCE	Mr Raymond CABERTY	Responsable	14 Vieux- Bourg	ABYMES	Service d'aides à domicile
ASSOCIATION ACAJOU ALTERNATIVES	Mr Claude CURIER	Responsable	120 rue Gratien CANDACE Cité Chaulet	BAILLIF	
ASSOCIATION DES FAMILLES D'ACCUEIL	Mme Monique APATOU	Présidente	162 lotissement Pointe d'or	ABYMES	
SIKOA	Mr Gilles DAURIAC Mr Christian LOUISON	Directeur Directeur des Services à la clientèle	Résidence Vatable La Rocade	POINTE-A-PITRE	
SIG	Mr Loïc PETIT Mr NARA	Directeur Général Adjoint Responsable de la gestion du patrimoine	Lot n°5 la Rocade Grand Camp	ABYMES	(chiffres non communiqués par le bailleur)
SEMSAMAR	Mr Jean-Pierre APPOLINAIRE	Directeur de la gestion locative	Parc d'activité de la Jaille BAT n°2	BAIE-MAHAULT	(chiffres non communiqués par le bailleur)
SEMAG	Mr Laurent BOUSSIN	Directeur	Lot Grand Camp la Rocade BP 289 Boisripeaux	ABYMES	